

ALTERNATIVES NON VIOLENTES

POUR UNE ÉTHIQUE DU COMPROMIS

Interview de Paul RICŒUR

80

revue trimestrielle

80 P. 6112

35 F

Où en est Alternatives Non-Violentes ?

Alternatives Non-Violentes est une revue qui marche bien. Chaque numéro est imprimé en moyenne à 1 600 exemplaires. Le numéro 77, "Violences, les enfants aussi" a connu un deuxième tirage, car il continue, comme le "Lexique de la non-violence", d'être très demandé à la vente au numéro.

Par ailleurs, il faut se réjouir qu'ANV ait réussi à augmenter, en un an, de 20 % le nombre de ses abonnés. Plusieurs campagnes de promotion ont été réalisées pour obtenir ce bon résultat que de nombreuses revues nous envient. Ces campagnes ont coûté cher, très cher, mais le budget d'ANV demeure encore équilibré.

Ces quelques indications font comprendre que le travail de réflexion et de recherche réalisé par ANV intéresse un nombre grandissant de personnes (étudiants, acteurs sociaux, cadres, chercheurs...). ANV a acquis, au fil des années, une réputation de sérieux, en faisant appel pour chaque numéro aux meilleurs spécialistes français et étrangers.

Chacun voit bien qu'ANV est une revue unique en son genre. Nous désirons la développer, en l'améliorant encore. Aussi, le Comité d'Orientation tient à remercier chaleureusement les lecteurs qui écrivent à la revue, pour donner leur point de vue et suggérer parfois des pistes de travail. Ce lien entre tous est précieux. Nous répondons toujours au courrier reçu.

Nous faisons aujourd'hui appel à chaque lecteur pour aider à développer ANV. Vous en conviendrez, une fois n'est pas coutume. Dans ce numéro, vous allez trouver une feuille que vous êtes invité à remplir !

La marche à suivre est simple. Vous dégagerez dix minutes dans votre emploi du temps. Vous feuilletez votre carnet d'adresses, et vous notez sur la feuille ci-jointe les coordonnées de parents et amis qui seraient susceptibles de s'intéresser à la lecture d'ANV. Vous postez ensuite cette feuille sans tarder.

Nous adresserons un courrier aux personnes que vous nous aurez indiquées. Nous leur proposerons de recevoir, gratuitement et sans engagement de leur part, un numéro d'ANV de leur choix. Libres à elles de s'abonner ensuite si elles le désirent. ANV s'engage à détruire ces feuilles d'adresses, après cette seule utilisation.

Grâce à vous, ANV est capable de beaucoup augmenter son nombre d'abonnés. Du moins, nous l'espérons très fort. N'attendez pas pour ouvrir votre carnet d'adresses. D'avance, merci !

François Vaillant

NB : ANV tient à remercier ses lectrices et lecteurs qui soutiennent la revue en s'abonnant au tarif de soutien. Ceci permet d'abonner gratuitement des personnes et des associations qui n'en ont vraiment pas les moyens. Parmi elles, se trouvent plusieurs bibliothèques de Centres établis dans le Tiers Monde.



ÉDITORIAL

ON en parle peu. Mais on en fait tous les jours, discrètement. Le compromis n'a pourtant rien de peccameux. Il manifeste au contraire une grande sagesse pratique. Bâti comme un contrat provisoire entre deux ou plusieurs parties en conflit, le compromis s'avère être un moyen typiquement non-violent, capable de favoriser à terme une conciliation.

La dynamique du compromis n'a pas échappé à Gandhi, lui qui se disait toujours prêt à en établir un, pour faire avancer la cause qu'il défendait.

Quand un compromis n'est pas possible, il vaut mieux alors l'affrontement, non-violent il va sans dire, qu'une compromission. Il n'y a rien de plus laid, de plus destructeur d'humanité, qu'une compromission. Peu importe sa taille !

Pour s'opposer aux hommes du coup d'Etat survenu le 19 août en URSS, des citoyens de plusieurs grandes villes soviétiques ont réagi très vite, descendant dans les rues, manifestant leur volonté de désobéissance civile. L'exemple est flagrant : quand un compromis n'est pas acceptable, le choix est entre la compromission, la violence ou l'affrontement non-violent. Les aléas de l'Histoire ont fait que c'est ce dernier qui a déboulonné de leurs piédestals les derniers staliniens d'URSS. Oui, sans arme !

F.V.

Pour une éthique du compromis

interview de Paul RICŒUR *

ANV souhaitait depuis longtemps rencontrer le philosophe Paul Ricœur. Loin des pièges des modes et des écoles de philosophie, la pensée de cet homme libre ne peut qu'intéresser ceux qui aiment réfléchir sur le sens de l'action humaine

ANV : Comment définir le compromis ?

Paul Ricœur : La notion de compromis intervient lorsque plusieurs systèmes de justification sont en conflit. Cette définition se trouve dans le livre *De la justification* de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, lesquels consacrent toute la fin de leur ouvrage au problème du compromis. Je crois que c'est le seul texte important, en sciences humaines, qui s'intéresse au compromis.

L'hypothèse de base est qu'aucune société ne dispose d'un système unique de justification de ce qui est juste ou injuste. Il y a partout des inégalités : dans la répartition du pouvoir, dans celle des revenus... Et comme disent les auteurs pré-cités, personne n'est grand dans toutes les dimensions de la vie. Ils montrent que dans une économie qui serait uniquement définie par le rapport marchand, la grandeur est liée à l'échange des richesses. Or, dans nos sociétés, nous avons d'autres appréciations de la grandeur. La loyauté ou l'allégeance, par exemple, apparaissent comme des grandeurs dans le domaine domestique distinct de l'ordre marchand. Il existe différents ordres de grandeur. L'idée vient de Pascal. Il y a, selon lui, les grandeurs de la chair, les grandeurs de l'intelligence et celles de la charité.

Le problème du compromis est qu'on ne peut pas atteindre le bien commun par une justification unitaire, mais seulement par la mise en intersection de plusieurs ordres de grandeur. Le compromis est donc essentiellement lié à un pluralisme de la justification, c'est-à-dire aux arguments que les gens mettent en avant dans les conflits. Il n'existe pas de super-règle pour résoudre les conflits, mais on résout les conflits à l'intérieur d'un ordre homogène où les gens se reconnaissent. Les marchands et les acheteurs se situent dans l'ordre commercial, et les règles qui régissent cet ordre sont différentes de celles qui apparaissent, par exemple, dans l'ordre familial.

ANV : En quoi le compromis se distingue-t-il de la compromission ?

Paul Ricœur : Le compromis, loin d'être une idée faible, est une idée au contraire extrêmement forte. Il y a méfiance à l'égard du compromis, parce qu'on le confond trop souvent avec la compromission. La compromission est un mélange vicieux des plans et des principes de références. Il n'y a pas de confusion dans le compromis comme dans la compromission. Dans le compromis, chacun reste à sa place, personne n'est dépouillé de son ordre de justification. Prenons un exemple où l'on vit sans cesse en faisant des compromis, je pense à l'entreprise. Elle a une stratégie productiviste, mais elle a aussi affaire à des gens qui sont célibataires ou mariés, lesquels sont aussi des citoyens,

* Philosophe, ancien doyen de la Faculté des Lettres de Nanterre ; auteur de nombreux ouvrages, le dernier étant *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.

ayant des droits, comme celui de se syndiquer. Le compromis, dans la vie d'une entreprise, est précisément l'art de combiner différents plans de référence, sans les confondre.

« Travaillez bien, parce que nous sommes une grande famille », dira un patron paternaliste à ses employés. Ici, l'entreprise capte sournoisement la valeur familiale de soumission de l'enfant au père, si caractéristique de la famille patriarcale. Un tel patron dérobe une valeur familiale pour tenter de mieux faire marcher son entreprise. C'est une compromission.

Le compromis n'est pas de la même veine. Prenons par exemple les discussions qui existent actuellement sur l'ouverture des magasins le dimanche. Il y a conflit entre l'intérêt du commerce et, d'autre part, les droits familiaux et les droits du citoyen au sujet du repos. La recherche du compromis est ici délicate. J'ignore sur quoi elle débouchera, mais nous n'avons pas affaire à une compromission ou à un consensus. Le consensus supposerait, dans ce cas, le nivelingement de tous dans un magma.

Le compromis est toujours faible et révocable, mais c'est le seul moyen de viser le bien commun. Nous n'atteignons le bien commun que par le compromis, entre des références fortes mais rivales.

ANV : Est-ce par exigence ou par nécessité que, selon vous, les institutions sociales et politiques sont conduites à trouver des compromis ?

Paul Ricœur : Le problème que vous soulevez est celui de la paix civique. Comment empêcher que les différends, les litiges, les conflits ne dégénèrent en violence ? En ce sens, le compromis est une barrière entre l'accord et la violence. C'est en absence d'accord que nous faisons des compromis pour le bien de la paix civique. Nous pourrions même dire que le compromis est notre seule réplique à la violence dans l'absence d'un ordre reconnu par tous, et en sorte unique dans ses références. Comme nous n'avons que des références fragmentaires, c'est entre ces références-ci que nous sommes obligés de faire des compromis.

Comme toute personne appartient à plusieurs ordres de grandeur, c'est en les prenant tous en compte qu'un compromis peut être trouvé. Nous sommes tous mesurés à des aulnes différentes ; nous sommes des citoyens, des consommateurs, des travailleurs, des amateurs d'art... Le compromis est ce qui empêche la société de tomber en morceaux. Le conflit majeur résulte, selon moi, de ce que tout actuellement appartient à l'ordre marchand. Est-ce que tout peut être acheté ? Il y a des biens qui ne sont pas des marchandises, comme la santé, l'éducation, la citoyenneté... Le compromis s'inscrit entre les exigences rivales venant de ces ordres différents.

ANV : Mais ne faut-il pas toujours, chez les parties adverses, le désir et la volonté de parvenir à un compromis, pour qu'il advienne au terme d'un conflit ?

Paul Ricœur : L'intransigeance rend malheureusement impossible toute recherche de compromis. L'intransigeance est incompatible avec la recherche de nouveaux systèmes de références. Le compromis exige la négociation.

ANV : Il semblerait qu'au cours de l'histoire, les sociétés n'ont pas su donner beaucoup de place au compromis pour résoudre les problèmes de violence, ne voyant le plus souvent que l'ordre policier et l'ordre militaire pour tenter de susciter la paix ?

Paul Ricœur : La première carence est partout la carence de l'imagination. Nous avons toujours du mal à admettre que d'autres personnes puissent vivre avec d'autres références que les nôtres, ou que nous puissions avoir un autre rôle que celui que nous tenons.

Notre société occidentale est contrainte actuellement d'inventer une civilisation du compromis, parce que nous vivons dans une société de plus en plus complexe, où il y a partout de l'autre. Nous n'allons pas vers une société qui serait forcément plus pacifique, nous allons vers une société où les rôles tenus par les uns et les autres sont de plus en plus nombreux et interdépendants. Les travaux d'Edgar Morin montrent fort bien cela. Les conflits de rôles vont en se multipliant, or la seule issue demeure le compromis. Je parle

toujours du bon compromis, du compromis honnête, c'est-à-dire de celui qui ne camoufle pas les conflits.

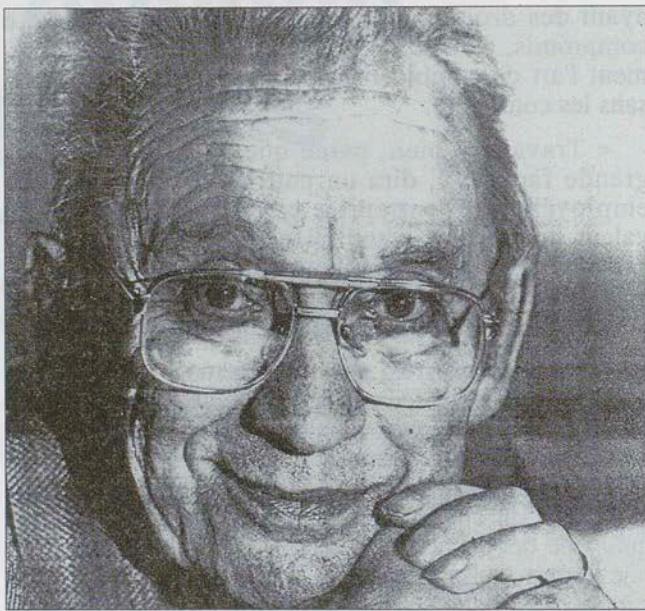
ANV : *Dans Alternatives Non-Violentes, nous aimons à distinguer la non-violence du pacifisme, car trop souvent le pacifisme, à la différence de la non-violence, refuse de prendre en considération les motifs d'un conflit. Le pacifisme, c'est un peu la paix à tout prix, c'est-à-dire à n'importe quel prix, alors que la non-violence permet bien souvent de gérer des conflits par des moyens efficaces qui ne doivent rien à la violence. Qu'en pensez-vous ?*

Paul Ricœur : Cette distinction me paraît fondamentale. Permettez-moi de faire ici une parenthèse. Je suis heureux de parler avec vous du compromis et de la non-violence, car je ne pourrai jamais oublier que j'ai été accueilli, à mon retour de captivité, dans le milieu de la non-violence, au Chambon-sur-Lignon, où je fus professeur de philosophie au Collège Cévenol, de 1945 à 1948. Durant les cinq années de guerre, des habitants du Chambon-sur-Lignon ont été des résistants non-violents, protégeant et cachant de nombreux Juifs, avant de les faire passer en Espagne ou en Suisse. Je demeure très reconnaissant aux pasteurs Trocmé et Theis de la visée morale et spirituelle qu'ils m'ont léguée.

ANV : *Les moyens d'action, tels que le boycott, l'embargo, la désobéissance civile, lorsqu'ils s'inscrivent dans une véritable stratégie non-violente, ne sont-ils pas franchement opportuns pour que soient trouvés de vrais et bons compromis ?*

Paul Ricœur : Oui, mais avant d'y arriver, ces moyens d'action sont d'abord des révélateurs de conflit. Ces moyens d'action peuvent être une preuve de sagesse. Je n'en dirai pas autant de la séquestration d'un patron, par exemple.

L'idéologie qui sera le plus contraire à la non-violence, qui refusera de voir son utilité sociale et sa fécondité spirituelle, sera toujours une idéologie totalisante. Je crois que l'on commence à entrer dans la perspective de la non-violence lorsqu'on reconnaît qu'il y a toujours un pluralisme dans les jeux sociaux tenus par



Paul Ricœur (photo ARM)

les citoyens, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de principe unifiant. Le compromis est recherché et trouvé lorsqu'on accepte l'idée qu'il n'y a pas un tel principe unifiant.

S'il est vrai qu'une véritable sagesse est requise pour l'action non-violente, je dirai que c'est la même sagesse qui doit animer ceux qui ont le monopole de la violence. Je m'explique. L'histoire de l'Etat est l'histoire de la confiscation progressive de la violence publique retirée aux individus. De ce fait, intervient la question du bon usage de la violence. A partir de quel moment, et sous quelle forme, la police doit-elle intervenir dans les quartiers chauds ? Il y a violence policière lorsque la police abuse de son monopole, mais pour le reste, elle se doit d'intervenir, selon les règles qui sont les siennes.

ANV : *Diriez-vous comme Eric Weil que le choix entre violence et non-violence est un choix entre non-sens et raison ?*

Paul Ricœur : Eric Weil a abordé ce problème à partir du discours. Pour lui, parler, c'est entrer dans une relation d'argumentation, et donc, si je discute avec quelqu'un, je ne peux pas le frapper durant ce temps. Le choix, chez Eric Weil, est d'abord entre la violence et le discours, et comme le discours est le lieu du sens et de l'intelligibilité, la violence apparaît comme le refus du sens et de l'intelligibilité. Cette perspective est en fin de compte rationaliste. Il n'est pas certain que le problème de la violence se résolve seulement par le discours. Vous savez cependant combien j'ai aimé Eric Weil, et je crois rejoindre son propos que vous énonciez lorsque je parle du compromis, parce que lui-même – dans la construction de sa "Logique de la philosophie" – dégage une multiplicité de catégories. Il n'y a pas chez lui une super-catégorie. Nous rencontrons, au contraire, le refus de totaliser.

Je pense pour ma part que la violence n'est pas seulement dans le fait de frapper, mais qu'elle peut aussi se loger dans celui de parler. Les dictateurs les plus violents parlent ! C'est Platon qui faisait remarquer que le tyran a besoin des sophistes. Hitler a eu besoin de Goebbels. L'un parlait pour que l'autre puisse frapper. La violence a besoin du discours.

ANV : Mais le discours n'est-il pas nécessaire dans la recherche du compromis ?

Paul Ricœur : Oui, certainement. Mais je pense aussi que la violence s'accompagne d'une perversion du langage. La sophistique est alors requise, elle emploie des arguments pervers, par les moyens de l'intimidation ou de la séduction. Toutes les formes de discours violents passent par l'un ou l'autre de ces deux moyens, parfois par les deux. Le philosophe Patocka auquel je fus très lié, et dont Havel est un disciple, insistait toujours sur les deux armes de la dictature communiste : la peur et le mensonge.

ANV : Comment se fait-il, qu'après avoir mis en évidence le bien-fondé éthique de la non-violence, dans votre livre Histoire et vérité (Seuil, 1955), vous n'avez pas ensuite entretenu cette préoccupation dans vos écrits ?

Paul Ricœur : C'est vrai que je ne l'ai pas entretenu, si ce n'est quelquefois de biais. Il y a deux ans, à Tübingen, je suis intervenu sur le thème "Amour et justice". J'ai dû alors reprendre la question du "Aimez vos ennemis". J'ai essayé de refaire un peu le travail exégétique sur l'apparente contradiction qui existe entre ce segment du Discours sur la montagne et la Règle d'or qui se trouve un peu plus loin dans le texte (« Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas qu'il te soit fait »). En résumé, la logique de la surabondance met en défaut la logique de la réciprocité. La justice, comme règle d'équivalence, ne rompt pas complètement avec la loi du talion, "œil pour œil, dent pour dent". Dissocier l'amour des ennemis de la règle de réciprocité, c'est entrer dans "l'économie du don". La difficulté est de faire passer cela dans les institutions !

L'économie du don ne peut pas s'institutionnaliser. Si l'on prend par exemple la règle « Si vous prêtez, ne demandez pas que l'on vous rende », on ne peut pas faire marcher une économie marchande. L'économie du don ne peut opérer que de l'intérieur de l'économie de l'équivalence, de l'échange, de la réciprocité. Mais elle n'est pas tout ! Une économie interne ne peut jamais être totalisante. Nous ne pouvons qu'introduire à dose homéopathique dans nos institutions quelque chose de cette économie du don.

Par exemple, la dette du Tiers Monde ne peut pas être traitée sous le seul angle juridique. J'ai beaucoup d'admiration pour ce qu'a écrit Annah Arendt lorsqu'elle disait que parmi les concepts politiques, il faut citer le pardon. Il n'en demeure pas moins que le paradoxe de la non-violence est dans le fait que, selon moi, on ne peut pas institutionnaliser ce qui est la mise en question de l'institution elle-même. La non-violence est seulement capable de faire des brèches subversives.

ANV : Pourquoi la non-violence a-t-elle été occultée par les religions ?

Paul Ricœur : Je pense que cela vient de la permanence de ce que j'appellerai "le principe hégémonique". Il y a toujours eu de la part des religions la tentation de vouloir être tout. La prétention à totaliser va de pair avec l'exclusion, la violence.

ANV : *Dans le livre de John Rawls Théorie de la justice (Seuil, 1987), plus d'un douzième de l'ouvrage est consacré à la désobéissance civile comme moyen de pression pour résoudre des conflits. Pourquoi, d'après vous, la désobéissance civile est-elle en France si souvent déconsidérée ?*

Paul Ricœur : John Rawls est américain. En France, nous sommes encore dépendants de la longue tradition jacobine qui estime que tout progrès dans la société se fait en obéissant aux lois. La preuve en est que nous n'avons même pas inscrit dans notre Constitution le droit à manifester dans la rue, alors qu'il existe dans la Constitution allemande. La désobéissance civile est chez nous mal considérée parce que nous la mettons à tort du côté de la rébellion. Le souvenir de la Terreur continue de peser sur la République, c'est une partie refoulée de l'histoire de notre pays.

ANV : *Peut-on dire que la philosophie n'a pas été assez courageuse au cours de l'histoire pour récuser l'idéologie de la violence ?*

Paul Ricœur : Il y a tout d'abord des philosophies. Il est certain, toutefois, que la philosophie hégelienne a favorisé l'idéologie de la violence. Pour cette philosophie, ce qui compte, c'est la réalisation historique de grands Etats-Nations, au prix de destructions et de massacres, en écrasant les faibles, afin de créer la grandeur. Derrière cela, il y a chez Hegel le modèle de l'Etat romain et de sa grandeur. D'une certaine façon, l'Occident est l'héritier de cette grandeur-là.

Puisque la non-violence n'équivaut pas à la "belle âme" selon Hegel, elle a toujours à rechercher le sens de la responsabilité. Ceci est difficile et extrêmement rare à mon avis. Mais il faut aller dans ce sens.

ANV : *Par exemple, l'embargo, qui a été décrété par les Nations-Unies pour tenter de contraindre Hussein d'évacuer le Koweït, aurait-il permis, d'après vous, d'obtenir un bon résultat s'il avait été poursuivi ?*

Paul Ricœur : Certainement ! Je regrette seulement de ne pas l'avoir dit avec insistance en France. Lors

d'un voyage en Italie, j'ai eu l'occasion de préciser que j'étais pour le maintien de l'embargo, et non pour une opération militaire. *L'Unità*, un journal communiste italien, a aussitôt répercuté mon propos.

Au sujet de la crise du Golfe, je me suis toujours senti très proche des analyses de Claude Cheysson. Les chefs d'Etats occidentaux ont confondu la défense du Droit avec la défense de leurs intérêts pétroliers.

ANV : *Quelles sont, selon vous, les conditions qui permettent d'engendrer une éthique du compromis ?*

Paul Ricœur : La paix civique, dans un lieu déterminé, me semble être le meilleur endroit où l'on peut observer une éthique du compromis, car les personnes sont ici traversées par des jeux de rôles différents et repérables. Il est alors possible de mieux aborder les conflits. L'avancée de la paix civique, interne à une communauté historique déterminée, est une condition pour faire avancer la paix internationale.

Je voudrais faire ici une remarque. Le droit international a un grand retard par rapport au droit interne. De même que les Etats ont retiré l'exercice de la violence à leurs citoyens, nous sommes à la recherche de nouvelles institutions politiques qui pourront faire à l'égard des Etats ce que chaque Etat a fait à l'égard de ses propres membres.

La solution n'est pas de créer un super-Etat, mais des institutions d'un type nouveau qui, d'une certaine façon, marqueront la mort de l'Etat. Or, aujourd'hui, l'Etat est loin d'être mort ! Aux Nations-Unies, nous avons affaire à la logique de 160 Etats qui s'entrechoquent. La notion d'Etat-Nation est si forte que les minorités écrasées n'ont pas d'autre façon de rêver que de revendiquer un Etat, d'entrer donc dans la logique de leurs oppresseurs. Les Palestiniens veulent un Etat comme les Israéliens. Il est très difficile de briser la logique de l'Etat, parce que l'Etat a été au cours des âges un grand pacificateur de la violence privée.

ANV : *N'apprend-on pas à faire des bons compromis grâce à une éducation qui fait droit à la sagesse pratique, ce qu'Aristote appelle la phronésis ?*

Paul Ricœur : Vous faites ici allusion à mon livre récemment paru, *Soi-même comme un autre* (Seuil, 1990), où j'ai lié la sagesse pratique à la résolution des conflits. Les conflits ne sont pas tous chargés de violence, mais tous ont besoin, pour être résolus, de sagesse pratique.

Dans mon ouvrage, je montre que le conflit est une structure de l'action humaine. Il ne faut pas rêver d'une vie naturellement pacifiée. La société n'est pas un Eden. Nous avons à prendre en charge nos conflits, comme nous l'enseigne la tragédie grecque, où nous voyons surgir des conflits entre les hommes et les dieux, entre les enfants et les vieillards, entre les frères et les sœurs... Dans la tragédie grecque, c'est à la sagesse pratique que fait appel le spectacle du désastre.

ANV : Quelles remarques feriez-vous pour conclure ?

Paul Ricœur : Je ne suis pas certain que la question du compromis et celle de la non-violence se recouvrent absolument. Je ne sais pas laquelle enveloppe l'autre. Traiter du compromis, ce n'est pas tou-

jours traiter de la non-violence, c'est avant tout élaborer un protocole d'accord entre des parties rivales, pour lesquelles on n'a pas trouvé de principe supérieur à celui que revendique chacune des parties. Chacune des parties a un argumentaire, mais il n'y a pas de super-argumentaire qui engloberait les deux argumentaires. La non-violence apparaît ici, me semble-t-il, en ce sens que si on ne trouvait pas un compromis, on irait vers la violence.

Tous les compromis sont faibles, parce qu'ils ont des principes moins forts que les principes qui s'opposent. Un compromis est honnête s'il reconnaît la force de la revendication de part et d'autre, mais en même temps il est créateur, car il ouvre la voie vers la recherche de nouveaux principes plus vastes. Pour le dire autrement, il me semble que le bien commun se définit par le compris entre des règles rivales qui couvrent des secteurs divers d'activité, des mondes d'action.

*Propos recueillis par
Jean-Marie Muller et François Vaillant*

la peur de perdre son identité

par Isabelle FILLIOZAT *

La réussite d'un bon compromis dépend d'abord de soi-même. Les enjeux d'une négociation deviennent vite existentiels lorsque le sentiment d'identité est fragile, lorsqu'il repose sur une image.

Une véritable négociation nécessite le respect et l'écoute mutuelle des revendications des deux parties. Il n'est jamais facile de s'aventurer hors de ses propres conceptions. Lorsque le sentiment d'identité est fragile, lorsqu'il repose sur une image, les enjeux d'une négociation deviennent vite existentiels.

L'humain déteste le désordre, le chaos, qui l'insécurise. Pour se rassurer, il cherche partout à instaurer de l'ordre, il détermine des lois et les généralise. Il aime que le monde, les sociétés, les autres hommes, les virus... que tout fonctionne comme il l'a prévu.

Tout conflit menace cet ordre. Alors l'humain déteste le conflit comme il déteste tout ce qui ne cadre pas avec ses croyances. Même Einstein, pourtant novateur, n'est pas arrivé à remettre en cause certaines de ses conceptions. Convaincu que l'univers ne pouvait être que statique (on accepte maintenant partout qu'il est en expansion), plutôt que de faire confiance jusqu'au bout aux prédictions de sa géniale théorie de la Relativité Générale, il chercha un compromis. Comment à la fois conserver l'idée d'un univers statique et accepter les résultats de la théorie de la Relativité Générale ? Il a préféré modifier la théorie que de remettre en cause ses croyances. Par l'introduction d'une constante cosmologique, il réalisa le compromis.

* Psychothérapeute. Auteur des livres *Le Corps Messager*, Ed. La Méridienne, 1988 et *Trouver son propre chemin*, Ed. L'âge du Verseau, 1991

Einstein n'était pas le seul, tous les autres physiciens de l'époque s'évertuaient comme lui à trouver les moyens d'éviter la prédiction de la Relativité Générale d'un univers non statique. Un seul homme (Alexandre Fridmann, précurseur de Hubble) a accepté de mettre de côté son modèle du monde pour écouter ce que disaient les résultats, pour en saisir la signification. Il émit alors l'hypothèse, depuis confirmée et partout admise, d'un univers en expansion. On se demande même maintenant pourquoi personne n'y avait pensé plus tôt ! Les signaux ne manquaient pourtant pas, mais qu'il est facile de rester aveugle quand on est sûr de quelque chose ! L'histoire des sciences fourmille de ce genre d'aventures.

Nous avons énormément de mal à remettre en cause nos conceptions, énormément de mal à admettre que nous ayons pu nous tromper dans le passé. Nous cherchons par tous les moyens à rester fidèles à nos anciennes croyances, même si la vie, l'expérience, nous montrent qu'elles sont obsolètes.

Plutôt que d'accepter la réalité du chaos, d'avouer son ignorance, sa compréhension partielle – le monde réel est rarement aussi simple que nos schémas le prévoient – plutôt que d'accepter même que deux personnes puissent avoir des points de vue divergents, et cependant avoir raison tous les deux (dans leurs cadres respectifs), plutôt que de chercher à comprendre, à accéder à un niveau de conscience plus vaste englobant

les deux points de vue, l'Homme préfère souvent asservir l'autre qui le dérange, nier le problème ou trouver des compromis plus ou moins conscients, plus ou moins adroits... pour se justifier, pour conserver ses croyances.

La carte du monde

Depuis sa naissance, l'enfant intègre les informations qu'il reçoit du monde. Il les mémorise. Il construit son cadre de référence. Sur le plan physiologique, les expériences, les informations sont imprimées dans le cerveau. Une stimulation de l'environnement provoque un influx nerveux. Des protéines sont synthétisées et "codent" les synapses (connexions entre les neurones, cellules du cerveau) par lesquelles l'influx est passé. Une stimulation analogue à la première aura alors tendance à suivre cette même voie nerveuse codée. C'est ainsi que nous mémorisons, que nous acquérons des automatismes, que nous dessinons nos modes de réaction à l'environnement.

Nous appelons cadre de référence la somme de nos automatismes innés et acquis, de nos croyances et préjugés, de nos systèmes de valeur. Notre cadre de référence élaboré au contact de nos parents, de notre famille, de nos professeurs, lors des multiples expériences que nous avons vécues, définit notre attitude au monde, notre personnalité (du grec *persona* = masque de théâtre), l'identité sociale que nous endossons (oubliant trop souvent que ce n'est qu'une très petite partie de notre véritable identité). Il dessine l'image que nous nous faisons de nous-mêmes, des autres et du monde. Notre cadre de référence est une construction mentale, il est notre carte du monde, celle à laquelle nous faisons confiance pour nous diriger dans la vie...

Une carte sur laquelle tout est écrit est bien plus rassurante qu'un territoire réel à explorer. Nous préférions de loin les règles, les lois (quitte à nous y opposer avec virulence) à l'autonomie. Le réel est toujours inattendu, sur la carte, il n'y a jamais de surprises. Pour nous sécuriser, nous réduisons le monde à sa carte, et

nous nous dépêchons d'oublier que ce n'est qu'une carte..., or comme l'a si bien énoncé Korzybski, « la carte n'est pas le territoire ».

Nos défenses

Tout ce qui risque de remettre en cause notre cadre de référence, tout ce qui nous dérange, nous le refoulons bien vite dans l'inconscient grâce à ce que la psychanalyse appelle nos mécanismes de défense (dénial, projection, identification à l'agresseur, isolation, formation réactionnelle...). Refusant ainsi tout ce qui n'est pas sur sa carte, l'homme finit par vivre dans un monde imaginaire, un monde qu'il s'est construit. Mais il ne veut pas le savoir. Il est prêt à tout pour ne pas lézarder le bel édifice de ses conceptions.

C'est le stress permanent, il doit sans cesse se pré-munir contre la réalité. Il lui faut justifier ses croyances, monter des barrières de plus en plus solides. Il devient rigide, de plus en plus rigide. Il a des conceptions bien arrêtées sur les choses. Il est rempli de préjugés, de croyances fermes.

Il lui faut se défendre... ou plus exactement défendre l'idée de lui-même qu'il s'est jusqu'ici forgée, avec son image du monde et des autres.

Très peu sûr de lui, il choisit plus volontiers la compétition (« toi ou moi »), l'évitement (« il n'y a pas de problème »), ou la destruction (« ni toi, ni moi ») pour résoudre ses problèmes de coopération (« toi et moi »).

La résolution d'un conflit nécessite une véritable négociation entre les parties en présence, et donc en premier lieu une écoute réelle et attentive de l'autre de façon à saisir son besoin.

Mais beaucoup refusent d'envisager le point de vue de l'autre, de peur d'y souscrire... de changer ses conceptions... de se perdre, de perdre son identité. Nous avons si peu confiance en nous ! Mais à bien y réfléchir, est-ce que ça vaut vraiment le coup de s'accrocher à des arguments si peu solides, au point de refuser de les mettre à l'épreuve ?

Le sentiment d'identité

Dans notre société occidentale, le sentiment d'identité de la plupart des gens est si fragile qu'il repose souvent presqu'entièrement sur un ensemble d'habitudes comportementales et d'habitudes de pensées. Nombre de gens s'identifient à ce qu'ils appellent leur caractère. « Ça, c'est bien moi », « je suis un colérique », « je suis un timide »..., comme si ces habitudes de réactions étaient des définitions de leur identité. Ils vont même souvent la revendiquer, et si vous leur proposez de changer d'attitude, pour améliorer leurs relations aux autres, ils risquent de vous dire qu'ils veulent rester « eux-mêmes », méconnaissant que ce qu'ils appellent être eux-mêmes est en fait un automate. Car, osons regarder les choses en face, si votre entourage peut prédire vos réactions, vous n'êtes pas un être libre, vous êtes un automate. Ne nous identifions pas à ce soi-disant caractère. Ce que nous appelons notre personnalité n'est qu'une somme d'habitudes de réactions apprises depuis l'enfance par adaptation à l'environnement dans lequel nous étions.

Nous ne sommes pas seulement cela, nous sommes bien plus grands que cela. Ne réduisons pas notre capacité d'humain, nous sommes capables d'évoluer, d'apprendre. Nos neurones établissent sans cesse de nouvelles connexions et notre néocortex nous permet une liberté comportementale bien plus importante que nous ne l'imaginons souvent. Seuls dans la création, nous pouvons inhiber nos réflexes, inhiber nos réactions automatiques et diriger notre comportement selon notre volonté. Nous pouvons choisir d'être celui que nous avions envie d'être.

Plus quelqu'un a de peurs, moins il sera sûr de lui, plus il tiendra à son image (s'il n'est sûr d'Etre, il veut au moins Paraître), plus il sera rigide et tiendra à son "identité", à son caractère, à ses automatismes, refusant de remettre en cause ses habitudes, « je suis comme ça ! », dira-t-il.

Plus il manque de sécurité intérieure, plus il tente de prouver aux autres que sa carte du monde est

meilleure que celle du voisin. Il a besoin d'être confirmé dans ses croyances.

Il a besoin d'avoir toujours raison pour se rassurer. Quelqu'un qui a confiance en lui est très heureux lorsqu'il découvre une faille en lui, lorsqu'il découvre qu'il a tort, car il va pouvoir apprendre quelque chose, accéder à une conscience plus vaste. Mais cette maturité est encore rare, surtout en France, où la culture s'étale plutôt qu'elle ne se cultive. Et pourtant, les erreurs, les ratés, les échecs sont souvent bien plus porteurs d'information que les réussites ! Ils nous permettent d'apprendre et d'évoluer.

Réussir une négociation

Réussir une négociation ne veut pas dire gagner aux dépens de l'autre, mais concilier deux exigences.

Le premier travail est sur soi. Pour s'asseoir à la table de négociation, nous avons besoin d'une bonne dose de sécurité intérieure pour rester très en contact avec soi-même et avec l'autre, pour ne pas dépendre du regard des autres, pour ne pas dépendre d'une image.

Un médiateur est souvent le bienvenu, il sera le garant du processus.

Les étapes de la négociation :

- Accord. Expression de l'objectif de la négociation. Non pas en termes « je veux... », mais en termes d'accord : « Nous menons cette discussion pour trouver un accord qui satisfasse les besoins des deux parties (les besoins réels et non les prises de pouvoir). En rassurant l'autre sur notre ferme intention de respecter ses besoins, il aura moins besoin de se défendre.

- Définition de la procédure et des règles de la négociation, du rôle et du pouvoir du médiateur.

- Analyse du problème, écoute des besoins de chacun et des solutions de chacun pour résoudre le problème.

Si vous êtes sûr de ce que vous pensez, si vous êtes certain que votre solution est la meilleure, il n'y a pas

de risque à la mettre de côté momentanément pour analyser le problème avec l'autre... puisque vous arriverez ensemble aux mêmes conclusions !

- Recherche de solutions (ne pas s'arrêter à la première bonne solution, il peut en exister une meilleure).
- Choix d'une solution.
- Contrat et engagement mutuel. Définition de critères d'appréciation de la validité de la solution au long terme.
- Planification d'une date de vérification de la satisfaction des deux parties et de la validité à l'usage de la solution établie. Modalités d'une renégociation éventuelle.
- Congratulations !

Lorsqu'on ne trouve pas d'accord, un compromis peut être établi. Un compromis est un contrat provisoire qui, s'il ne permet pas véritablement de résoudre le problème – parce que les deux parties acceptent une frustration – permet, s'il est respecté, de construire la

confiance mutuelle... et de favoriser à terme une véritable conciliation.

Tout au long de la procédure, il est important d'être attentif à d'éventuels enjeux secrets de la négociation. C'est le rôle du médiateur.

Autre règle fondamentale :

On négocie sur les moyens de résoudre un problème, on ne négocie pas sur les valeurs ou sur les émotions. Mais on en fait cas bien sûr, car si les valeurs et/ou les émotions ne sont pas reconnues, elles déplaceront les enjeux, rendant impossible toute conciliation ou même tout compromis. Les valeurs de chacun sont à respecter, les émotions sont à écouter.

Tout ceci est bien idéal, difficile à réaliser, presque impossible à l'échelle des nations, lorsque les enjeux de pouvoir sont trop importants. Mais il est important d'avoir un idéal pour s'en rapprocher toujours plus. Etablir ce modèle dans notre vie quotidienne nous permettra de croire en sa validité.

Le compromis dans le couple

par Jeannine MARRONCLE *

Les difficultés qui surgissent dans la vie conjugale ne disparaissent pas si les partenaires font seulement des arrangements ou des concessions. Il faut beaucoup plus.

Il ne peut pas y avoir de compromis si l'autre n'existe pas

Faire couple, ce serait en permanence se considérer comme étant DEUX. Or, l'expérience nous apprend que, bien souvent, cette réalité s'efface insensiblement de la conscience et chacun (des deux) d'envisager les choses selon lui seul.

Oh ! Sans malice, sans intention aucune, je dirais tout naturellement. Et il arrive ainsi que l'un disparaît au bénéfice de l'autre jusqu'à ce que cela devienne insupportable. Alors, il est grand temps de réajuster les positions.

C'est au moment où sont éprouvés rancœur et amerume qu'apparaît la trace d'une violence qu'on n'aurait jamais cru présente ici. Mais celui (ou celle) qui se replie sur lui-même sait-il très bien qu'il le fait ? Et souvent c'est au nom d'une idéalisation totalisante. La révolte gronde, mais elle ne peut tout à fait se reconnaître. Pendant ce temps règne le mutisme.

Des attentes démesurées

Il faut dire que le couple est aujourd'hui recherché pour être l'inverse de certaines structures sociales où

les désirs sont contrariés, où les besoins d'expression, les tendances naturelles de l'individu peuvent être contraints. Alors les attentes reportées sur le couple deviennent d'autant plus démesurées.

Le couple se veut le lieu clos où chacun cherche la plénitude. Chacun veut être compris et même deviné : sentiments et émotions étroitement mêlés, agressivité masquée, priorité donnée à l'instant sur l'histoire... Lorsque cette plénitude ne peut être maintenue, le couple craque.

Il est bon de pointer ce qui flotte dans la culture contemporaine à propos des couples qui, théoriquement, devraient se maintenir en permanence sur le registre de l'intensité amoureuse. L'on voit des couples se former, puis se défaire et se refaire ailleurs à partir de ce degré d'intensité amoureuse comme si c'était le seul critère.

L'autre est attendu comme la source de tous les biens, comme devant me procurer tous les bonheurs que j'espère, une sorte de dû... l'autre est considéré comme fait pour moi. Ainsi chacun de s'emprisonner, soi-disant "par amour" dans le couple cocon. L'instant est privilégié par rapport à la durée. La notion de plaisir prime. La pulsion sexuelle joue comme pulsion partielle, isolée du reste de la personne. C'est comme si, étranger à lui-même, chacun ne pouvait pas tout à fait assumer ce qui caractérise sa sexualité, c'est-à-dire, comme le disait Françoise Dolto, la différence.

* Thérapeute de couples, auteur du livre *Reprendre souffle*, Paris, Ed. Nouvelle Cité.

L'autre-qui-dérange

L'état amoureux, nous le savons, est une effervescence de l'imaginaire. Comment chacun peut-il, pour vivre une relation qui ne soit pas seulement fantasme, non pas éliminer, mais se distancier de son imaginaire ? Car se forgent constamment des images dont il faut sortir, sans cesse reconstituées puis perdues et ainsi de suite tout le long de la vie. Chacun change, évolue, se modifie, mais il continue de projeter sur l'autre ses nouvelles attentes.

Il faudra chaque fois se déloger de l'imaginaire pour rencontrer l'autre dans la réalité de ce qu'il est. Et nous allons vite être amené à dire que l'autre dérange. Car il ne coïncide pas avec l'idée que chacun s'en fait ou bien de l'idée qu'il se fait du couple. Chacun n'en a pas la même conception ni la même représentation.

Une idéalisation du couple est cependant à l'œuvre et nous en voyons les traces se glisser subtilement dans certains sentiments. Le sentiment de honte, en particulier. « J'ai honte d'être agressif » ou « j'ai honte d'éprouver des sentiments de regret » (que mon mari, ma femme, ne m'accompagne pas dans les démarches que je juge essentielles). J'ai honte ? Cela se réfère à un phénomène d'idéalisation qui n'a pas été décelé comme tel.

Autre aspect : voici une femme qui dit : « Je porte tout sur moi, tous les fardeaux de la famille (le frère homosexuel dont l'ami a le sida, ma mère si fragile qu'il faut ménager à tout prix, mon père qui a eu un infarctus, etc.), je réponds à tous les appels, je m'oublie ». Sous-entendu, je veux être parfaite. Ce qui signifie dans l'inconscient, je veux *tout* maîtriser et personne ne peut se passer de moi.

La culpabilité est aussi un effet de ce « vouloir être tout à soi tout seul ». Cet homme, par exemple, qui veut être le premier partout, qui veut « faire le bien » (sans s'occuper de savoir s'il est quelqu'un de bien) et qui se sent constamment coupable de n'être pas « à la hauteur ». Quelle hauteur ? C'est souvent la trace d'un désir inconscient de toute-puissance.

Par ailleurs il peut y avoir une culpabilité liée au désir des parents qui auraient voulu ceci ou cela : qu'il ait beaucoup d'enfants – ou le contraire – qu'il continue dans la branche paternelle investie comme absolu. Peur d'être rejeté sinon. Peur et culpabilité vont ensemble.

Comment quitter ces positions internes pour parvenir à communiquer avec l'autre ? Chacun peut alors devenir pour l'autre un lieu d'accueil salutaire. Lieu d'accueil qui permettra de parvenir à l'entente.

Une condition : écouter sans a priori

Pour se mettre d'accord, il faut parler. C'est la parole qui fonde la relation, puisque parler c'est s'adresser à l'autre, se dire à l'autre. En parlant, les émotions peuvent mieux se mesurer, et il est possible de percevoir les déformations qu'elles apportent à la réalité.

La parole balbutiante permet de vivre ses sentiments et de dire le désarroi sans qu'il soit jugé comme une faiblesse. Le non-jugement est indispensable. Car il ne s'agit pas d'argumenter, d'expliquer ou de se justifier, mais seulement de partager. Et ceci est loin d'être évident.

Très souvent les couples, pourtant pleins de bonnes intentions et désireux de dialoguer, butent sur l'impossibilité de l'un à écouter la plainte de l'autre. « Je suis éreinté, j'ai trop de travail, le chef est tout le temps sur mon dos ».

Si celui ou celle qui écoute à ce moment-là ne cherche rien, ni satisfaction, ni possession, le partenaire peut alors prendre appui ici pour regarder en face ce qui le fait souffrir dans son existence, sans le fuir.

Ce qui tue le dialogue, c'est la sanction, le verdict ou « la condamnation » qui tombe d'une bouche aimée ou encore d'une bouche dont est attendue l'appréciation ultime, primordiale de soi-même.

Certains préfèrent se taire plutôt que de risquer sa parole, ils préfèrent « naviguer à vue » et parfois même faire comme si de rien n'était. Mais nous retrouvons là l'attitude d'isolement qui détruit le couple au lieu de le

construire ; la parole ne sert à rien parce qu'elle refuse de toucher à ce qui pourrait bouger.

Parce que parler, c'est aussi risquer de faire souffrir. Mais souffrir de quoi ? Et souffrir comment ? Oser dire à l'autre son désappointement n'est pas nécessairement l'offenser. Dire par exemple « J'aimerais que tu me parles comme tu parles aux autres, que tu t'occupes de moi, comme tu t'occupes d'eux » c'est, peut-être, se compromettre, mais c'est ouvrir une perspective.

L'expression de soi-même est indispensable à la vie du couple, et il ne s'agit pas de confondre cela avec une agressivité de mauvais aloi. S'exprimer, dire ses souhaits, ses attentes, c'est évidemment le contraire de l'immobilisme et de la paralysie. *S'autoriser à exister en présence de l'autre, est indispensable à toute vie de couple.*

Cela peut être pris, de l'autre côté, pour une critique. Et alors ? La belle affaire ! Si l'on ne peut souffrir d'être critiqué, mieux vaudrait en effet, vivre en célibataire. Non il ne s'agit pas de s'effacer ni pour l'un ni pour l'autre.

Arrangements et concessions

Les fonctions du couple ont à subvenir non seulement aux besoins affectifs et érotiques, mais aussi tout bonnement matériels.

Les fonctions du couple dans leur aspect économique ne sont pas à rejeter sous peine de voir s'écrouler comme château de cartes les belles constructions idéalisées. Se soutenir l'un l'autre dans l'existence quotidienne, partager les tâches, assurer la gestion du bien commun, cela provoque un "bénéfice" qui est loin d'être secondaire.

Mais ici, gare à la routine. Lorsque l'un et l'autre se maintiennent dans les rôles qu'ils se sont attribués (celui qui tient les comptes, celle qui remplit le frigo) il est temps parfois de revoir ces attributions et de se demander au nom de quoi elles subsistent.

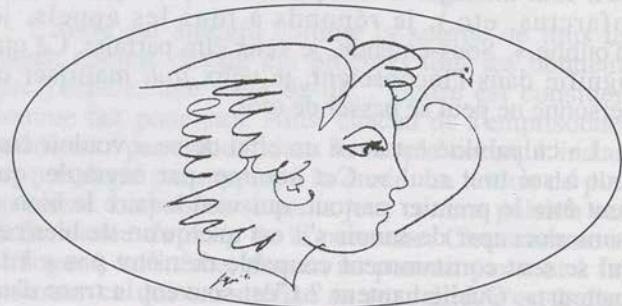
La vie bouscule nécessairement les partenaires du couple, et les renvoie, au fur et à mesure que sont à

prendre des décisions ou de nouvelles orientations, à l'origine de leur choix. Le choix est toujours une mise en accord. Et la relation, par la suite, va être, en chaque occasion, une remise en accord.

Pour négocier, il est nécessaire de reconnaître l'autre comme autre. Ce qui suppose l'usage de la parole à la première personne du singulier (*Je pense, Je trouve, Je désire, Je souffre*), plutôt que la projection, forcément très mal reçue du tu : « *Tu* vois bien comment tu es. *Tu* ne réponds pas. *Tu* te dérobes, *Tu* négliges, *Tu* oublies », etc.

Parler à la première personne, c'est parvenir à se distancier, c'est se reconnaître en soi-même et donc permettre la rencontre qui ne peut être acquise une fois pour toutes. Chacun évolue, change, se modifie à la faveur des circonstances, des événements et aussi des décisions prises.

Nous savons combien sont pernicieuses pour le couple ces décisions unilatérales. Exemple : la femme qui veut un enfant et arrête la pilule sans en parler à son mari. L'arrivée d'un enfant, surtout aujourd'hui avec l'emploi des méthodes contraceptives, doit, par excellence, être l'objet d'une décision à deux. Et pour cette question délicate, il ne suffit pas de peser le pour et le contre, mais d'évaluer ensemble la transformation de la vie que cela va provoquer et les capacités d'accueil de chacun.



Distance et autonomie

D'autres décisions, moins importantes, jalonnent la vie quotidienne, dont dépend l'harmonie. Mais ce seraient plutôt, à proprement parler, des arrangements et des concessions. Si l'on veut que la maison soit « un havre de paix », cela ne peut se produire sans la participation de chacun, et si l'un souhaite se reposer, l'autre n'ira pas, à ce moment-là, passer bruyamment l'aspirateur à côté.

De même les bons rapports s'entretiennent aussi au moment de la retraite, où chacun doit trouver la distance et la part d'activité qui lui revient en propre, selon ses goûts et ses centres d'intérêt, sans que cela vienne porter ombrage à l'autre. Ce qui n'empêche nullement d'avoir des entreprises communes pour, par exemple, acquérir de nouvelles connaissances ou se rendre utile à l'entourage familial et social.

Quant à l'art et la manière de prendre des vacances ensemble, cela n'est pas aussi évident qu'on le pense habituellement, et nous voyons souvent les consultations conjugales se remplir au retour parce que ce temps n'a pas été celui des échanges. Alors ils reviennent comme chien et chat, pleins de reproches à propos de « ce qui aurait pu être »... et n'a pas été ! Ils n'ont pas fait attention. Ils ont manqué des occasions de se rapprocher ou de faire une escapade seul à seule. Ils ont bourré le temps de rencontres avec des amis et puis voilà ! Ils n'ont pas su créer un accord sur le moment et maintenant, ils le regrettent.

Parfois, à force de vouloir que « tout baigne dans l'huile », on aboutit à l'effet inverse, c'est-à-dire au blocage où l'on se piège dans la répétition des attitudes déjà prises. Et le « Je vais en vacances dans son pays pour lui faire plaisir » devient, à la longue, un « sacrifice » qui se fait payer très cher.

La vie devient un cauchemar perpétuel lorsque l'un se souvient de tout (les manquements) et s'entend dire par l'autre qui s'efforce d'oublier : « Tu as une mémoire colossale ». Les hantises de l'un provoquent généralement la fuite de l'autre quand n'arrive pas la rupture pure et simple. (Jamais simple d'ailleurs, la rupture, notre métier est là pour en témoigner).

Un peu de douceur et de mansuétude peuvent éviter d'étaler devant les yeux de l'autre toutes les blessures considérées comme étant infligées par lui. Cela parasite le moment présent. Pour arrêter le flot des griefs, il faudrait à la fois de la fermeté et de la tendresse. Comment vivre le moment présent sans l'embarrasser de tous les motifs d'accusation venus des insuffisances passées ?

Le présent peut se suffire à lui-même, mais il aura toujours fallu négocier

Négocier permet à chacun de se dégager d'une emprise souvent inconsciente et de « reprendre sa liberté » au sens strict, non point pour s'en aller vivre ailleurs mais pour préserver la liberté d'être soi-même dans la façon de sentir, d'appréhender le monde ou de penser. Lorsque la communication est bloquée entre les deux partenaires, « le vouloir se dire » s'étiole, et le repliement sur soi gagne du terrain de jour en jour.

Parfois il semble impossible de maintenir distance et autonomie sans mettre en place le mur des défenses. Le travail de négociation permet de garder et même de sauvegarder cet espace pour chacun, cette solitude irréductible.

Cela produit un effet d'apaisement, une détente et chacun peut cesser soit de fuir, soit de s'emparer du pouvoir ou d'un vouloir détruire qui ne sait pas, mais opère cependant des ravages inconscients en annulant l'autre, en le faisant disparaître à la fois de la pensée et du discours. Il est possible de ne pas attendre « tout » de la vie conjugale (et cela va, parfois, jusqu'à faire exister chacun des partenaires).

Si l'on en attend pas « tout », cela indique que la distance est suffisante et la relation possible. Ils sont bien DEUX en effet et non pas noyés dans la confusion de l'amalgame. Chacun peut être accueilli. « Je te prends comme tu es, aussi différent sois-tu, aussi étrange ». Une sorte d'autorisation à être simplement ce qu'on est se profile. Chacun l'admettant pour lui-même peut plus aisément l'admettre pour l'autre. Certes, il ne restera pas sans demande de satisfactions affectives ou érotiques, mais il lui deviendra possible de supporter les maladroites réponses.

Avec les enfants

par Bernadette BAYADA et Anne-Catherine BISOT *

« Je ne vais quand même pas me faire avoir par un enfant de six ans ! ». Que l'adulte qui n'a jamais éprouvé ce sentiment par rapport à un enfant lève le doigt.

En éducation, la recherche du compromis demande imagination et bon sens.

Le moindre problème de soupe à terminer, ou de refus d'aller se coucher, se transforme rapidement en rapport de force d'où il faudrait absolument que l'adulte sorte vainqueur. Mais l'enfant recrache la soupe enfournée par contrainte ; les hurlements persistent de l'autre côté de la cloison de sa chambre. La persuasion douce ne permet pas forcément d'obtenir de meilleurs résultats : par sentiment d'injustice, ou pour tester la résistance de son interlocuteur, l'enfant ne veut pas entendre raison.

La meilleure issue lors d'un différend avec un enfant n'est-elle pas que de part et d'autre quelques concessions soient acceptées ? « Tu manges la moitié de ta soupe et tu peux avoir ton dessert ». L'essentiel est de savoir ce que l'on concède, jusqu'où on est prêt à aller. Le compromis contrôlé en quelque sorte.

La sieste impossible

Dans ce centre de vacances, la "sieste" est obligatoire : 10 minutes de silence, allongé-e-s sur le lit, puis les enfants peuvent s'adonner à des activités calmes. L'objectif est clair : permettre à ceux qui en ont besoin de s'endormir, ne pas imposer aux autres une sieste inutile. Pourtant, avec Fatima, 12 ans, il n'y a jamais

* Respectivement institutrice spécialisée et éducatrice spécialisée ; animatrices de la Commission éducation et non-violence du Mouvement pour une Alternative Non-Violence (MAN).

10 minutes de silence dans le dortoir, mais une heure et demie de pitreries, de course-poursuite entre les lits... Au bout de deux ou trois jours, c'est insupportable pour tout le monde.

Le problème peut être posé de deux manières : comment faire plier Fatima ? Comment faire respecter la règle du centre de vacances, pour le plus grand bien de chacun-e ?

Proposition est faite à Fatima d'être dispensée des fameuses 10 minutes. Elle ira dans une autre pièce où elle aura le droit de faire des activités manuelles dont elle rafole, à condition de ne plus troubler la "sieste".

Tout le monde y trouva son compte : les autres enfants qui supportaient mal d'être privé-e-s d'activités, Fatima qui est rassurée de ce qu'on ne la rejette pas une fois de plus, les animateurs et animatrices pour qui la sieste n'est plus un pugilat.

Rien d'exceptionnel dans ce petit compromis. C'est un exemple parmi d'autres, mais il permet de souligner quelques conditions d'un bon compromis en éducation.

Le compromis tient compte à la fois des besoins de l'enfant (de s'affirmer, de jouer, ou pour Fatima, de lutter contre l'angoisse que réveille le silence et la non-activité) et de ceux de l'adulte, garant de la bonne santé de l'enfant, de l'équilibre d'un groupe, ou du respect de certaines normes sociales. Et au bout du compte, il n'y aura ni vainqueur ni vaincu.

L'enfant, autant que l'adulte, est reconnu comme personne à part entière. Le respect dont il bénéficie contribue à lui donner une image positive de lui-même. En retour, il se montrera capable de tenir compte des besoins des autres. L'efficacité immédiate se double d'une approche éducative à plus long terme. On retrouve ici le principe cher aux non-violents du lien entre la fin et les moyens. L'un des principaux objectifs de l'éducation, l'apprentissage de la vie sociale, du respect de l'autre est déjà en germe dans le moyen utilisé qu'est le compromis.

Le compromis est éducatif

Mais il y a bien sûr de bons et de mauvais compromis. Quels sont les éléments qui laissent présager un bon compromis ?

Tout d'abord, il n'y a pas de compromis possible s'il n'y a pas eu confrontation. Et cette confrontation peut être plus ou moins vive. Nous savons toute la richesse que l'enfant peut tirer, pour son développement personnel, d'un conflit bien géré avec son père, sa mère, ou un autre adulte (1). « L'enfant se pose en s'opposant » disait Montaigne. Cette confrontation, surtout chez les plus jeunes et à l'adolescence, est liée à la recherche d'identité. D'elle dépend aussi l'apprentissage de la loi. Car si l'enfant doit être respecté comme une personne à part entière, il doit aussi être considéré comme un être en formation qui doit apprendre à se conformer à des règles de sécurité, de vie en groupe, à des lois sociales...

Or tout n'est pas possible, ni pour les adultes ni pour les enfants. L'élaboration du compromis passera par le rappel des limites, des contraintes, mais aussi par l'évaluation par l'adulte des enjeux réels de la confrontation : est-ce que je cherche à imposer mon autorité, ou à respecter une règle nécessaire ? La proposition que je ferai pour résoudre le conflit sera fonction de la réponse à cette question. Fatima aurait pu être expulsée manu militari, afin qu'elle comprenne qu'un adulte a toujours raison. Mais n'était-ce pas la renforcer dans son rôle d'enfant insupportable ?

Un compromis ne peut être imposé. Il est le fruit d'une démarche réciproque. Ce qui ne signifie pas que chacun fait des concessions d'égale importance, en apparence du moins. Dans l'exemple cité plus haut, Fatima semble ne pas faire de concession, puisqu'elle échappe à la règle commune. En réalité, elle fait un pas important pour elle, en acceptant une partie de la règle, la seule qu'elle soit, à ce moment-là, capable de respecter : le calme durant la sieste. De plus elle renonce à son rôle de perturbatrice.

Dans ce cas comme dans d'autres, l'un des enjeux du compromis, dans une perspective non-violente, sera de montrer que « la loi est faite pour l'Homme et non l'Homme pour la loi ». Il y a une façon « intelligente » d'utiliser la loi, une loi qui ne peut être appliquée doit sans doute être changée (2).

Le compromis s'appuie sur la recherche imaginative de solutions qui tiendront compte des besoins exprimés. Trop souvent, face à un groupe, l'enseignant, l'éducateur, imposent un rythme unique, une activité identique pour tous et toutes. Pourtant il est possible, en responsabilisant les enfants ou les jeunes, d'aborder un même sujet d'histoire ou de français par des moyens différents, de proposer deux activités simultanées.

Pour que le compromis puisse s'établir sur des bases claires, et se révéler positif, il faut souvent qu'il soit limité à deux antagonistes (ou deux groupes antagonistes). L'intervention d'une tierce personne est rarement la bienvenue : « Laisse-le donc cet enfant s'il ne veut pas finir son assiette » intervient la grand-mère. « Les miens ne se lèvent pas de table avant d'avoir tout fini » insiste la tante. Il est difficile d'arriver à un compromis quand le message est brouillé par d'autres.

Rappelons pour terminer que le compromis est bien souvent la seule solution efficace ; surtout si l'on se refuse à employer des moyens de contrainte physique, ou le chantage affectif, si courant en éducation, mais qui déstabilise l'enfant en lui faisant craindre de perdre l'affection de ses parents.

Le bon usage du compromis est sans doute ce qui permet de mettre en pratique le vœu exprimé par

Gérard Mendel : « Il convient d'instaurer, écrit-il, un rapport d'égalité entre l'enfant et l'adulte qui permette le développement du phénomène-conflit comme consensus social nouveau succédant au phénomène-autorité et comme nouvelle valeur » (3).

(1) Cf « Pour une éducation non-violente », Ed. Non-Violence Actualité 1988 ; à commander à NVA, B.P. 10, 45202 Montargis Cedex.

(2) Lire « Obéir sans se soumettre » in « Pour une éducation non-violente », op. cit.

(3) PBP 1979, 6^e édition, Gérard Mendel, « Décoloniser l'enfant », PBP, 1979, 6^e édition.



Compromission et compromis dans la vie de l'entreprise

par Henri VACQUIN *

La vie de l'entreprise est aujourd'hui beaucoup plus faite de compromissions que de compromis, car la question essentielle du contenu du travail est trop souvent négligée.

Même lorsqu'arrive un accord entre acteurs capables de négocier, on trouve, bien souvent et pas très loin, des femmes et des hommes sur le dos duquel il s'est établi. Alors de quelle compromission de chacun avec soi-même relève le fait qu'il y ait trois millions d'exclus du travail ? Une compromission qui n'exclut pas d'ailleurs les exclus eux-mêmes, tant il est vrai que les circonstances, aussi atténuantes soient-elles, n'éliminent jamais totalement la responsabilité.

On s'est beaucoup compromis en France dans les rapports sociaux institutionnels et quotidiens, tellement compromis, qu'aujourd'hui la légitimité du politique ne pèse plus bien lourd, que le syndicalisme se meurt, et que les patrons – privés ou publics – ont perdu le sens de leurs responsabilités d'employeurs. Cela vient de loin et se développe de mal en pis depuis 10 ans, où l'espoir investi sur l'alternative de gauche s'est mué en impuissance et en désespoir.

Heureusement, en démocratie, demeure le droit au conflit, de telle façon que, lorsque les régulations

défaillent, la colère vienne informer du mal-être. Cela dit, les conflits ne produisent que du symptôme, ils n'informent pas sur les causes, tandis que les sorties de conflits n'ont été et ne sont encore le plus souvent, qu'un traitement du symptôme. En France, depuis que patrons et syndicats cohabitent, on sait très bien revendiquer et donner une prime, mais on sait beaucoup moins bien analyser les causes des nuisances du travail.

La faillite du syndicalisme traditionnel

Pour faire l'économie de l'analyse des causes, et pour faire taire les vraies questions, on a très bien su signer mille mauvais compromis. Depuis plusieurs générations, les syndicats sont parvenus à obtenir des contreparties à la nuisance du travail. Hélas, pour le salariat et pour eux-mêmes, la contrepartie d'une aliénation n'est pas une désaliénation. Et c'est là que, peu à peu, contre-pouvoir et contrepoids syndicaux ont creusé leur propre tombe, à laquelle il ne manque plus aujourd'hui que l'épitaphe.

Le conflit est tout à la fois un échec de la parole et un moment de libération de parole. Mais progressive-

* Sociologue d'entreprise, directeur d'un cabinet d'experts intervenant à la demande des directions ou des syndicats ; auteur du livre *Paroles d'entreprises*, Paris, Seuil, 1986.

ment, les porte-parole qui savaient trop bien fournir de bonnes réponses a priori aux questions des salariés qu'ils ne savaient pas entendre, ont fini par tuer la richesse de révélation des conflits.

Aujourd'hui, c'est la « grève de grève » qui est le conflit majeur, le symptôme le plus révélateur du degré d'impuissance et de renoncement dans lequel vivent l'individu et la collectivité au travail. Il n'y a plus que dans la Fonction publique que le conflit remplit encore un peu son rôle, et encore : en effet, qui peut dire aujourd'hui, ce qu'ont appris des conflits, syndicalistes et patrons des Finances, de la Santé et de l'Education nationale ?

Les grèves ne remplissent plus qu'une fonction exutoire de colère. Ce faisant, elles restent bien un outil de régulation sociale, mais elles ne sont pour personne un moment d'apprentissage, la parole ne s'y libère que pour se perdre. L'irresponsabilité politique, patronale et syndicale est en train d'assassiner la parole par le moyen le plus sûr qui soit : la rendre inutile, inutile pour énoncer les choses, inutile pour les faire exister, inutile à celui et à ceux qui parlent. C'est la pire des atteintes qui soit. Les conflits ne font plus aujourd'hui que du bruit dans un univers du travail réduit au silence.

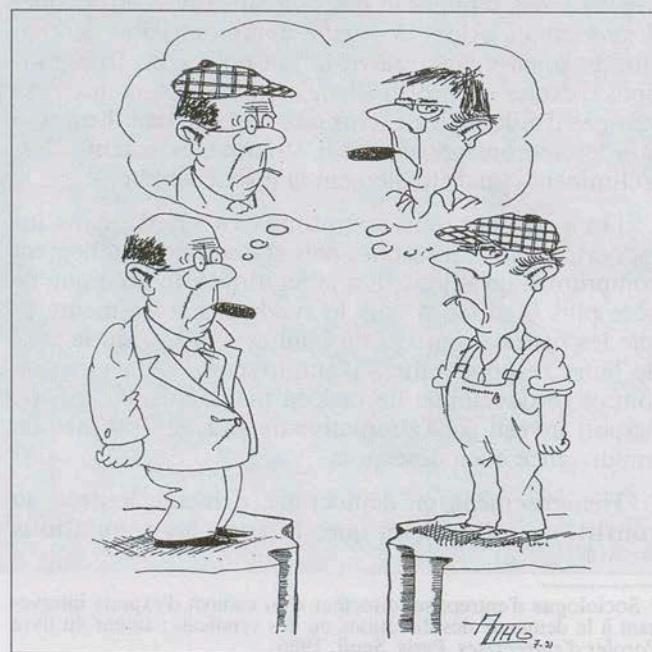
Le vieil attirail conceptuel des porte-parole n'est plus qu'un filtre hermétique à la parole des mandants. La « novlangue de bois » syndicale n'est plus capable de lire sur les bouches des mandants devenues muettes à force de ne pas être entendues.

Or, la fonction du porte-parole n'est pas seulement de parler pour les autres. Il s'agit avant tout d'offrir aux acteurs la capacité de comprendre ce qui se joue, afin de les situer dans la relation de travail et d'être au clair sur leur rôle.

Le rôle du syndicalisme ne doit pas être seulement d'épouser la parole des mandants, c'est au contraire d'oser parfois aller à l'encontre des questions corporatives et égoïstes du court terme, en sachant opposer les référents de la culture aux réflexes trop naturels : flatter

les pulsions archaïques à la manière de Le Pen ou réclamer 7 000F pour le SMIC, finalement c'est de la même nature, même si la nuisance n'est pas la même. Mais, voilà, la « novlangue syndicale » a perdu sa capacité de nomination. Mille tensions, mille angoisses, mille questions rentrées ne trouvent plus les mots pour se dire, tandis que les conflits se réduisent au cri, au bruit.

De compromis en compromis, en achetant des questions pour ne pas payer le prix des interrogations dont elles étaient porteuses, pour éviter leur nomination, les interlocuteurs sociaux ont tué la création. Les rapports sociaux en sont restés à la répétition des gestes de la veille, et se sont mis à bégayer, pour finalement sombrer dans l'autisme. Et voilà sur quelles compromissions, on s'est en permanence compromis depuis trois générations, jusqu'à atteindre un seuil où le conflit lui-même a perdu sa fonction révélatrice, une fonction pourtant vitale à la démocratie.



C'est l'interdit ou l'incapacité à nommer les tensions de la vie au travail, qui font que le non-dit agit, manipule les acteurs d'une manière invisible et indiscible. Réduite à n'être que l'objet de cette « main invisible », la collectivité du travail s'en trouve agressée. En réponse de quoi, se développe une agressivité que la collectivité peut intérieuriser, extérioriser, ou jeter en touche. A la violence qui lui était faite, la collectivité répondait par l'extériorisation de son agressivité ; aujourd'hui, elle ne la tourne plus que vers elle-même, cherche des boucs émissaires, ou tombe dans le je-m'enfouissement.

Telle est la toile de fond du paysage social qui permet qu'il y ait aujourd'hui trois millions d'exclus du travail, sur le dos desquels la compromission joue à plein. L'égoïsme individuel et collectif a fait des progrès : on tolère de mieux en mieux l'exclusion de l'autre !

La culpabilité elle-même a trouvé sa thérapie à coup de téléthon, de charité business ou de traitement social. L'éviction des problèmes est devenue la matière première de la compromission collective. On sait faire grève aujourd'hui, lorsque l'entreprise va licencier ou, quand on a la sécurité de l'emploi, pour en faire payer les nuisances. En revanche, on ne sait pas se battre pour la qualité d'un travail et d'une relation de travail qui sauvegarderaient la dignité du salarié et l'emploi.

Après avoir été considérés pendant très longtemps comme des exploiteurs, les patrons sont aujourd'hui portés au pinacle. Pourtant sur le carreau du travail ils laissent 10 % de chômeurs ! Car aujourd'hui, la bataille de l'emploi est une bataille de la qualité du travail, le chômage une carence de "l'employabilité" et donc du management patronal et syndical.

Travailler, c'est apprendre

Le seul travail qui vaille est celui où l'on peut dire « je me travaille ». Si le choix de se "travailler" est l'affaire de chacun, il ne peut y avoir de choix pour les employeurs. La récente valorisation de ces derniers

dans la cité leur crée des obligations, tout comme l'exige la compétitivité. Si l'on veut mobiliser l'énergie et le potentiel des salariés pour créer des richesses et donc de l'emploi, il faut concevoir un autre contenu du travail et une autre relation de travail que celle qui nous a menés là où nous sommes. On sait d'ailleurs tout de ce fameux contenu du travail nécessaire : il est en permanence auto-évolutif, et le travailleur est, en permanence, questionné un demi-pas au-delà de sa compétence, ce demi-pas en avant qui lui permet de découvrir ce qu'il ne sait pas et de mobiliser son potentiel pour trouver la réponse au travail qui le questionne. Cette stimulation permanente par la question est une activation de la curiosité et du désir d'apprendre. On n'apprend jamais qu'à se faire surprendre. C'est ce préalable de la curiosité entretenue dans la relation de travail qui permet l'apport de savoir susceptible d'être reçu. Ainsi se définit un contenu de travail qualifiant où peut se reconnaître le potentiel de l'individu, via la compétence ainsi démontrée qui le révèle. Ce travail auto-évolutif est la clé de l'auto-évolution de la compétence du travailleur. Cette compétence en permanence enrichie est une vraie mine d'or pour l'efficacité du travail, donc pour la compétitivité, et la production de richesses, et finalement pour l'emploi. Le travailleur, en permanence travaillé par son travail, développe ainsi simultanément son employabilité et l'emploi. Sur le marché du travail, le degré d'adaptabilité du salarié, c'est-à-dire son employabilité réduira d'autant le délai temps de chômage. Dès lors le chômage n'est plus un drame lorsqu'il ne dure que le temps d'un questionnement, au lieu d'être ce qu'il est aujourd'hui, un trop long temps d'inutilité sociale, qui finit par tuer le lien social et fabriquer de l'exclusion vis-à-vis des autres et de soi-même.

Cet objectif banal de la bataille du travail est en fin de compte celui des compromis à batir pour casser la compromission ambiante, et les idées reçues. Il peut s'obtenir sans violence.

Cette bataille pour un autre contenu du travail est la bataille de notre génération. Elle n'interroge rien moins

que le contenu du pouvoir qui a présidé hier à l'instauration du travail, mutilant le potentiel individuel et collectif des travailleurs.

Les concepts qui président à l'exercice du pouvoir sont intimement mêlés à ceux qui président à la conception du travail que l'on offre. La défiance a priori, dont est porteur le concept du pouvoir fondé sur la maîtrise a priori, a produit un travail construit pour l'exclusive maîtrise du salarié, non pour son épanouissement. Cette défiance et cette maîtrise a priori ont lentement et sûrement déresponsabilisé le salarié et tué son initiative créatrice.

Le pouvoir fondé sur la maîtrise de l'autre a tué le désir au travail, déqualifiant le travail et le travailleur. Passer de ce travail à celui où l'on se travaille, impose une remise en cause drastique du concept du pouvoir qui préside très majoritairement au management de l'entreprise et du service public en France.

La légitimité du travail où l'on se travaille ne s'oppose rien moins qu'à la légitimité du contenu actuel du

pouvoir. Jusqu'à présent, le contre-pouvoir syndical s'est opposé au pouvoir avec les mêmes armes que ce dernier. Et c'est dans la tentative de maîtrise a priori que pouvoir et contre-pouvoir se sont livrés une guerre sans merci, où l'équilibre des forces a évité le pire. A ce jeu de surenchère, les salariés se sont sentis déresponsabilisés et déqualifiés dans le travail, comme dans le travail syndical.

Aujourd'hui, après deux générations où on a joué de cette façon, les patrons publics et privés héritent des effets pervers : un salariat désinvesti de son travail, dont une partie est tellement déqualifiée qu'elle n'est que très difficilement reconvertis. Le contre-pouvoir et le contre-poids du syndicalisme n'offrent plus la force d'opposition qui faisait l'équilibre. Or, on n'a jamais vu un pouvoir capable de s'interroger sur ce qui le légitimerait comme tel.

C'est ce problème qui est pourtant aujourd'hui le cahier des charges de l'entreprise, du Service public, et de la Cité.

Le compromis dans les affaires prud'hommales

par Serge DUCROCQ *

Lorsqu'un salarié ou un employeur décide de modifier le contrat de travail qui les lie, ils n'envisagent trop souvent que le procès pour régler leur litige. D'autres moyens existent, ceux de la transaction et de la conciliation, pour régler ce genre de différend, comme en témoigne cet article nécessairement un peu technique.

La transaction n'est pas spécifique au contrat de travail, à la différence de la conciliation prud'hommale, mais les deux ont leur utilité au contrat de travail.

La transaction est souvent mise en œuvre à l'occasion de la rupture du contrat de travail, mais elle n'est pas exclusive des litiges résultant de la rupture.

La transaction intervient entre les parties sans le recours ou l'intervention d'un tiers non partie au litige. Lorsqu'elle est mise en œuvre à l'occasion d'un litige relatif au contrat de travail, elle n'est subordonnée à aucune obligation de procédure issue du code du travail.

Si la transaction répond aux prescriptions de la loi (art. 2044 du Code Civil), elle fait la loi entre les parties (art. 2052 du Code civil).

La transaction n'a d'effet que pour les éléments qu'elle mentionne explicitement et implicitement. Elle est concrétisée par un document écrit.

La transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou une contestation à naître.

Dans ce contrat devront apparaître très clairement les éléments spécifiques du contrat de transaction, la situation litigieuse, l'intention d'y mettre fin grâce à des discussions préalables, les concessions réciproques.

La transaction apparaît comme un moyen bien organisé, qui ne peut être unilatéral. Il requiert la participation des parties et suppose la réflexion et le temps, conditions qui devraient lui donner plus de faveur auprès des salariés et des employeurs. Ces derniers y sont naturellement plus portés, mais ils négligent souvent l'exigence de la négociation et le temps pour l'autre partie pour évaluer et adhérer. Nous touchons ici à la cause principale de la suspicion attachée à la pratique de la transaction en matière de litige du contrat de travail. Pourtant n'est-ce pas aujourd'hui une pratique à considérer ?

Bien des litiges surgissent dans l'exécution du contrat de travail pour des motifs autres que des faits

* Président des Prud'Hommes de Lille.

fautifs pouvant être reprochés au salarié. On constate souvent, à défaut de discussions sérieuses entre les parties, ou du choix du ou des moyens appropriés et organisés pour y mettre fin que les parties vont parfois vers la rupture du contrat de travail, ce qui n'était ni pour l'une ni pour l'autre, l'objectif. La rupture est presque toujours une situation mal vécue par le salarié et par l'employeur.

L'exemple des modifications que l'une ou l'autre des parties veut apporter au contrat de travail révèle cette situation souvent absurde d'une rupture qui intervient finalement comme la solution à un litige, alors que les parties auraient pu transiger et poursuivre le contrat de travail.

Code du travail

Art. L 511.1

Les conseils de Prud'Hommes règlent par voie de conciliation les différends qui peuvent s'élever à l'occasion de tout contrat de travail (soumis aux dispositions du code du travail, entre les employeurs et les salariés qu'ils emploient). Ils jugent les différends à l'égard desquels la conciliation n'a pas abouti.

Leur mission comme conciliateur et comme juge s'applique également aux différends nés entre salariés à l'occasion du travail...

Art. R 516.8

Le Conseil de Prud'Hommes est saisi par une demande, soit par présentation volontaire des parties devant le bureau de conciliation.

Art. R 516.13

Le bureau de conciliation entend les parties en leurs explications et s'efforce de les concilier.

Art. R 516.14

En cas de conciliation totale ou partielle, le procès verbal mentionne la teneur de l'accord intervenu. S'il y a lieu, il précise que l'accord a fait l'objet en tout ou partie d'une exécution immédiate devant le bureau de conciliation.

Exemple de transaction pour un représentant de commerce

Si l'on s'écarte des litiges relevant de sanctions disciplinaires et des ruptures pour motifs économiques, bien des litiges ayant pour origine l'exécution du contrat, par rapport aux clauses particulières du contrat individuel ou aux clauses conventionnelles, la transaction apparaît comme un des moyens évidents pour parvenir à une solution amiable et équitable.

Prenons l'exemple très classique de la modification de secteur pour un représentant, et la modification de son commissionnement.

Aujourd'hui, bien des entreprises ont à s'ajuster au plus vite sur le terrain commercial, soit en fonction de l'évolution du marché et de la clientèle, soit en fonction de la concurrence. Cela conduit à devoir modifier la répartition des secteurs, les réduire ou les étendre, alors qu'ils constituaient des secteurs exclusifs. Si l'on exclut les cas où à la base il y a une intention sournoise de l'employeur de prendre cette mesure pour aboutir en fait à la rupture, il reste de très nombreux cas, où faute pour les parties de rechercher un vrai terrain de négociation – car l'employeur tient à son collaborateur et ce dernier tient à son emploi – on aboutit finalement à une rupture du contrat, car la loi est claire en la matière. En effet :

– L'employeur ne peut modifier substantiellement le contrat de travail sans obtenir l'accord formel du salarié.

– Si le salarié manifeste d'une façon équivoque son refus de voir modifier son contrat de travail, l'employeur peut prendre l'initiative de rompre le contrat de travail, le refus du salarié constituant le motif réel et sérieux de l'employeur.

– Dans les faits, pour l'employeur, c'est la nécessité économique qui le conduit à mettre en œuvre une modification du secteur et peut-être aussi le mode de rémunération et ce, dans des délais qui donneront toute l'efficacité souhaitée à ces décisions. D'où la pression

faite sur le salarié pour obtenir rapidement son adhésion ou son refus.

– Pour le salarié, c'est le résultat acquis d'un travail sérieux et important de plusieurs années qui est soudain remis en cause avec les perspectives de devoir reconstituer une nouvelle clientèle, mais comment, en combien de temps ? Comment se détermineront les nouveaux objectifs ? En matière de rémunération, quelles seront les conséquences ? L'employeur prétend que ce sera équivalent, mais les références et les taux sont différents ; comment être certain qu'il n'y a pas un recul important ? D'où la tendance à se mettre hâtivement en position de refus global.

Dans l'affaire, aucune des deux parties n'est a priori mal fondée dans ses arguments, et la position en droit de chacune est sérieuse.

La transaction, qui peut alors intervenir, a l'avantage de ne pas nier les arguments et les moyens de droit de l'un et l'autre, mais de regarder comment, si l'un et l'autre souhaitent poursuivre le lien contractuel du contrat de travail, parvenir à une solution qui n'était pas envisagée au départ, sans changer la finalité mais seulement les voies et moyens pour y parvenir. La transaction consiste donc à faire ressortir un compromis honnête.

Comment ? Sur quoi négocier et transiger ?

Par exemple :

– Un délai de mise en œuvre.

– Une contrepartie financière et forfaitaire peut être négociée pour une partie de la clientèle abandonnée, contrepartie payée en un seul versement, ou en plusieurs, pour compenser un éventuel recul temporaire des commissions.

– La modification du taux de commissionnement peut se prévoir en une ou deux étapes.

– Un fixe minimum peut être donné pendant plusieurs mois, jusqu'à ce que les commissions sur les nouveaux clients rétablissent la situation antérieure de revenu du salarié.

– Une redéfinition temporaire de la fixation des objectifs jusqu'à ce que l'action commerciale sur le terrain démontre que la détermination future des objectifs pourra être faite sur des données sérieuses, fiables et claires pour les deux parties.

Ainsi, la solution extrême de la rupture peut être évitée, aucune des parties ne se déjuge au fond, mais elles auront discuté, négocié, transigé et défini entre elles comment régler un litige sans le transformer en conflit.

Cette logique de la transaction peut bien entendu s'appliquer dans les cas de la modification substantielle du lieu de travail, de la fonction de la durée du travail, d'une clause de non-concurrence, de la réintégration après une affectation à des fonctions particulières, comme dans la régularisation d'une erreur de coefficient ou de statut, etc. Toutes situations génératrices de litiges, comme le démontre le contentieux prud'hommal, se transforment souvent en conflits majeurs.

En la matière, ce qu'il faut principalement retenir de la transaction, c'est qu'elle nécessite une réelle discussion entre les parties et une volonté de mettre fin au litige ou de prévenir un litige. Faisons quelques remarques.

Premier point : *la discussion* est bien entendu ce qui fait le plus souvent défaut quand deux parties entrent en litige. L'une est convaincue de la nécessité de la modification qu'elle entend obtenir, et l'appréciation qu'elle porte sur le caractère substantiel ou pas de cette modification conduit souvent l'autre partie à camper sur le contrat établi, à négliger certaines conséquences résultant de la modification envisagée, à ignorer certaines contreparties avancées, voire à faire des propositions, à envisager du transitoire. Le papier recommandé avec accusé de réception est dans bien des cas le moyen que les parties choisissent pour communiquer, ce qui souvent ne fait que renforcer l'incompréhension et durcir les rapports.

Deuxième point : *la volonté de mettre fin au litige* ou d'en prévenir un – c'est-à-dire en l'espèce comment sauvegarder le contrat de travail, respecter les intérêts

essentiels de chacun et prendre en compte les nécessités de l'un et l'autre – ne vient pas de prime abord et nécessite un peu de recul.

Troisième point : *transiger*, faire des concessions réciproques, ce n'est pas forcément reconnaître comme infondés l'action ou le droit invoqués, ou injustifiées les contreparties demandées ou les délais impartis. Transiger, ce n'est pas reconnaître avoir tort ou manquer de bonnes raisons.

C'est pour chacun être mesuré et réaliste sur l'enjeu qui ne porte en fait que sur des éléments ou des aspects accessoires, pour sauvegarder le principal, le plus vital : la pérennité du contrat de travail.

Quatrième point : *les limites de la transaction* – ce qui est transigé ne peut aller au-delà pour le présent et l'avenir que sur ce que les parties conviennent d'une façon claire et non équivoque, à condition que chacun s'exécute. Ce qui signifie que l'on a circonscrit le litige et choisi la ou les solutions pour celui-ci.

Trop d'affrontements de principes, de comportements figés sur des droits considérés comme acquis et immuables, de rapports de force mal employés, de rapports d'autorité et de subordination mal gérés, conduisent à des conflits majeurs et irréductibles, alors qu'il ne s'agissait en fait, dans bien des cas, que de situations assez communes à négocier avec toutes les informations appropriées, au moment opportun avec des délais réalistes.

Pour qu'une automobile avance correctement sur une route, chacun sait qu'il convient de contrôler son allure, de négocier les passages difficiles, de tenir compte des autres véhicules, de s'arrêter parfois pour mieux repartir, de se soumettre aux règles et signaux du code de la route, d'éviter les accidents et quand parfois en surgit un, il faut savoir utiliser le constat amiable...

La pratique du contrat de travail et de ses litiges se compare assez bien à cette situation.

Les salariés et employeurs devraient plus souvent se souvenir que si le contrat de travail peut s'établir

dans la forme qui leur convient (sauf quand la loi en dispose autrement – Art. L 121.1 du Code du Travail), ils peuvent aussi le faire évoluer pour résoudre des difficultés résultant de son exécution dans la forme qui leur convient. La transaction est un de ces moyens, la conciliation prud'hommale en est un autre.

La conciliation prud'hommale

La conciliation, dans la procédure prud'hommale, est préalable à la soumission du litige aux premiers juges du fond. *L'art. L 511.1 (1) du Code du Travail* confirme la primauté de la conciliation sur le procès au fond, pour régler les différends qui peuvent s'élever entre employeurs et salariés à l'occasion de tout contrat de travail.

Si parfois le litige se déplace sur le terrain judiciaire et prud'hommal, la phase de la conciliation conduit à nouveau les parties, si elles le souhaitent, sur la voie possible de la transaction.

Qu'est-ce que la conciliation si ce n'est une transaction qu'auraient pu faire les parties elles-mêmes, mais où la discussion entre elles se trouve suscitée et assistée par les Conseillers prud'hommes qui éclairent, si nécessaire, les parties sur la force de tel ou tel argument ou moyen avancé, les invitant à une vue réaliste de leurs prétentions et à circonscrire le litige réel et ses effets possibles (art. R 516.13 du C.T.).

Dans la séance de conciliation, c'est une approche par le bon sens et la recherche d'une solution qui permet aux parties de sortir définitivement et rapidement d'un litige sans passer par le procès qui, s'il se réfère en principe exclusivement au droit, n'en est pas moins souvent peu équitable en fait, et laisse bien des amer-tumes et des rancœurs pour ceux qui le supportent, car un procès n'est pas sans risques et aléas.

Bien des salariés et des employeurs ne pensent pas à la ressource qu'est pour eux la possibilité de se présenter spontanément devant la formation de conciliation (art. 516.8 du C.T.) pour aboutir à ce que l'on

pourrait appeler "*la transaction assistée*". Des litiges effectifs ou latents trouveraient ainsi, dans bien des cas, une solution autre que le procès, peu satisfaisant bien souvent, humainement difficile et grave dans beaucoup de cas, sans parler de son coût et de sa durée.

Certains critiquent l'intérêt de la transaction lorsque celle-ci a lieu à un moment où le contrat de travail n'a pas pris fin, compte tenu de la subordination du salarié à son employeur qu'implique l'existence du contrat de travail. Ainsi le consentement mutuel ne serait pas établi sur la base de l'autonomie d'appréciation et équilibrée de chaque partie.

Si cette vue n'est pas dénuée de fondement, il n'est pas non plus satisfaisant que la conséquence principale de la solution des litiges soit la rupture du contrat de travail. Si cela peut satisfaire le juriste, il n'est pas certain que cette solution indique une évolution positive des rapports entre l'employeur et le salarié qui doivent pouvoir faire évoluer leurs rapports contractuels d'une façon autonome et responsable. Aller devant le juge ne devrait être qu'une solution ultime.

La transaction et la conciliation sont des moyens de compromis modérés, mais efficaces, qu'il convient de promouvoir pour les rendre plus habituels et usuels aux partenaires du contrat de travail.

« Mieux vaut un plat de légumes avec de l'affection, qu'un bœuf gras avec de la haine. »

Livre des Proverbes, 15.17

« Mieux vaut un morceau de pain sec avec la paix, qu'une maison pleine avec la discorde. »

Livre des Proverbes, 17.1

Les Verts allemands ont-il raté un compromis historique ?

par Karlheinz KOPPE *

Le Parti Vert allemand se porte plutôt mal en cette fin d'année 1991. Les "fondamentalistes" ont quitté le parti, critiquant les "réalistes" qui ont accepté de faire des compromis ces dernières années avec le SPD. Compromis ou compromissions ? Il n'en demeure pas moins que le Parti Vert a donné une salvatrice impulsion à la vie politique en Allemagne, et que l'avenir continue à se construire.

La crainte de faire un mauvais compromis

Le compromis – en Allemagne – est de règle générale un *fauler Kompromiß*, quelque chose de louche et de pourri. Rien de pire que d'être suspect de s'arranger par un compromis !

L'histoire en général, et l'histoire de l'Allemagne en particulier, est remplie de compromis ratés. Rappelons les années vingt, quand les partis allemands démocratiques se sont avérés incapables de faire un compromis pour sauver la République de Weimar, et permirent ainsi l'arrivée d'Hitler, précisément la personne qui déclarait à haute voix : « *Ich kenne keine Kompromisse !* » (je ne connais pas de compromis). Il n'en a pas connu, en effet. Cinquante millions de morts en sont les témoins muets !

Soyons honnêtes : il y a de bons et de mauvais compromis. L'art politique est peut-être moins l'art de

rendre l'impossible possible que l'art de discerner le bon du mauvais compromis.

Qu'est-ce que l'on peut demander à son partenaire, qu'est-ce que l'on peut lui offrir ? Quoi qu'il en soit, la vie politique exige les compromis, avant tout entre les partis, et à l'intérieur de ceux-ci. Les grands partis politiques en Allemagne paraissent avoir compris cette leçon, surtout quand ils sont forcés de former des coalitions, soit entre démocrates-chrétiens et libéraux, soit entre démocrates-chrétiens et sociaux-démocrates, soit entre ces derniers et les libéraux, ou – cas plus rare – entre sociaux-démocrates et les verts (*Die Grünen*). Le parti vert, cependant, ne doit pas être mis sur le même plan que les autres, justement en raison de son aversion à tout compromis, au moins pendant les premières dix années de son existence.

La création du parti vert repose sur une série de compromis

La création du parti vert, fin 1979 - début 1980, résulte néanmoins d'une série de compromis. Les

* Militant non-violent depuis 1950 (SCI), président du Bureau exécutif de la section allemande de Pax Christi, et directeur du Centre d'Information et de Recherche sur la Paix (Bonn).

forces vives du parti vert datent des premières années 1970, quand la conscience écologique commença à se manifester en Allemagne. Surgirent alors plusieurs milliers d'initiatives très diverses, menées par des citoyens tout aussi divers. Il y eut parallèlement la fondation d'un premier parti vert à l'instigation d'un député chrétien-démocrate, *Herbert Gruhl*, qui publia en 1975 un livre *Une planète est pillée* (*Ein Planet wird geplündert*). Mais ses convictions conservatrices se sont avérées être l'obstacle majeur à son succès. Ce n'est qu'en janvier 1980 que les diverses initiatives, groupes et mini-partis se sont coalisés pour constituer un parti politique sur le plan fédéral : *Die Grünen* – le parti vert, grâce notamment au personnage charismatique de *Petra Kelly*, et sous l'impression d'un premier succès aux élections à la diète de la ville de Brême vers la fin de 1979. A Karlsruhe, où se déroula le premier congrès du parti vert, s'étaient rassemblés des écologistes de tendance conservatrice, voire fascisantes, des écologistes venant du milieu paysan, des communistes non-conformistes comme ceux de la Fédération communiste (*Kommunistischer Bund*), des socialistes et des sociaux-démocrates mécontents de leur parti, des personnes gauchisantes, héritiers du mouvement étudiant et de l'opposition extra-parlementaire de 1968, des féministes et des pacifistes, donc des contestataires de toutes espèces. Selon leurs propres déclarations, les verts ne voulaient pas constituer un parti politique comme les autres, mais un mouvement de base, manifestant une opposition fondamentale contre le régime des partis traditionnels. Ses premières équipes (les verts n'ont jamais eu de président, mais des bureaux, des groupes et des porte-parole) étaient élues pour des périodes d'un an maximum. Une de leurs premières disputes tournait autour de la question de savoir si le parti vert devait se présenter à toutes les élections. Quand il s'y décida positivement, les verts fixèrent la règle que tout mandat parlementaire devait être rendu après deux ans (principe de rotation), que les indemnités reçues – sauf pour l'argent de poche – soient transférées à la caisse commune. Par ailleurs, tout membre qui tenait un mandat parlementaire ne devait pas avoir

un mandat au sein du parti. Pas de compromis, ni avec l'adversaire politique ni avec l'établissement traditionnel ! Ce rôle de contestation et d'opposition fondamentale unissait au début les verts. C'était la raison pour laquelle les verts ne concentraient nullement leurs efforts sur les conflits liés à l'amélioration de l'environnement. Ils se géraient comme pacifistes, anti-militaristes, féministes, critiquant la société de consommation, se montrant adversaires acharnés de la politique de la Communauté européenne, se révélant avocats d'une économie mondiale plus juste, soutenant les minorités d'étrangers, les enfants, les femmes, les personnes âgées et ainsi de suite ! Ajoutons que les principes de rotation et de l'incompatibilité des mandats étaient dès le commencement une source permanente de querelles et de brouilles. La communication entre le parti et le groupe parlementaire fonctionnait très mal. Un travail consistant au *Bundestag* était, en raison de la rotation des élus, hautement difficile et partiellement vain. Le schisme entre les fondamentalistes (*Fundis*) qui se regroupaient dans le bureau du parti, et les réalistes (*Realos*) qui avaient la majorité dans les groupes parlementaires, y trouve son origine. Le schisme éclata finalement en été 1990, avec le départ des *Fundis*, sous l'impulsion de *Jutta Ditfurth*, écologiste radicale. D'autres personnes avaient déjà quitté le parti plus tôt, comme *Otto Schily*, un juriste brillant qui depuis a rejoint les rangs des sociaux-démocrates.

Les verts allemands et la question des alliances politiques

Une partie des Allemands paraissait néanmoins apprécier – jusqu'à aujourd'hui – ce qu'on appelait le "chaos vert". Les verts recueillaient dès leurs apparitions sur les listes électorales les 5 % requis par la loi électorale pour entrer dans un parlement, soit au *Bundestag*, soit dans les diètes. Ce fut notamment le cas aux élections fédérales de 1983. Les sociaux-démocrates perdaient les élections. Une partie de leurs électeurs votaient sans aucun doute pour les verts afin de protester contre la politique de la coalition sociale-libé-

rale devenue de plus en plus conservatrice. La même évolution a eu lieu dans les *Länder*, où les verts étaient présents dans toutes les diètes sauf en Sarre et en Schleswig-Holstein, où des candidats dynamiques du SPD – *Oskar Lafontaine* dans l'une et *Björn Engholm* dans l'autre – se présentaient et ont gagné les scrutins. Dans d'autres *Länder*, d'abord en Hesse, ensuite à Hambourg, à Berlin et en Basse-Saxe, le SPD, n'ayant pas assez de sièges pour former le gouvernement seul, expérimentait des coalitions "rouge-verte" avec des succès différents – ce qui demandait un grand effort de compromis de la part des verts, un effort contesté dès le départ par l'aile fondamentaliste. La première coalition en Hesse fut cependant rompue délibérément par le SPD craignant que l'alliance avec les "chaotes" lui fasse perdre des voix. A tort: au scrutin régional suivant, le SPD perdait les élections et devait attendre quatre ans pour regagner sa position et former à nouveau une coalition "rouge-verte", toujours au gouvernement. La même chose s'est passée à Berlin où la coalition "rouge-verte" échouait. Le SPD perdit ensuite sa position de plus grand parti. Les chrétiens-démocrates n'ayant cependant pas assez de sièges pour former seuls le gouvernement, ils s'arrangèrent alors avec le SPD pour former une coalition "noire-rouge". A Hambourg, le SPD resta le plus grand parti, mais il a dû décider la création d'une coalition "rouge-jaune" avec les libéraux. Une expérience plus heureuse se déroula en Basse-Saxe: le SPD, annonçant qu'il allait former en cas de victoire électorale une coalition avec les verts, a gagné les élections et il réalisa un gouvernement "rouge-vert". Notons enfin que le potentiel électoral des verts depuis dix ans se range entre 5 et 11 %. Les verts sont donc une réalité politique bien établie. Mais "être établi" signifie être ouvert aux tentations du pouvoir, à le chercher par des compromis, donc à faire tout ce que les fondamentalistes reprochaient aux partis traditionnels et à l'établissement politique.

Une tache dans ce tableau apparut comme la conséquence de cette évolution: au dernier tour du scrutin fédéral, fin 1990, les verts n'arrivèrent plus à franchir les fameux 5 % nécessaires pour être admis au *Bundestag*.

Trois éléments ont coïncidé, pris ensemble, ils ont fatigué les sympathisants du parti vert: d'abord l'absence de toute volonté d'arriver à un compromis entre les ailes fondamentaliste et réaliste, ensuite l'incapacité de s'arranger avec les verts de l'ancienne RDA (appartenant tous à la tendance dite "réaliste") qui formèrent alors séparément une liste commune avec l'Alliance 90 (*Bündnis 90*), réussissant à surmonter l'obstacle de 5 % (sur le territoire de l'ancienne RDA uniquement) et en dernier lieu l'impossibilité d'affronter en tant que parti le double défi de la fin de l'année 1990: le processus d'unification des deux Etats allemands et la guerre du Golfe.

Les verts allemands désunis

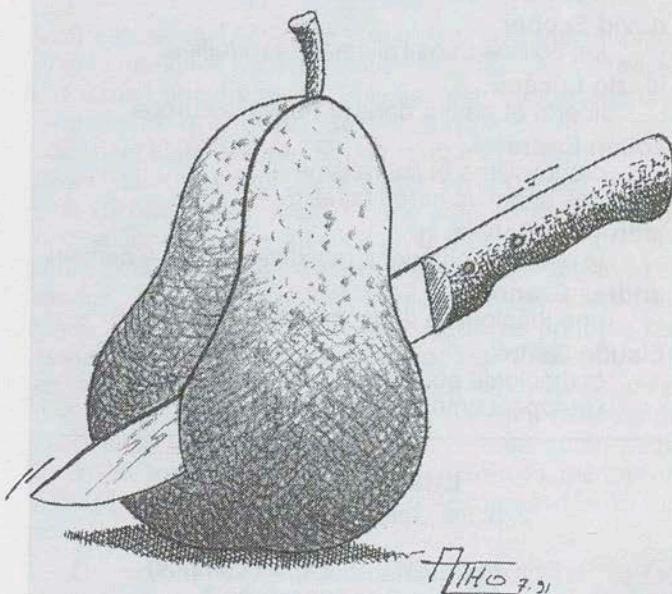
Ceux qui mettaient le public en garde contre un processus d'unification trop rapide et irréfléchi, en majorité des sociaux-démocrates et les verts, furent les grands perdants, bien que leurs objections, leurs réserves et leurs avertissements se révélassent justes. Mais Cassandre n'a jamais été aimée, ni dans la Grèce antique ni dans le monde moderne. Quant à la crise puis à la guerre du Golfe, les opinions étaient partagées, non seulement au sein des partis traditionnels, mais aussi au sein des verts et de la gauche. Des pacifistes de longue date ont plaidé tout d'un coup en faveur de cette guerre – la plupart pour l'amour d'Israël. D'autres, cependant, accusaient la politique israélienne d'être l'obstacle majeur à un règlement politique de la crise au Proche et Moyen-Orient.

Le schisme chez les verts étant survenu après une longue agonie, les fondamentalistes ayant quitté le parti, allons-nous vers une fin des querelles ? Tout va dépendre du compromis que les "Réalos" et le groupe "Nouveau départ" (*Aufbruch*) – lequel a œuvré jusqu'à la dernière minute pour éviter le schisme – essayent de trouver pour se préparer aux prochaines élections fédérales de 1994. En attendant, les réalistes, avec *Joschka Fischer*, leur chef incontesté et partenaire de coalition du gouvernement "rouge-vert" dans le Land de Hesse, se sont imposés. Toute la nation a pu voir à la télévi-

sion *Joschka* à côté de son Premier ministre social-démocrate, *Hans Eichel*, au premier rang du *Bundesrat* (Conseil Fédéral – Chambre des *Länder*), ses chaussures de tennis bien cachées sous son pupitre. Allure d'homme d'Etat, trahi par la réalité politique ou geste d'un homme devenu tacticien habile ?

Toute évaluation de l'action des verts allemands est difficile. Une chose est sûre et même incontestée : les verts ont donné une nouvelle impulsion et une nécessaire dimension à la vie politique en Allemagne. C'est grâce aux verts que la politique écologique a pu prendre un essor rapide. S'il y a aujourd'hui un ministre fédéral pour l'environnement, avec des homologues dans tous les gouvernements des *Länder*, il faut rappeler que *Joschka Fischer* fut en effet le premier à être – et il l'est à nouveau – ministre de l'environnement dans le gouvernement de Hesse. Si aujourd'hui l'écologie est prise en considération par tous les partis politiques, il faudra toujours à mon avis un groupe vert, indépendant des cadres politiques traditionnels, pour exercer une nécessaire pression. Dans cette perspective, il est peut-être avantageux que les *Fundis* continuent leur rôle d'opposition en dehors du parti vert et des parlements, ne serait-ce que pour rappeler aux *Realos* leurs origines...

Sur un autre plan, les verts paraissent indispensables : ils forment le seul groupe politique qui parle de non-violence. C'est elle qui permet de discerner les bons des mauvais compromis. Il n'en demeure pas moins que la question existentielle de la paix ne tolère pas de compromis. En mai 1991, le nombre des objetteurs de conscience a presque atteint les 30 % des jeunes hommes. Seuls les verts sont capables de travailler à la démilitarisation de la société, de lutter contre la dévastation de l'environnement et l'appauvrissement des pays du Tiers Monde... Seuls les verts, à quelques exceptions près, semblent avoir compris les signes du temps.



LUMIÈRE & VIE

N° 201

L'EUROPE ET LES ENJEUX DU CHRISTIANISME

à continent nouveau, églises neuves

René Beaupère

catholicisme et orthodoxie
nouvelles tensions et ecclésiologie

hermann Goltz

le protestantisme dans l'ancien "bloc de l'est"
l'heure de la vérité

asztrik Várszegi

hongrie : une église en liberté
le point de vue d'un évêque

david Seeber

les églises dans l'allemande réunifiée

Iászló Lukács

liberté et amour dans la nouvelle europe

zoltán Endreffy

catholicisme et libéralisme :
des ennemis héréditaires ?

jean-yves Calvez

le dialogue chrétiens-marxistes, d'hier à demain

andrás Szennay

une théologie à la hongroise ?

claude Geffré

la théologie européenne à la fin de
l'eurocentrisme

LUMIÈRE & VIE

2, place Gailleton, 69002 Lyon

Prix du n° 201 : 48 F (port compris)

Abonnement 1991 : 190 F

CCP 3038 78 A Lyon

Le supplément

revue d'éthique et de théologie morale

N° 177 - 208 pages - 60 F TTC

Ed. du Cerf

29, boulevard La Tour Maubourg - Paris 7^e
Abonnement 1991 : France - 199 FF TTC - Etranger - 238 FF HT

LA FIVETE

Du vertige à la responsabilité

• Points de repère d'historiens sur le magistère en morale

- Louis VEREECKE, *Théologie morale et Magistère, avant et après le concile de Trente (XIII^e-XVII^e siècle) - Le probabilité - L'animation : de Liberatore à nos jours*
- Théodule REY-MERMET, *Morale fondamentale et vie chrétienne à la lumière de l'enseignement de saint Alphonse de Liguori*

• Discussions sur les conditions d'une pratique : la FIVETE

- Jean et Dr Jacqueline MORINIERE, *De la contraception à la fécondation in vitro homologue*
- Philippe GRANET, *Biologie de la reproduction. Réalités et perspectives*
- Jean-Noël BIRABEN, *Evolution démographique récente*
- Marie-Louise LAMAU, *Les avis du Comité national consultatif d'éthique en 1990*
- Catherine LABRUSSE-RIOU, *Biotechnologies et droit. Impasses et apories épistémologiques de solutions normatives actuelles (I)*
- Monette VAQUIN, *Filiation et artifice. Nouvelles techniques et vieux fantasmes. Point de vue psychanalytique*

La médiation, une innovation sociale et politique

par Jean-François SIX*

La médiation, dans la vie publique comme dans la vie privée, est de plus en plus fréquente de nos jours. Des médiateurs sont choisis régulièrement pour faire avancer une situation difficile vers une issue humainement satisfaisante. Ne se confondant ni avec la négociation ni avec la résolution des conflits, la médiation se fonde sur l'écoute.

Qu'est-ce que la médiation ?

On parle de plus en plus de la médiation, on recherche de plus en plus des solutions du côté de la médiation (1). Est-ce là une panacée universelle ? Bien sûr que non. Mais le danger est, justement, que la médiation perde tout son intérêt et tout le bénéfice qu'on peut en tirer parce qu'on en parle trop, qu'on en parle à tort et à travers, dans une grande confusion.

On en parle beaucoup, mais je ne suis pas du tout sûr qu'on l'admette vraiment ; et je crains surtout qu'on veuille l'absorber dans un système qui n'est aucunement le sien, qu'on veuille l'étouffer, en lui ouvrant les bras, dans un monde qui n'a rien à voir avec la médiation. Prenons, par exemple, un organisme qui a été fondé en France il y a quelques années et qui s'est intitulé l'Institut d'Aide aux Victimes et de la Médiation (INAVEM) ; on sait combien l'assistance s'est développée dans le monde depuis un siècle – le premier Congrès international de l'assistance publique s'est

tenu à Paris en 1884 – ; et tout ce qui s'est mis en place depuis quelques années autour de "l'aide aux victimes" est dans cette ligne de "l'assistance". Concept très important que celui de l'assistance : on a pris conscience que les plus démunis, et maintenant les victimes, n'ont pas seulement à être secourus par la charité, ils ont *droit* à recevoir une aide efficace. Il était nécessaire de mettre sur pied un *Institut d'aide aux victimes* : mais pourquoi y avoir adjoint la médiation ? Par mode ? C'était en tout cas la meilleure manière d'essayer d'étouffer dans l'œuf cette nouvelle pratique qui essaie de voir le jour, une pratique qui n'a rien à voir, en tant que telle, fondamentalement, avec l'assistance, une pratique dont les méthodes se situent à l'opposé de l'assistance. On se trouve ainsi devant un grand mélange où tout est confondu, où surtout la médiation n'est plus reconnue en tant que telle mais vidée de son sens.

On ne peut pas ne pas se demander pourquoi on fait ainsi violence à la médiation, pourquoi on veut l'empêcher d'exister en tant que telle. Cette violence est d'autant plus perverse qu'elle s'exerce de manière douce : on la met sur le pavois, on l'embrasse mais pour mieux

* Président du Centre National de la Médiation ; auteur du livre *Le Temps des Médiateurs*, Paris, Seuil, 1990.

l'étouffer. Depuis dix ans que la médiation cherche à exister, on est obligé de constater qu'elle est falsifiée, travestie, prise en charge par des tuteurs qui veulent lui imposer leur langue à eux, ce qui est la détruire en fin de compte.

Pourquoi cette volonté d'écartier la médiation, pourquoi cette résistance éperdue par rapport à elle ? C'est là une question préalable à laquelle il faut répondre. La non-violence elle-même, à ses débuts et maintenant encore, a connu et connaît face à elle des résistances, des tentatives d'assimilation indue ; ces oppositions ont leur signification et il est nécessaire de discerner celle-ci pour comprendre ce qu'a de spécifique une procédure de médiation.

La médiation dérange notre société contemporaine en ceci qu'elle va à contre-courant d'un mouvement de fond qu'il est très important de situer. Dans un ouvrage qui n'a rien de théologique, qui est strictement philosophique, un jeune auteur, Dany-Robert Dufour, apporte une lumière vive sur ce mouvement de fond : notre siècle et notre époque accentuent le chiffre "2", tout ce qui est binaire, dit D.R. Dufour, dans son ouvrage philosophique *Les mystères de la Trinité* (2). Il étudie de près la lutte incessante, à travers les siècles, entre l'ordre binaire et l'ordre trinitaire ; il montre le raz-de-marée actuel de "l'homme binaire" et l'élimination progressive de "l'homme trinitaire" avec toutes les conséquences de cette mutation, entre autres la prise en charge, par les réseaux de la binarité, de la diversité des cultures avec le danger que cette diversité court désormais, car elle ne peut être garantie que par "la forme trinitaire" (3) : « L'espace duel de la parole ne peut être compris sans la trinité. L'absence, le "il", est ce qui représente, à tous les instants, la seule perspective de l'homme » (4). « Je, tu, il, représentent le lien social minimal, une archi-socialité : pour que deux soient, ensemble, *ici*, il faut qu'un autre soit *là*, absent » (4). Et D.R. Dufour rappelle Kojève : « Il y a droit lorsqu'intervient un point de vue *tiers* dans les affaires humaines » (5). L'Occident, pendant des siècles, avait choisi de façon prédominante la voie "trinitaire" parce que, comme l'estimait Hegel, la trinité

est "inscrite dans notre condition d'être parlant" et qu'elle est l'opérateur de l'histoire de l'humanité ; la logique ternaire est en effet le moyen de ne pas s'enfermer dans les contradictions violentes que suscite le dualisme. Or le ternaire est en immense perte de vitesse ; devant le binaire et son inflation actuelle, devant le binaire qui se pose comme processus de liberté entre le "je" et le "tu" à l'exclusion du "il", D.R. Dufour montre l'urgence du retour au "trinitaire" sans lequel il n'y a ni symbolisation ni socialité.

La violence se conjugue sur le mode binaire

Le cadre de la violence, son terrain d'élection, son terreau, c'est le chiffre "deux".

"Deux" est, pour la violence, un chiffre clair : on se mesure à l'adversaire ; on s'y retrouve : face à face, en lice, en combat singulier ; il y aura un vainqueur et un vaincu ; chacun des deux désire intensément en découdre pour enfin savoir qui restera, qui sera éliminé.

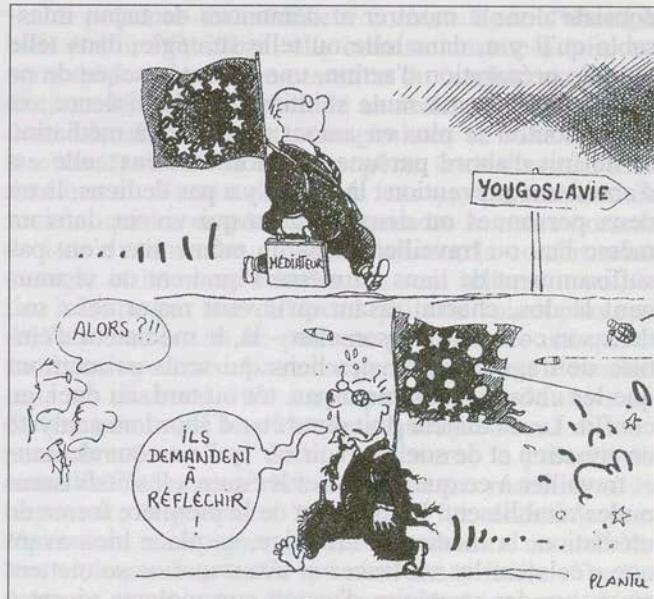
La violence se conjugue sur le mode binaire : que ce soit dans les guerres bien balisées, avec tout ce qu'elles comportent de mise en scène dualiste, avec tout le profit de popularité que peut en tirer le chef vainqueur mais aussi avec tout le profit que peut en tirer le vaincu qui va susciter le désir de revanche et vivre avec l'espoir d'un nouveau duel où, cette fois, l'adversaire ira à sa perte ; que ce soit dans les luttes tribales, ethniques, nationalistes, luttes obscures, interminables, où les attentats s'enchaînent aux attentats dans ce qui a été appelé la "spirale" de la violence ; que ce soit dans les conflits privés, ceux de la vie de voisinage, de l'entreprise, de l'espace familial, conflits où les humiliations quotidiennes changent sans cesse de camp, l'humilié d'hier devenant demain l'humiliateur ; et les deux adversaires, où que ce soit, veulent tour à tour en finir avec l'autre.

Ce désir de s'imposer de façon radicale à autrui, lorsqu'il s'empare de deux êtres ou de deux groupes, les rend aveugles à toute autre solution que définitive,

les jette l'un contre l'autre. Or ce désir existe souvent dans les solutions même que la société a trouvées aux conflits. Face à la violence, il y a eu, il y a la longue élaboration du droit pour régler les différends, protéger les personnes et permettre une existence – entre – tous, un "vivre ensemble" pacifié et solidaire ; le droit fait passer la solution d'un conflit par le passage devant quelqu'un qui représente la Loi, expression de la volonté commune ; et c'est un immense progrès de notre humanité que ce recours au droit. Mais on sait que ce recours n'empêche pas, de part et d'autre, une violence psychique de continuer d'exister, parfois même d'y être exacerbée ; une certaine façon de "traîner" l'autre devant les tribunaux manifeste une haine extrême que la décision du juge n'apaise pas forcément ; et il y a souvent le sentiment très vif d'être, par une condamnation, rejeté de la société des hommes, ce qui amène souvent la volonté de vengeance envers celle-ci.

Ceci, bien sûr, ne conteste pas le bien-fondé de l'organisation politique et sociale qui garantit un ordre, permet aux individus un "vivre-ensemble", offre un espace de liberté à tous et à chacun. Mais ceci est au prix de contraintes ; que celles-ci soient préférables à un état généralisé de violence, aux situations d'anarchie qui engendrent la loi de la jungle, on ne peut qu'en être d'accord ; reste qu'il y a un pouvoir qui fait intervenir une "force" publique, qui exerce une "violence légitime" pour garantir l'ordre social. Même si tout le monde est logé à la même enseigne et également soumis à la loi, reste qu'il y a une certaine violence, dont il ne s'agit pas de récuser la légitimité et la nécessité, mais qui oblige : on ne peut s'y soustraire. On se trouve, moins brutalement mais encore et toujours dans le chiffre "2", en situation duelle.

Puisque notre société, comme le montre D.R. Dufour, préfère les solutions tranchées – on l'a vu encore dans l'approbation de la guerre du Golfe – puisqu'elle s'enlise de plus en plus dans le binaire, on comprend que la médiation, qui implique une tierce personne, qui s'inscrit par nature dans le trinitaire, ne peut que déplaire à la majorité de notre société qui préfère



Dessin paru dans *Le Monde*, 18-19/08/1991.

que les problèmes soient réglés à la manière du Far West – les bons et les méchants – dans un manichéisme efficace et rapide, qui préfère régler les problèmes d'homme à homme. La plupart ne veut surtout pas qu'un autre, qu'un "il" se mêle de leurs affaires, les prive de leur tournoi en champ clos. Quel que soit le terrain où se vit aujourd'hui la violence – une région, un espace familial, une entreprise – deux protagonistes s'y nourrissent de leur volonté de violence réciproque, et ils n'ont aucune envie d'entendre un tiers venir leur suggérer que leur différend peut trouver une solution en dehors de cette violence qu'ils aiment secrètement, leur suggérer qu'ils peuvent trouver un terrain d'entente pacifique.

La médiation créatrice

La toute première "procédure" de médiation qui peut contribuer à réduire la violence dans la société

consiste donc à montrer et démontrer de façon inlassable qu'il y a, dans telle ou telle stratégie, dans telle ou telle préparation d'action, une volonté cachée de ne rechercher, comme seule solution, que la violence ; et de le montrer le plus en amont possible ; la médiation se définit d'abord par une création de liens ; elle est d'abord une prévention : là où il n'y a pas de liens, là où deux personnes ou deux groupes qui vivent dans un même lieu ou travaillent dans un même site n'ont pas suffisamment de liens ou même s'ignorent ou se tournent le dos, chacun disant qu'il veut rester chez soi, dans son coin ou dans son clan – là, le médiateur d'emblée doit agir, susciter des liens qui seuls permettront que les choses ne tournent pas, tôt ou tard, au duel, au conflit. Le médiateur doit donc être d'abord un analyste de situation et de société, voir où "ça" manque de liens et travailler à ce que les uns et les autres les établissent ou les rétablissent. Le moment de la première forme de médiation, la médiation créatrice, se place bien avant que n'éclatent les violences et avant que ne se mettent en œuvre des stratégies d'action non-violente visant à créer un rapport qui contraigne l'adversaire à négocier. Ce moment de la médiation préventive est celui du silence redoutable qui précède les violences, celui de l'absence de dialogue ou du dialogue de sourds qui entraînera finalement un malentendu puis un drame.

C'est en ceci que le *Centre National de la Médiation* propose des bilans de médiation semblables aux bilans de santé : il serait judicieux que des couples, des familles, des entreprises, des associations demandent régulièrement à un médiateur ou à un groupe de médiateurs qualifiés d'établir un diagnostic de leur situation ensemble, de leur manière d'être ensemble. Le regard d'un tiers peut déceler ce qui marche bien et ce qui marche moins bien, ce qui risque de gripper le dynamisme de l'ensemble et d'amener des quiproquos et des conflits. On est encore loin, dans notre civilisation, de cette perspective d'une prévention active qui atténuerait ou éliminerait à leur source des différends de toutes sortes, qui éviterait les violences et désengorgerait les tribunaux ; et pourtant ne vaudrait-il pas mieux créer ces tribunes où l'on examine l'horizon, où

l'on détecte de loin les foyers d'incendie possibles, que d'avoir à établir, après coup, des tribunaux qui devront trancher après dégâts ?

Cette procédure primordiale de bilan préventif, on comprend qu'elle soit extrêmement difficile à envisager et à mettre en pratique. Si l'action non-violente se met en branle hic et nunc face à une violence précise qui s'est manifestée, la première médiation, elle, consiste à détecter ce qui va sans doute advenir ; or cette "prédiction", personne n'a envie d'y croire ; comme pour les tremblements de terre qui sont annoncés à l'avance : on n'écoute pas ceux qui préviennent, on les appelle prophètes de malheur, pensant qu'ils peuvent se tromper, qu'ils se trompent. Il faut dire aussi que la science de la prévention des conflits est encore aussi embryonnaire que la science de prévention des cataclysmes ; mais il faut insister aussitôt sur ceci que la science de la prévention demeure fort rudimentaire parce que, justement, une intense paresse, un refus de vigilance sont là qui l'empêchent de créer sa méthodologie et de se développer ; à l'*Institut de Formation à la médiation*, l'accent est mis fortement sur cette science mais on aperçoit trop à quel point l'ensemble de notre société, préoccupée soit par le court terme soit par les bénéfices immédiats, soit par le désir de résoudre, en blanc et/ou noir, tout problème, est éloigné de cette procédure initiale qui devrait devenir une règle et éviterait tant de violence dans notre société.

Lorsque le conflit a éclaté

Si la première procédure de médiation est préventive, la deuxième, elle, se place après que le conflit a éclaté, quand il faut guérir, et non plus seulement prévenir. Dans ce deuxième cas, il est nécessaire de ne pas confondre l'action non-violente et la médiation. S'il est en effet aisé de voir la différence entre l'action violente qui, par ses techniques mêmes, exclut toute médiation, et l'action non-violente dont les stratégies veulent créer un rapport de force qui accule l'adversaire à négocier, il est moins facile de distinguer exactement l'action non-violente et la médiation. Il faut s'y essayer pour

comprendre la méthode spécifique de la médiation et indiquer le mieux possible le bénéfice de sa deuxième procédure, curative.

L'action non-violente a, pour but, comme la loi, de supprimer une injustice patente, manifeste ; et de le faire en montrant qu'il ne s'agit pas de déclarer un vainqueur et un vaincu, mais d'aboutir à ce que l'agresseur reconnaîsse lui-même, par lui-même, le manque d'humanité qui existe dans ses actes et rétablisse la justice ; le recours à l'opinion, la persuasion, l'appel à la conscience visent à ce résultat.

La médiation ne se situe pas sur ce terrain où l'un des deux est clairement et injustement agresseur. Dans une médiation se trouvent, face à face, deux adversaires qui sont impliqués dans leur différend avec à peu près autant de raisons, l'un et l'autre, objectivement, de s'estimer agressés par l'autre, victimes de l'autre ; la balance ne penche pas d'un côté ou de l'autre de manière évidente. Et ils sont empêtrés dans leur conflit, légitime, pensent-ils chacun, de façon si serrée qu'ils n'arrivent plus à trouver une issue.

Encore une fois, s'il y avait injustice flagrante de la part de l'un ou de l'autre, ce serait l'affaire de la Loi et de ses tribunaux ou l'affaire de l'action non-violente et de ses stratégies. Mais ici il y a une quasi-équivalence entre les deux positions ; les motifs que l'un et l'autre ont de s'affronter sont justifiés, leurs torts sont réciproques et la violence, entre eux, perdure d'autant plus qu'ils estiment, l'un et l'autre, avoir de vraies raisons de s'opposer ; on sait combien les conflits – et ce sont les plus nombreux – où les protagonistes ont tous deux tort et raison à la fois sont les plus interminables.

C'est là-devant que se trouve le médiateur. Et si la situation entre les deux est quelque peu déséquilibrée, si l'un des deux a par exemple plus de ressources que l'autre, qui lui permettront de terrasser son vis-à-vis par des moyens externes, hors dialogue, le médiateur veillera à rétablir l'équilibre, il fera tampon pour s'opposer à ces moyens externes que l'un des deux possède ; il permettra ainsi aux deux adversaires d'être à égalité pour leur dialogue.

La présence du médiateur consiste donc d'abord à bien établir l'équilibre ; elle consiste ensuite à faire en sorte de provoquer une cessation du combat, un armistice, un désengagement de la neutralisation réciproque dans laquelle les deux protagonistes se sont enlisés, une neutralisation qui les gêne fortement, d'une manière ou d'une autre, pour leur vie personnelle et sociale, qui les empêche de reprendre le cours normal de leur dynamisme. Comme l'amour, le conflit rend aveugle et les deux adversaires sont tellement collés l'un à l'autre par leur différend qu'ils ne voient plus au-delà de leur nez et ne peuvent plus trouver une perspective d'ouverture. La tierce personne qu'est le médiateur va d'abord être un espace entre deux, une distanciation qui leur donnera quelque recul et leur permettra de se voir enfin l'un l'autre ; la prévention aurait été de les empêcher d'en venir aux mains en s'interposant ; la première "curation", ici, demande une séparation, un éloignement des adversaires, un arrêt de leur violence directe. Ce qui n'est pas si facile et beaucoup se contentent d'être spectateurs quand deux hommes se battent, parfois même des spectateurs amusés, sinon sadiques ; les médiateurs ne courrent pas les rues.

Après avoir ainsi fait déposer les armes, fait cesser les invectives et les menaces vaines, le médiateur doit essayer de montrer à chacun, avec le plus d'humour possible, ce qu'il y a d'inanité dans la manière violente de vouloir régler le conflit ; avec beaucoup de précaution, il pourra amener chacun personnellement à reconnaître l'infantilisme et le manque d'intelligence qui sont au cœur de leur méthode violente, qu'il y aurait gain d'humanité à employer d'autres méthodes.

Le rôle du médiateur

Entrant alors dans le vif du sujet, le médiateur se met à "dire" chacun des deux à l'autre : il s'agit de conduire chacun à entrer dans la compréhension de l'autre tel qu'il est ; le médiateur se doit d'essayer d'exprimer à chacun des deux les torts et les raisons qu'il

aperçoit chez l'autre ; on comprend que ceci demande beaucoup de doigté et le plus d'objectivité possible. Cette façon de faire calmer le jeu, aide chacun des deux à quitter un terrain purement affectif et subjectif pour retrouver le chemin du raisonnement et de l'argumentation. Ce travail est au cœur de la médiation, travail à travers lequel le médiateur révèle chacun des deux à l'autre avec le plus de justesse possible et en énonçant nettement les points de vue réciproques. Paul Ricœur, il y a vingt ans, a parlé en ce sens des "médiateurs sociaux" ; lesquels ne sont ni des conciliateurs ni des arbitres, mais révélateurs réciproques : « Nous avons besoin de *médiateurs sociaux* qui ne cherchent ni à concilier à tout prix, ni à polariser à tout prix, mais qui aident chacun à reconnaître son adversaire (...) ; le médiateur social est celui qui explique à l'homme du pouvoir les motivations profondes de la contestation, qui lui révèle que c'est lui qui n'a pas de projet global, et non pas, comme il le croit, son adversaire qu'il accuse si facilement de "vouloir tout détruire sans savoir quoi mettre à la place" ; mais le médiateur est aussi celui qui explique à l'anarchiste la nécessité et le sens de l'entrée en institution » (6).

Ce qui est vrai dans le domaine social l'est tout autant dans un quartier, dans une famille, dans un couple, là où la violence existe des deux côtés, là où il faut montrer aux deux parties qu'il y a en chacune d'elles des torts et des raisons et surtout des capacités de regarder autrui tel qu'il est, et par là des ressources possibles de dialogue.

La médiation est une méthode socratique. Le philosophe cherchait, par l'interpellation, à accoucher les esprits, à convaincre l'autre de sa pensée encore trop embryonnaire, à amener son interlocuteur à délivrer le meilleur de lui-même ; l'homme qui se trouve en face de Socrate se réveille, prend conscience, recherche, sort de lui-même et avance.

Face à la violence, à celle qui est en chacun de nous, à celle qui existe entre deux adversaires, le médiateur, comme Socrate, ne combat pas directement de front ; il ne prétend pas régler un conflit – peut-être

même pense-t-il d'abord au profond de lui-même que ce conflit n'est pas strictement mauvais, qu'il est sans doute préférable à une mortelle indifférence et que de ce conflit peut naître un rebond bénéfique. Il s'ingénie à faire en sorte que ces deux personnes ou ces deux groupes, pris ensemble dans la masse de la violence, ne s'enferment pas davantage encore en elle, mais au contraire la dépassent en tirant parti.

Ceci demande à la fois imagination et subtilité, on le comprend, mais aussi beaucoup de courage : la médiation, pas plus que l'action non-violente, ne signifie aucunement passivité ; c'est une méthode extrêmement active dans laquelle le médiateur doit payer de sa personne, de sa raison et de son cœur, dans laquelle le médiateur, ne se substituant jamais aux deux adversaires, doit les rendre éminemment actifs ; le médiateur est pour eux un catalyseur qui les amène à agir eux-mêmes par eux-mêmes, pour une transformation de leur relation mais par là, pour une transformation de leur être à chacun. Et le médiateur est lui-même, sans violence, transformé, d'une manière ou d'une autre, par la médiation qu'il a accomplie.

(1) On peut situer au début des années 1980, en France et dans l'ensemble du monde occidental, la sensibilisation à la médiation. Cf. J.-F. Six, *Le temps des médiateurs*, Seuil, 1990.

(2) Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1990.

(3) *Id.*, p. 12.

(4) *Id.*, p. 58. Cf. p. 169 : "Aucune socialité ne peut faire l'économie de l'absence". La perspective anthropologique de D.R. Dufour est proche de celle, plus historico-politique, de Marcel Gauchet qui écrit dans *Le désenchantement du monde* (Paris, Gallimard, 1985) : « l'introduction d'un troisième terme est indispensable » (p. 212).

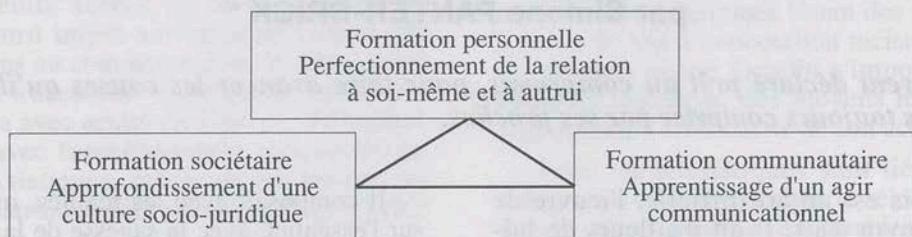
(5) *Id.*, p. 165.

(6) Paul Ricœur, art. "Le conflit : signe de contradiction ou d'unité?", in *Contradictions et conflits : naissance d'une société*, Lyon, Chronique sociale de France, 1971, p.202.

INSTITUT DE FORMATION A LA MEDIATION

- L'IFM forme sur 2 ans (3 heures par semaine en soirée et 2 week-ends par an) **des Médiateurs qualifiés** pouvant réaliser des prestations en tous domaines : couples et familles, groupes ou associations, entreprises, immeubles, quartiers, problèmes interculturels, etc.

Outre un stage pratique de 30 jours et un mémoire, cette formation comporte trois pôles :



- L'IFM assure, après les deux années de formation, une supervision et un perfectionnement des pratiques de médiation réalisées par les auditeurs diplômés.
- L'IFM est une association (loi 1901) indépendante, sans but lucratif ni appartenance politique, confessionnelle ou idéologique.

Adresse : 127, rue Notre-Dame-des-Champs – 75006 Paris – Tél. 43 26 80 30

CENTRE NATIONAL DE LA MÉDIATION

Le CNM est une plateforme :

- qui rassemble des médiateurs qualifiés, diversement spécialisés ;
- qui fournit à tous ceux, personnes ou groupes, qui le demandent, les services d'un médiateur approprié à leur problème ;
- qui organise des rencontres et des sessions de réflexion sur la médiation.
- Le CNM est composée de 14 associations (dont l'IFM et la Maison de la Médiation), commissions et organismes qui agissent dans le domaine de la médiation.
- Le CNM a établi un **code de déontologie** de la médiation, reconnu par l'ensemble des groupes qui le composent, code de déontologie pour les médiateurs et pour tous les usagers de la médiation.

Adresse : 127, rue Notre-Dame-des-Champs – 75006 Paris – Tél. 43 26 80 30

La gestion du compromis dans les actions de Gandhi

par Simone PANTER-BRICK *

Gandhi s'est souvent déclaré prêt au compromis, pour faire avancer les causes qu'il défendait. Cette attitude ne fut pas toujours comprise par ses proches.

Si le compromis est un art difficile, l'œuvre de Gandhi est une œuvre d'art. Il dit d'ailleurs de lui-même qu'il est un « homme de compromis ». Et il vécut suffisamment longtemps pour exercer ce talent... et pour changer d'avis.

Or il ne craignait nullement la contradiction avec lui-même : « Mon but n'est pas d'être d'accord avec mes déclarations antérieures, mais d'être d'accord avec la vérité telle qu'elle peut se présenter à moi à un moment donné. Le résultat est que j'ai évolué d'une vérité à l'autre... ».

De plus, Gandhi était tolérant face à la contradiction des autres, parce qu'il ne voulait pas qu'on le suivît ou qu'on lui obéît contre la voix de la raison ou de la conscience. « Je ne servirais pas la cause de la non-violence, assurait-il au début de la Deuxième Guerre mondiale, si j'abandonnais mes meilleurs collaborateurs (congressistes), parce qu'ils n'ont pas pu me suivre jusqu'à l'application étendue de la non-violence. En conséquence, je reste avec eux, convaincu que leur renoncement aux méthodes de non-violence sera limité au domaine le plus étroit et ne sera que temporaire ».

Il composait avec les réalités, mais il restait ferme sur l'essentiel, avec la sagesse de la colombe et la prudence du serpent. « C'est mon amour absolu de la vérité qui m'a enseigné la beauté du compromis ».

La guerre est certainement une question essentielle, et sur laquelle on peut s'attendre de la part du leader de la non-violence à des réponses catégoriques et à des attitudes immuables. Le racisme en est une autre, surtout venant d'un Indien qui a passé vingt ans de sa vie en Afrique du Sud à le combattre.

Nous avons donc jugé utile et intéressant de faire porter cette étude du compromis sur ces deux questions fondamentales. Nous découvrirons, en étudiant ses actions, un homme avec une mission qui, sans sacrifier l'essentiel de ses principes, sut assouplir sa position et tailler des compromis à sa mesure.

I) Le racisme

Gandhi fit la rencontre personnelle du racisme, confortablement assis dans un wagon de première classe et dans ses illusions de gentleman et de nouvel avocat. Ejecté de force sur le quai de la gare à Pietermaritzbourg, il passa la nuit à ressasser la honte de

* Auteur du livre *Gandhi contre Machiavel*, Paris, Denoël, 1963.

cette expérience. Quand il comprit qu'il avait été victime d'un fait banal dans la société sud-africaine où il venait travailler, il décida la résistance quand l'occasion s'en présenterait. Sa profession, dans laquelle il était le seul Indien à exercer ses talents, fit de lui le représentant et le porte-parole de sa communauté auprès des autorités.

La confrontation à ce vieux problème colonial marqua son séjour au Transvaal et au Natal (1893-1914). Il s'opposa à un train de mesures discriminatoires diverses, celles, entre autres, de la ségrégation au Transvaal d'un lourd impôt sur certains Indiens du Natal, de restrictions au commerce dans les deux pays. A ces dispositions s'accrocha le problème de l'immigration, qui se posa avec acuité en 1906 et 1907, parce qu'il était couplé avec l'enregistrement obligatoire sur un Registre des Asiatiques, menaçant les Indiens du sort de leurs compatriotes, déjà chassés de l'Etat Libre d'Orange, leur voisin.

Gandhi réussit à arrêter ce train de mesures sans se faire broyer, grâce à ses convictions non-violentes et à l'arme politique qu'il en avait faite, mais aussi à son sens de la mesure et du dialogue. Le vote de la Loi pour le Soulagement des Indiens (loi 22 de 1914), escortée de mesures administratives appropriées, lui permit de décharger la législation de dispositions anti-indiennes, notamment sur l'enregistrement, l'impôt et l'immigration.

Mais la victoire fut un demi-succès. Le train, après l'arrêt, se remit en marche, s'alourdisant de nouvelles mesures racistes, jusqu'à sa destination, atteinte à la moitié du siècle, de l'apartheid, aujourd'hui en démantèlement.

Gandhi aurait-il espéré immobiliser le convoi ? Il avait certainement demandé, sinon obtenu, un esprit plus libéral dans l'administration des lois. Il plaçait son espoir dans cette perspective. Car il croyait passionnément aux droits et à la protection de cette citoyenneté, et à l'égalité des citoyens. Là était, au tournant du siècle, sa foi, son espérance, sa vision d'avenir. Il tenait dans ses mains de sujet britannique, le billet de pre-

mière classe, déjà valide mais pourtant refusé, qui lui permettrait le jour venu d'un contrôle plus libéral, de s'asseoir en première sans être molesté.

L'attitude de compromis et ses caractéristiques

Quelle place cette attitude laisse-t-elle au compromis ? On pourrait répondre : aucune en principe. Pourtant, si on définit l'attitude de Gandhi en Afrique du Sud par le redressement, constitutionnel ou non, de torts déterminés lésant des intérêts spécifiques, à cause de lois à connotation raciste, peut-on parler de compromis quand Gandhi s'impose à lui-même des objectifs restreints, des moyens mesurés, une envergure limitée ? L'efficacité de son action en a dépendu.

Trois caractéristiques sont liées à cet aspect du compromis : il apparaît dans la sélection de griefs strictement définis, neufs et intolérables.

En premier lieu, l'action de Gandhi au Natal et au Transvaal – où il a vécu et travaillé – est toujours nettement circonscrite à une loi ou à la clause d'une loi, donc à un objectif très concret et bien précis, et dès lors, ni élastique, ni extensible. Cette caractéristique, bien propre à un homme de loi, a une conséquence importante : Gandhi, homme politique à peine éclos, limite à son tour ses moyens d'action aux termes de la loi. Devant la déficience des moyens constitutionnels (pétitions, quêtes de signatures, agitation de l'opinion publique et délégations auprès des autorités, même en Angleterre et aux Indes) et devant la féroce de certaines lois, il se sent justifié à sortir de la légalité (1906) ; mais il en sort avec grande prudence et circonscription. Il donne à son Satyagraha une règle d'or : l'interdépendance non seulement entre le grief et son redressement, mais aussi l'interdépendance entre le grief et les moyens d'action, toujours taillés sur mesure, quoique hors de la légalité. Ainsi, veut-on se servir des certificats d'enregistrement pour ruiner sa communauté (1906) ? Ils seront brûlés en feux de joie. Veut-on lui interdire la frontière (1907) ? Elle sera franchie en groupes et sans papiers. Veut-on considérer

comme illégitimes les Indiennes mariées selon un rite de l'Inde (1913) ? Elles seront invitées à se joindre à l'action des hommes. Veut-on, malgré l'engagement du gouvernement, perpétuer l'impôt de 3 livres sur les pauvres bougres libérés du travail dans les mines et dans les plantations (1913) ? Ils immobiliseront l'économie par la grève.

En deuxième lieu, ce type de raisonnement et le sens des réalités politiques conduisent Gandhi à s'imposer une autre restriction dans la sélection des causes. En effet, il respecte en principe le statu quo, même défavorable, même raciste, et il se retranche dans la préservation des droits acquis. Est-ce donner son aval au corps ancien des mesures raciales ? C'est refuser seulement de voir la situation se détériorer. D'ailleurs Gandhi reconnaît la nécessité d'obéissance de principe à la législation en général, même à des lois mauvaises ou injustes : c'est le devoir du citoyen ; et nous avons vu son attachement à la notion de sujet britannique. Mais il n'en est pas de même des lois nouvelles qui s'attaquent aux droits acquis que ce même citoyen a le devoir de défendre, quand ils sont vitaux et fondamentaux.

D'autres raisons expliquent sa position. Il sait que les Européens, dans leur ensemble hostiles, auraient réagi avec force, sinon avec démesure, à une remise en question systématique ; et qu'il eût été impossible d'exiger plus sans tout compromettre et se faire écraser. Il réalise aussi qu'il ne peut mâcher plus qu'il ne peut mettre dans la bouche, et constate combien sont édentées les mâchoires de sa communauté encore apolitisée. Comment la sortir de la passivité tolérante du déjà vu et du déjà connu ?

Gandhi s'attache donc, en troisième lieu, au grief dont le caractère intolérable lui servira d'aiguillon, ce qui est de bonne guerre. Il mobilisera les siens par paliers, au fur et à mesure d'une prise de conscience des intérêts en jeu, organisant d'abord les couches les plus fortunées pour lesquelles il travaillait, pour conduire en fin de lutte les plus démunies auxquelles désormais il se dévouait.

Il laissa aux autres Asiatiques, en l'occurrence les Chinois, le soin de s'organiser eux-mêmes, et s'en trouva bien, puisque l'effondrement rapide de leur résistance n'affecta pas la sienne. Mais il ignora pratiquement les autres catégories non-blanches, éprouvées elles aussi par un racisme intolérable. Si celle de race mixte était concentrée dans la province du Cap, d'ailleurs la plus libérale et hors de sa zone d'influence, que dire des Noirs, parias dans leur pays ? Dans sa lutte contre le racisme en Afrique du Sud, Gandhi semble avoir oublié les Africains. Les "Cafres" avaient d'ailleurs un avantage sur les "Coolies" : ils ne craignaient pas la déportation et c'était justement la crainte de cette sanction majeure qui menaçait la présence indienne en Afrique. Grandhi restait donc avant tout Indien dans ses préoccupations et dans ses luttes contre le racisme, non seulement dans ses moyens et dans ses objectifs, mais encore dans la communauté qu'il défendait et représentait.

Gandhi agissait avec un grand pragmatisme dans cet imbroglio raciste car, même en ce qui concernait sa propre communauté, il restreignait, en fait, géographiquement son action au Transvaal et au Natal. En théorie, pourtant, depuis la formation de l'Union en 1910, il se sentait légalement tenu d'intervenir dans les quatre provinces d'Afrique du Sud. Il avait réclamé pour les Indiens le droit théorique d'entrée dans l'Etat Libre d'Orange (1911), sans poursuivre toutefois cette idée. Il n'abandonna cependant pas le droit acquis des Indiens nés au Natal d'émigrer dans la province du Cap.

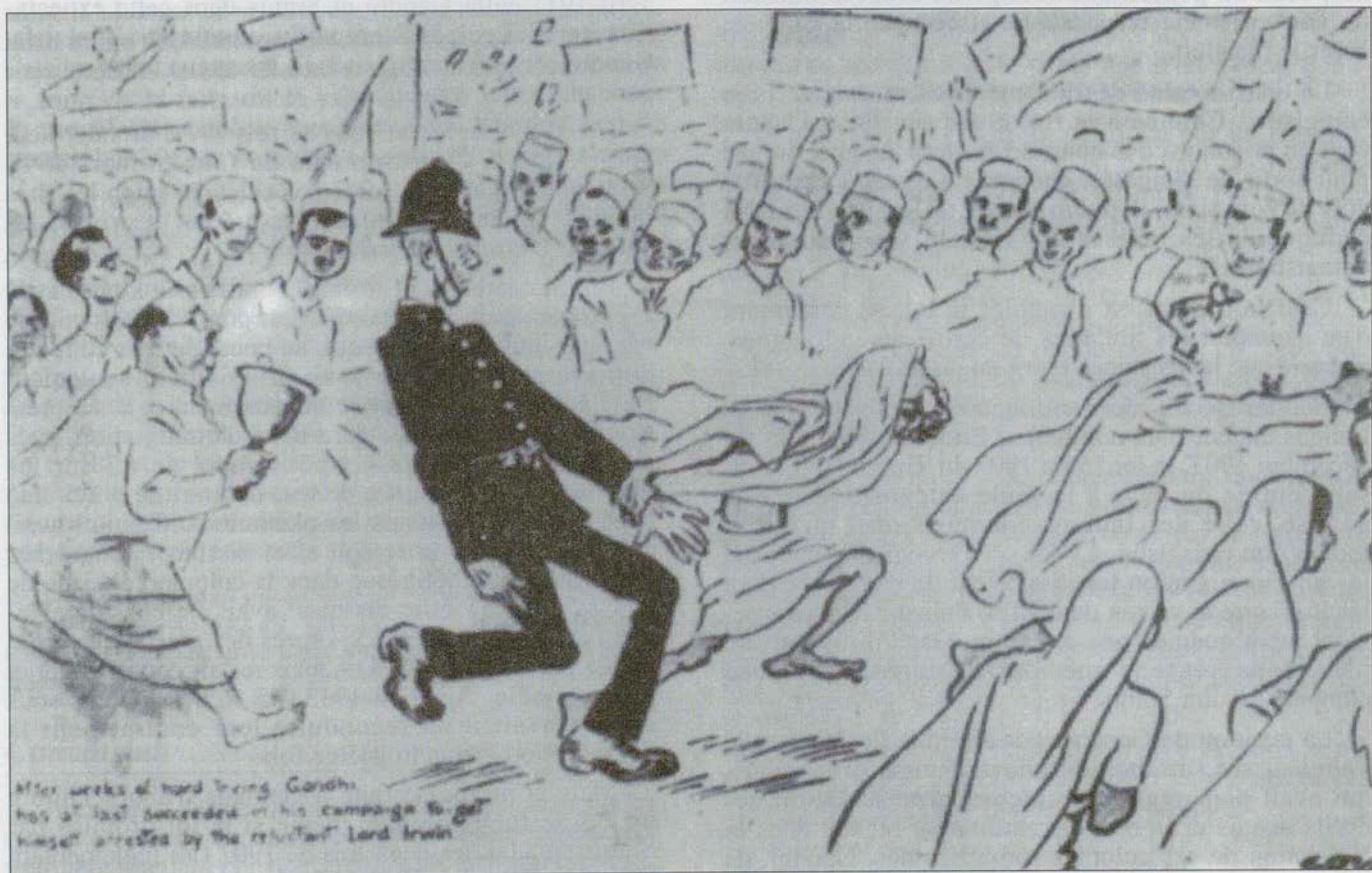
Toutes ces restrictions, faites de prudence, de raison et de particularisme limitent l'action de Gandhi contre le racisme : c'est le compromis d'un homme politique, de tout homme politique aux prises avec son environnement.

Les trois Accords avec le général Smuts

La gestion de ce compromis se concrétisa à trois reprises à l'occasion de plusieurs accords entre Gandhi et son adversaire au gouvernement, le général Smuts : en 1908, en 1911 et en 1917.

Le premier, signé en 1908, concernait les Indiens du Transvaal. Cette ancienne République boér poursuivait avec lenteur une politique de ségrégation des Indiens dans des lieux où ils devraient éventuellement vivre et commercer. Après la guerre (1899-1902) elle tomba sous la férule britannique, qui n'apporta pas la libéralisation espérée, bien au contraire. Le Transvaal fut doté d'un gouvernement responsable (fin 1906). Or

les élections qui s'ensuivirent portèrent au pouvoir un parti boér résolument anti-asiatique, avec Smuts et Botha, le Premier ministre, qui promettait « de chasser les coolies en quatre ans ». Cette menace à l'encontre des 8 000 Indiens du Transvaal s'alourdissait donc face au retrait politique britannique et face aussi à un regrain de systématisation dans l'application des lois.



“Le policier récalcitrant”.

Gandhi savait qu'un séjour en prison était toujours profitable à la cause qu'il défendait...
(Dessin paru dans le Sunday Times, et reproduit dans le dossier Gandhi édité par Non-Violence Actualité, 1991)

Le danger se précisa sous la forme d'une loi obligeant les Asiatiques à se faire inscrire sur un Registre. A Londres, Gandhi obtint d'abord le refus du Consentement Royal (octobre 1906), lequel fut ensuite accordé quelques mois plus tard à la loi 2 de 1907 du Transvaal, copie fidèle de celle à laquelle il avait été refusé. En effet, l'assentiment de la Couronne est automatiquement conforme aux avis des ministres concernés, ceux du gouvernement impérial avant le transfert du gouvernement responsable, et ceux de la Colonie, après le transfert.

La quasi-totalité des Indiens refusèrent de se faire enregistrer. Comme à la fin de janvier 1908, Gandhi était en prison avec le quart de sa communauté, Smuts, pour sortir de l'impasse, chercha un arrangement avec son adversaire. Il promit que la loi deviendrait caduque, si les Indiens se faisaient volontairement enregistrer.

Ceci fait, il refusa d'annuler la loi, se contentant d'en exempter les titulaires de certificats volontaires, de sorte que la résistance reprit en juillet 1908.

Gandhi étendit alors son agitation au Natal, où les Indiens étaient plus nombreux. En effet, depuis la fin décembre 1907, la loi 15 de 1907 du Transvaal interdisait l'entrée du pays à la seule catégorie jusque-là admise, celle des Indiens éduqués, ainsi qu'à tout Indien non enregistré. La loi sur l'enregistrement et la loi sur l'immigration fonctionnaient de pair : l'une était la clé, l'autre le verrou du conflit. Puisque le gouvernement avait couplé l'une et l'autre, Gandhi ne pouvait plus transgresser l'une, défia l'autre. « Le rusé compère ! » dira Smuts.

La position de Gandhi était affermie du fait qu'elle s'alignait sur l'attitude du gouvernement britannique, qui avait pour règle de principe la préservation des droits acquis et la non-discrimination raciale dans la législation de ses colonies sud-africaines. Gandhi, de même, respectant le *statu quo ante*, ne recruta que des anciens résidents du Transvaal et des anglophones pour franchir illégalement la frontière transvaalienne avec le Natal.

Or l'influence britannique restait à l'œuvre, du fait des négociations qui accompagnaient la formation de l'Union d'Afrique du Sud (1910). En octobre 1910, le gouvernement impérial demanda au gouvernement de l'Union, l'annulation de la loi sur l'enregistrement et la modification de la loi d'immigration du Transvaal sur une base non spécifiquement raciale.

Un deuxième Accord, dit Provisoire, fut conclu en avril 1911 entre Gandhi et Smuts dans cette期待 de changements constitutionnels et législatifs. Gandhi, sur la réserve, attendit les événements en suspendant le mouvement.

Ceux-ci réservèrent deux surprises. En premier lieu, un arrêt de la Cour Suprême du Cap en mars 1913 déclarait invalides les mariages célébrés selon les rites indiens, rendant illégitimes ces unions et privant les enfants de droits successoraux.

En deuxième lieu, le leader indien Gokhale, avec l'approbation du Secrétaire d'Etat pour l'Inde, avait été reçu par Smuts et Botha qui, au cours de leur entretien de novembre 1912 lui avait promis, non seulement l'annulation de la loi sur l'enregistrement et la suppression de la clause raciale dans la loi d'immigration, mais encore l'abolition de l'impôt annuel de £ 3 sur les Indiens du Natal à la fin de leur contrat (de 3 à 5 ans) dans les mines ou dans les plantations. Celui-ci avait été créé en 1895 pour son effet dissuasif : empêcher leur installation définitive dans la colonie au terme de leur servitude. L'effet dissuasif avait été considérablement amorti de £ 25 à £ 3 – après des prestations organisées par Gandhi (1894) – mais restait contraignant et insupportable. Ainsi en 1913, 65 % des Indiens sous contrat avaient dû reconduire leur contrat pour la deuxième ou même troisième fois.

Mais la promesse faite à Gokhale d'abolir l'impôt du £ 3 ne fut pas tenue, même si la loi promise par Smuts annulait les deux lois de 1907 (loi réglementant l'immigration : loi 22 de 1913). L'Accord Provisoire échoua sur l'écueil de l'impôt £ 3 (août 1913) et la lutte repartit de zéro (septembre 1913).

Gandhi étendit alors son mouvement à de nouvelles

catégories d'Indiens, restés jusque-là en dehors du conflit, dont les Indiens sous contrat (près de 50 000) et les femmes.

Une poignée d'entre elles mit le feu aux poudres. Elles provoquèrent la grève du centre minier de Newcastle (octobre 1913) suivie de l'exode de 4 000 mineurs vers l'ancienne frontière du Transvaal, toujours opérationnelle. Fini le temps du recrutement sélectif ! L'arrestation des mineurs après le passage de la frontière déclencha la grève générale des travailleurs sous contrat, de manière fulgurante et inorganisée, tout le long de la côte du Natal dans les plantations de canne à sucre qu'ils n'avaient pas fini de couper (novembre 1913).

C'est alors que le troisième et dernier accord entre Gandhi et Smuts (janvier 1914) régla définitivement le contentieux. Gandhi abandonnait la question des migrations entre provinces, mais sauvait le droit acquis des Indiens nés au Natal d'émigrer au Cap. Smuts faisait voter en juillet 1914 la loi pour le Soulagement des Indiens (loi 22 de 1914), laquelle abolissait l'impôt de £ 3, validait les mariages monogames reconnus en Inde, reconnaissait le droit d'entrée aux Indiens ayant un certificat de domicile. De plus, des mesures administratives furent prises pour permettre l'immigration de certains Indiens éduqués et des femmes mariées polygames, non reconnues légitimes.

Gandhi, soulagé lui aussi d'un conflit de huit années (1906-1914), quitta l'Afrique en héros, après avoir fait cadeau à Smuts d'une paire de sandales qu'il lui avait faites en prison.

Conclusion

A travers l'expérience sud-africaine, Gandhi se révèle « homme de compromis » de deux façons. La première manière consiste à conclure, dès que la possibilité s'en présente, des accords pour lesquels il est prêt à faire des concessions. La deuxième est de s'arranger le moins mal possible du monde imparfait du racisme, en faisant preuve de réalisme et de pragmatisme.

Le problème tournait alors autour de la présence indienne en Afrique du Sud. D'où l'importance donnée par les défenseurs et les adversaires aux lois sur l'immigration d'une part – lesquelles servent de trame à toute la résistance – et d'autre part, à l'impôt de £ 3 qui oblige au retour la main-d'œuvre importée ; d'où, aussi, l'effet détonateur de l'enregistrement obligatoire, parce que la loi Noire, comme l'appelait Gandhi, semblait sonner le glas des Indiens du Transvaal.

La réalité, c'était le formidable adversaire. C'était aussi l'inexpérience et le jeune âge d'un avocat débutant, jeté sans précaution dans le guêpier raciste.

Il commença sa carrière politique par un compromis avec son environnement, en limitant ses objectifs et en affinant son action sur un mode parfaitement non-violent, si bien que, en 1911, le vice-roi lui-même vint à son secours en louant sa résistance aux « lois odieuses et injustes ».

Dans cet environnement, c'était un beau succès d'accomplir quoi que ce fût de positif. Or, plus que d'un accomplissement, on peut parler de victoire. Comment l'expliquer, si Gandhi travaillait à contre-sens de l'histoire sud-africaine ?

Il avait bénéficié d'un contre-courant favorable et temporisateur. En effet, les tractations autour de l'indépendance de l'Afrique du Sud, votée par le parlement britannique en 1909, supposaient – comme il est coutume – que, d'une part, le Royaume-Uni se liait les mains en accordant l'indépendance, mais que, d'autre part et en contrepartie, il attachait des conditions aux réformes constitutionnelles, entre autres en faveur des minorités.

Courant favorable donc, mais avec de forts vents contraires : le timonier de la non-violence quitta ces eaux agitées pour une autre mission en Inde.

II) La guerre

Il est logique que Gandhi, avec sa foi dans la non-violence et sa volonté de la mettre en pratique, soit

opposé à la violence, donc à la guerre. Mais ce refus de principe a-t-il fait place à un compromis ? C'est à cette question que nous chercherons une réponse. Le principe étant la non-participation à la guerre, le compromis, au contraire, aura pour objet une participation mesurée.

La réponse à la question est claire et affirmative, puisque Gandhi a été honoré de deux médailles de guerre et cité à l'ordre du jour pour s'être distingué sur le champ de bataille à ramasser les blessés.

Mais il faut distinguer deux périodes, l'une couvrant la guerre des Boers (1899-1902), la guerre des Zoulous (1906) et la Première Guerre mondiale – trois guerres auxquelles il prend part –, l'autre, la Seconde Guerre mondiale, à laquelle il ne participe pas. Né en 1869, Gandhi est dans la force de l'âge au tournant du siècle ; c'est un vieil homme au deuxième conflit mondial. A 30 ans, il s'engage ; à 70 ans, le Mahatma conseille le non à la guerre, jusqu'à ce que les événements fassent fléchir sa détermination. Le compromis viendra de sa réaction aux grandes dates de l'histoire militaire, et l'équivoque de l'extension du conflit à l'Extrême-Orient.

La période de 1899-1919

Cette période pourrait être qualifiée de sud-africaine, bien qu'elle déborde sur le retour en Inde. En effet, le compromis avec la guerre se plaça dans le contexte des expériences d'Afrique du Sud, de sorte que, en changeant d'environnement et de circonstances, Gandhi changera de psychologie. La mesure de sa participation à la guerre était alors intimement liée au problème du colonialisme et du racisme dont souffrait sa communauté.

Il marchait avec les unités britanniques du côté du cœur. Quand le Transvaal fut annexé à la Couronne en juin 1900, il réclama pour les siens la pleine égalité des sujets britanniques, puisque les Indiens étaient désormais sujets britanniques dans une colonie britannique. Mais il dut remettre cette prétention, sans renoncer à cette pétition de principe.

Pour obtenir ce droit qui restait hors de portée, il faisait ce qu'il appelait son devoir de citoyen. Donnant, donnant : pour se faire reconnaître le privilège, il fallait remplir ses obligations.

Son compromis avec la guerre consistait donc à se porter dans une unité non-combattante d'une part, et d'autre part, à s'y enrôler comme volontaire. Car personne ne lui demandait rien et il lui fallut insister pour faire accepter ses services. Il fut nommé sous-intendant du Corps des bancardiers volontaires indiens pendant la guerre contre les Boers ; il servit avec le grade d'officier au Corps des ambulanciers volontaires indiens lors de l'expédition contre les Zoulous. Gandhi, d'ailleurs, n'alléguait pas l'excuse de ne pas avoir porté d'armes, d'avoir sauvé des vies dans la zone même des combats, d'avoir secouru les Zoulous dont personne ne s'occupait. Il reconnaît, devant les reproches qui lui ont été adressés, que le fait de ne pas porter les armes s'expliquait par sa participation à la guerre. Partagé entre son devoir de citoyen et sa croyance en la non-violence, il avait cru, dit-il, régler son comportement sur celui d'un Anglais ordinaire.

A la Première Guerre mondiale, même attitude, même scénario, même compromis. A la déclaration des hostilités, il était à Londres, en route pour l'Inde. Le 14 août 1914, il signa une lettre au sous-scréttaire d'Etat pour l'Inde avec une cinquantaine d'Indiens : « Nous prions les autorités d'accepter nos offres de service... ». Elles furent acceptées. Avec 80 autres volontaires, Gandhi suivit un cours de secouriste pendant six semaines et réussit l'examen, puis participa aux exercices et à l'instruction, ce qui n'alla pas sans friction avec l'officier chargé du commandement. Mais une pleurésie coupa court à son éventuel envoi sur le front. Il déclara à la réception d'adieu avant son embarquement pour l'Inde : « ...mais ma santé ne m'a pas permis (de poursuivre cette voie)... Je n'ai pas démissionné du Corps. Si, dans mon pays natal, je retrouve mes forces et si les hostilités continuent, j'ai l'intention de le rejoindre, dès que j'en recevrai l'ordre ».

Il fut de nouveau fait appel à ses services en avril 1918. Répondant à l'invitation du vice-roi de participer à la Conférence sur la guerre, Gandhi, après avoir hésité, y assista et se prononça en faveur de la résolution sur le recrutement. Il admettait, écrivait-il au vice-roi que « l'Inde offre tous ses fils valides en sacrifice à l'Empire à ce moment critique... ». Il accepta, joignant le geste à la parole, de parcourir en recruteur le district de Kheda où il venait de mener une campagne de non-violence, pour demander – sans trop de succès – aux 600 villages d'envoyer 20 hommes chacun à l'armée.

Sa foi dans l'Empire restait entière, ainsi que dans les bienfaits de la dichotomie droit-savoir. C'est que, expliquait-il, « le chemin le plus facile et le plus direct... de gagner l'indépendance est de participer à la défense de l'Empire ».

L'indépendance – Swaraj – était en passe de devenir le mot-clé de son vocabulaire politique au détriment de l'égalité des droits. Réserves faites sur les différences de colonialisme entre l'Afrique du Sud et l'Empire des Indes, on glissa d'une priorité à l'autre. Du reste, Gandhi ne cachait pas le besoin de réciprocité à ses démarches. La lettre au vice-roi, citée plus haut, le disait sans ambages : « C'est la simple vérité que notre réponse (positive au recrutement) est due à notre attente de parvenir d'autant plus vite à notre objectif, l'indépendance »...

Chaque fois qu'une guerre, pendant ces deux décennies, le forçait à choisir entre la non-violence d'une part, et l'égalité puis l'indépendance d'autre part, il choisissait une participation mesurée à la guerre. Gandhi résolvait son dilemme par une inévitable contradiction : le compromis était à l'œuvre, qu'il justifiait des années plus tard, parce qu'il fallait bien tenir compte des réalités, et que la réalité d'alors était la stature modeste de l'homme politique, ses moyens retrécis, sa difficulté de sortir du dilemme. Il posait ainsi le problème, en termes très clairs : « Bien que, en tant qu'individu, je fusse opposé à la guerre, je n'avais pas le statut (nécessaire) pour offrir une résistance non-

violente efficace. Mon manque de foi en la guerre et mon opposition étaient aussi forts alors qu'ils le sont aujourd'hui. Mais j'ai admis que, dans ce monde, il y a beaucoup de choses que nous faisons, quoique nous puissions être contre leur accomplissement... Le fait est que le chemin du devoir n'est pas toujours facile à discerner entre les différentes priorités qui semblent être en conflit l'une avec l'autre ».

La Seconde Guerre mondiale

Mais voici par contraste Gandhi, à la veille d'un nouveau et plus terrible conflit, doté d'une stature mondiale, de moyens puissants et d'une arme politique qui avait fait ses preuves en 1920 et en 1930.

Le voilà par surcroît, délivré du dilemme. En effet, depuis 1920 Gandhi était devenu anti-colonialiste. Il ne voulait plus de l'Empire, de ses droits, de ses priviléges, encore moins de ses guerres. Il avait passé le Rubicon avec la non-coopération (1920) après le vote de la loi 11 de 1919 sur les crimes anarchistes et révolutionnaires (loi Rowlatt), puis l'atteinte à la puissance temporelle du Califat par le Traité de Sèvres, et enfin le massacre perpétré par le général Dyer au Punjab. Il n'avait donc plus à sacrifier la non-violence à l'Empire. La contradiction disparue, le besoin du compromis s'évanouissait.

De 1938 à décembre 1941

En conséquence, Gandhi adopta une attitude pure et dure. Il conseilla aux Tchèques envahis par les armées du Reich, de résister par la non-violence – ils s'y essaieront 30 ans plus tard, et le monde frémira d'admiration –. Même conseil aux Juifs allemands, persécutés dans leur pays : il établit un “parallèle exact” entre leur situation en 1938 et celle des Indiens d'Afrique du Sud en 1906.

Cependant, la contradiction un temps disparue revint au galop. Si Gandhi n'était plus du côté de l'Empire, il était de celui du Congrès national indien ; or le Congrès, dans sa majorité, voulait être aux côtés des

Alliés, traité d'égal à égal dans la lutte contre l'hitlérisme. La contradiction s'était seulement déplacée ; le dilemme était passé de Gandhi au Congrès.

Le Congrès oscillait entre participation et non-participation à la guerre. Les grands événements de la guerre (septembre 1939, mai 1940, décembre 1941) décidaient la poussée vers la guerre et l'offre conséquente d'aide au gouvernement ; la déconvenue qui s'ensuivait le renvoyait vers la neutralité. Il allait en quelque sorte, tantôt offrir son aide aux Britanniques sous conditions, tantôt demander celle de Gandhi sans condition.

Emu à la première requête (1939), décidé à la seconde (1940), Gandhi accepta de lancer une campagne contre le gouvernement, à condition qu'elle fût aussi contre la guerre (octobre 1940). Gandhi faisait ainsi d'une pierre deux coups. Il assumait de cette manière sa responsabilité de leader du Congrès et se déclarait sans ambiguïté contre la guerre. Aux protestataires congressistes, il répliqua : « Ce n'est pas la peine d'aller demander au médecin un médicament, si vous refusez de le prendre selon sa prescription ». Il avait d'ailleurs prudemment fait adopter par le Comité congressiste de toute l'Inde, une rétractation des sentiments belliqueux, qu'il prit pour un repentir : (le Comité) « croit fermement à la politique et à la pratique de la non-violence, non seulement dans le combat pour l'indépendance, mais aussi, autant que faire se peut, dans une Inde libre ».

Telle fut et telle resta la situation jusqu'en décembre 1941 : aucune compromission avec la guerre. Le choix n'était plus entre la participation ou la non-participation au conflit ; il se portait sur une contre-participation active. C'était clair et c'était nouveau.

C'était pourtant moins évident qu'il n'y paraissait, car Gandhi s'était engagé à ne pas embarrasser les Britanniques pendant la guerre (avril 1940). Or comment mener une campagne contre le gouvernement sans gêner le gouvernement ? avec quel compromis ?

Il concilia l'antinomie en prenant trois décisions. Il décida en premier lieu de limiter le nombre des résis-

tants, de sélectionner leur qualité et de contrôler le flux de leurs protestations.

En second lieu, il donna à cette campagne-symbole (par conséquent parfaitement non-violente, et donc extrêmement seyante) la liberté de parole comme objectif-symbole de l'indépendance refusée. D'où le slogan-symbole : une formule unique à déclamer sans autre discours sur les places publiques : « Il est mal d'aider l'effort de guerre britannique en hommes et en argent. Le seul effort valable est de résister à toutes les guerres par la résistance non-violente ».

En troisième lieu, les deux volets de la formule ne soulevaient pas de vives controverses, parce qu'ils correspondaient à deux données homologues. Comme, d'une part, le vice-roi ne songeait pas à imposer des contributions à la guerre par la contrainte, l'opposition de Gandhi ne concernait que l'aide volontaire à l'effort de guerre.

D'autre part, le vice-roi reconnaissait en Inde le droit à l'objection de conscience de conception britannique, c'est-à-dire, en temps de guerre, non seulement une dispense d'incorporation militaire, mais encore l'autorisation de se dire contre la guerre, même en public. La divergence entre les deux hommes concernait seulement le militantisme, que Gandhi choisit donc sobre et réservé, avec un succès qui déclina avec l'année 1941.

Quand le gouvernement jugea bon de libérer les harangeurs encore en prison, il se déclara avec une certaine ironie, « certain de la volonté de toute l'opinion responsable de l'Inde de soutenir l'effort de guerre jusqu'à la victoire ». Gandhi lui répondit tout aussi crûment : « Le seul sens que je puisse donner à cette mise en liberté est l'espoir que les prisonniers aient changé d'opinion dans la solitude. J'espère que le gouvernement perdra bientôt ses illusions ».

De décembre 1941 à 1945

Quatre jours après la remise en liberté survint un événement déterminant pour la relance du Congrès

vers la guerre : la destruction de la flotte américaine à Pearl Harbor, suivie de l'avance japonaise à travers la Malaisie et la Birmanie jusqu'à la frontière orientale de l'Inde. Le conflit, de lointain et de théorique, devint immédiat et réel. L'invasion menaçante bouleversa l'échiquier indien.

Chacun, pourtant, repartit du même pied. Le Congrès inclina vers la guerre ; Gandhi, lâché par le Congrès, exprima "son étonnement" à cette volte-face (30 décembre 1941). Le gouvernement s'efforça de régler le problème constitutionnel (offre Cripps de mars 1942). C'était le tournage de la même séquence en nouvelle version. En effet, le Congrès, déçu, rentrait à Gandhi qui lui proposa une nouvelle campagne – non violente évidemment – de franche rébellion (votée le 8 août 1942) avec les Japonais aux portes de l'Inde, il exigea le retrait des Britanniques. Evanoui le compromis du non-embarras ! Fini le temps des symboles ! Quelques heures plus tard, le gouvernement bouclait tout ce monde en prison et réprimait la résistance non-violence et le terrorisme qui s'y associa, grâce à la forte présence des troupes rassemblées contre les Japonais. La dernière des campagnes de Gandhi fut un échec.

Mais ce ne fut pas sa dernière tentative de trouver un compromis au problème illustré par les oscillations du Congrès. Après le débarquement en Normandie, il prit lui-même l'initiative de relancer le Congrès vers la guerre. Ayant été libéré pour raison de santé en mai 1944, il fit, en son nom cette fois, sinon en mandataire du Congrès, de nouvelles avances au vice-roi, dans une lettre du 27 juillet 1944 : « Je suis prêt à conseiller au Comité exécutif de déclarer que, étant donné les nouvelles circonstances, la désobéissance civile massive envisagée par la résolution d'août 1942 ne peut être offerte et que le Congrès devrait donner sa *pleine* coopération à l'effort de guerre, *si* une déclaration est faite de l'indépendance indienne immédiate et *si* est formé un gouvernement national responsable devant une assemblée, nonobstant la clause que, pendant la durée de la guerre, les opérations militaires devraient continuer comme à présent, mais sans engager de fardeau financier pour l'Inde ».

Le refus net du vice-roi bloqua le mécanisme d'offres et de contre-offres alors que Gandhi se préparait à conseiller la guerre, ce qui lui fut épargné. Mais il n'y eut pas de relance vers la non-violence.

Réfléchissons à la démarche de juillet 1944 et tentons de l'expliquer. Le compromis proposé fut la solution d'un problème, celui de la confrontation entre Gandhi et le Congrès. Il s'imposa en cinq étages, Gandhi se réalignant progressivement et par solidarité sur les positions du Congrès.

Dans un premier temps, la confrontation sur le problème de la guerre se posa dès septembre 1938 entre Gandhi et la majorité des membres du Comité exécutif. Mais la scission ne fut pas rendue publique, étant trop pénible.

Une année plus tard, à la déclaration de la guerre, le désaccord devint notoire, Gandhi parlant de soutien moral, inconditionnel et – "naturellement" – non-violent, le Congrès envisageant une intervention conditionnelle dans un conflit armé. Mais la rupture fut évitée en passant sous silence la nature de la participation éventuelle à la guerre.

En juillet 1940, le Congrès récidiva, sacrifiant cette fois les susceptibilités du Mahatma.

En décembre 1941, le désir belliqueux de participer à la guerre a ressaisi le Congrès. Gandhi l'approuva implicitement, puisqu'il ne le désapprouva pas, évitant ainsi de nouveau la rupture. Il déclara le 15 janvier 1942 devant le Comité congressiste de toute l'Inde : « Pour le Congrès, la participation à la guerre avant la réalisation de l'indépendance, est de faire le travail des vingt dernières années. Et alors pourquoi suis-je devant vous à vous demander d'accepter la résolution et à ne pas diviser le Comité ? La raison en est que la résolution reflète l'état d'esprit du Congrès. C'est indubitablement un pas en arrière... Parfois un pas en arrière pré-lude à un pas en avant ».

Enfin – à la cinquième étape – en juillet 1944, sa position est devenue explicite. Sa route entre les deux dernières étapes avait été singulièrement ardue et

éprouvante, riche en événements, déceptions, frustrations, cris de cœur et coups de tête. La lettre au vice-roi était l'aboutissement d'une démarche nationaliste, forcée par les oscillations du Congrès : une marche forcée en quelque sorte vers un compromis avec la puissance colonialiste.

D'ailleurs, à réfléchir encore à cette évolution, elle paraît moins remarquable que logique, si l'on considère que le Congrès se trouvait dans la situation de Gandhi en Afrique du Sud : volonté de participer à la guerre pour faire avancer ses droits. Lui-même n'avait-il pas résolu par la participation à trois guerres son dilemme d'alors ? Comment refuser à d'autres, à la longue, la même latitude et le même respect ? Comment – et sans que sa foi en la non-violence en souffrît, comme l'atteste Nehru – ne pas oser le compromis ?

Conclusion

A travers l'expérience indienne de la Deuxième Guerre mondiale, Gandhi se déclare « toujours prêt au compromis ». Il réagit et ajuste ce dernier à partir de quatre données conflictuelles : sa conviction non-violente, ses responsabilités envers le Congrès, sa préférence pour les Alliés et l'évolution de la situation militaire.

Si la présence indienne était au cœur de l'expérience sud-africaine, la présence britannique est au cœur de son action pendant le deuxième conflit mondial. Là, il se débattait pour qu'elle se perpétue ; ici, il se bat pour qu'elle s'achève.

Ah ! le beau temps d'Afrique, puisque le jeune Gandhi unissait les siens derrière lui dans une non-violence parfaite et que le superbe adversaire traitait avec lui seul ! Oh ! le triste temps de cette fin de guerre, puisque le vieux leader n'est plus écouté que d'une oreille, qu'on lui a donné deux chances de non-violence sans l'effet désiré, et que le transfert de pouvoir appelle la guerre civile. Et pourtant là, il luttait à contre-courant contre le racisme ; ici le courant de décolonisation le porte.

En effet, la présence britannique est un problème de décolonisation à quatre aspects notables : celui des concessions accélérées de la puissance coloniale ; du durcissement des demandes nationalistes – musulmanes comprises – ; de la lutte factieuse à l'heure de la vacance du pouvoir ; et de la guerre jouant le rôle de catalyseur. Dans le climat passionnel des revendications nationalistes de l'année 1942, Gandhi poussa l'intransigeance jusqu'à réclamer le retrait britannique pur et simple, en pleine guerre et devant un envahisseur redouté, appuyé par l'Armée nationale indienne de Bose, en exil.

Mais le cri de « Quittez l'Inde » posa plus de problèmes qu'il n'en résolut. Voulait-on remplacer une puissance coloniale par une autre ? Gandhi répondit non. Pouvait-il alors garantir qu'une résistance non-violente en empêcherait la substitution ? Non plus. Exigeait-il un retrait complet ? partiel ? civil ? militaire ? politique ? immédiat ? différé ? Il voulait sans délai un contrôle civil indien sans porter préjudice aux opérations militaires. Nœud gordien à trancher par une campagne de non-violence contre les Britanniques ! Gandhi ne le put, non seulement parce que la campagne fut écrasée dans l'œuf avant de commencer, mais encore parce qu'elle suscita autant de violence que le permit une guérilla sans armes et improvisée. Mais pouvait-on espérer une manière autre d'un nationalisme exacerbé ? Et pouvait-on ne pas excuser Gandhi, fidèle à ses compagnons, de vouloir encore, après l'échec, sinon trancher, du moins dénouer le nœud du problème ?

L'idéal de non-violence, conseillé quelques années plus tôt à la lointaine Europe, s'était effiloché en Inde aux aspérités de la guerre et aux frustrations du Congrès. Mais, par le compromis, Gandhi avait cherché à sauvegarder l'essentiel, et, comme il l'avait dit, dans ces années-là, avec sa franchise habituelle : « Je suis essentiellement un homme de compromis, parce que je ne suis jamais sûr que j'ai raison ».

La maladie, un compromis

par Isabelle FILLIOZAT *

La maladie se présente souvent comme une solution possible à un conflit psychologique non résolu, d'où l'idée de maladie-compromis. Cet article prend position, mais il ne clôt pas le débat.

Le symptôme satisfait un besoin interdit à la conscience. Il opère un véritable compromis entre deux pulsions, deux nécessités vitales. La maladie porte un message que nous ne voulons pas entendre parce que la conservation de l'identité prime sur la santé. Le corps prend en charge la résolution d'un conflit intérieur.

Les conflits intrapsychiques sont à l'image de nos conflits interpersonnels et procèdent de la même dynamique. Deux parties (ou plus) sont en présence et ont des besoins concurrentiels. Elles exigent toutes deux satisfaction. Si nous les écoutons nous pouvons trouver une solution. Cependant, comme elles ont des besoins contradictoires, il va probablement falloir remettre en cause le cadre même du problème, la solution ne pourra se trouver qu'à un niveau d'organisation supérieur.

Si de peur de remettre en cause des croyances existentielles, nous refusons d'écouter les revendications des parties et les refoulons dans l'inconscient... les parties ennemis trouveront hors de la conscience un compromis dans le symptôme.

Pour Freud, tout symptôme névrotique est le résultat d'un conflit intrapsychique, c'est-à-dire un compromis entre deux instances, entre deux pulsions ou entre une pulsion et un interdit. Groddeck a largement repris

ce concept de maladie-compromis dans le domaine de la psychosomatique.

Martine vient me voir, elle a un cancer du sein, qui se propage très vite, trop vite. Mariée à un homme qu'elle n'aime plus, elle a deux enfants de 5 et 7 ans. Elle aime un autre homme, qui l'aime... Ils voudraient vivre ensemble, mais elle ne s'autorise pas à quitter son mari. Totalement coincée dans une vie qui la rend malheureuse, elle ne peut ni partir ni rester, elle vit dans un état de tension permanente. Le stress fait son œuvre. De cette situation sans issue, Martine s'échappe dans la mort.

Parce qu'elle ne veut pas faire de mal à son mari ou à ses enfants, elle va leur faire bien plus mal en partant finalement bien plus loin, mais la maladie lui en enlève la responsabilité. Car dans notre société, la maladie, hélas, déresponsabilise !

Martine souffre, meurt, comme beaucoup d'autres, par obéissance, par conformisme social, parce que sa vie doit répondre aux attentes des autres et qu'elle n'a jamais appris à s'écouter elle-même pour décider de ses actes.

Dans le dictionnaire de la psychanalyse (Laplanche et Pontalis), à *Formation de compromis*, on trouve la définition suivante : « forme qu'emprunte le refoulé pour être admis dans le conscient en faisant retour dans le symptôme, le rêve, et plus généralement dans toute production de l'inconscient. Dans la même formation

* Psychothérapeute. Auteur des livres *Le Corps Messager*, Ed. La Mérienne, 1988 et *Trouver son propre chemin*, Ed. L'âge du Verseau, 1991.

peuvent ainsi se satisfaire – en un même compromis – à la fois le désir inconscient et les exigences défensives ».

Le cancer de Martine réalise un compromis entre ses deux tendances. Elle part tout en restant. Elle exprime son agressivité sans en prendre la responsabilité.

La maladie est une tentative d'adaptation

La maladie est, selon les termes de Grinder et Bandler, « la meilleure solution possible pour une personne à un moment donné de sa vie et en fonction des éléments dont elle dispose ».

La maladie se présente comme une solution possible à un conflit insoluble – ou plutôt qu'on ne sait pas résoudre de par les inhibitions et limitations de notre carte du monde, de notre cadre de référence ou système de croyances et de valeurs.

De nombreuses situations de la vie, de nombreux problèmes ne trouvent pas de solution dans ce cadre. Lorsque deux automatismes entrent en conflit, deux pulsions, deux tendances entre lesquelles on ne sait choisir, et qu'on ne sait réunir en une solution sans remettre en cause notre système (notre définition de notre identité), nous sommes dans l'impasse.

- il faut aller travailler / j'ai peur de mon patron ;
 - suivre mon mari que j'aime dans ce pays lointain / rester et accepter cette promotion inespérée pour ma carrière ;
 - exprimer ma colère / la colère est interdite (je suis un calme) ;
 - prendre mon indépendance / je ne peux quitter mes parents (je suis un bon enfant) ;
- ...

L'idée que la maladie procède de l'ensemble de la personne, et non pas seulement d'un organe déficient, est très ancienne, on la trouve déjà chez Platon. Elle est cependant souvent oubliée au profit d'un modèle mécaniste. Nous avons tendance à considérer notre corps

comme un objet que nous remettons entre les mains du médecin pour réparation. Lorsque notre corps va mal, nous nous désolidarisons de lui : « mon foie me joue des tours », « mon cœur ne tiendra pas »...

Qu'est-ce que la maladie ? Comment et pourquoi tombons-nous malades ? Comment cette organisation si perfectionnée tout à coup se désorganise-t-elle ?

Pour mieux comprendre, jetons un œil sur le fonctionnement du cerveau. Car c'est dans le cerveau que tout se joue, que tout se négocie ; cet organe fascinant de complexité n'est-il pas le chef d'orchestre de tout ce qui se passe dans le corps ? Il est chargé de l'adaptation constante de notre physiologie aux conditions de l'environnement.

Notre cerveau est constitué en trois parties :

- L'archéencéphale, ou cerveau reptilien, qui est la partie la plus archaïque. Il se charge du métabolisme basal, de la régulation des fonctions vitales ; il fonctionne de façon réflexe. Il s'occupe, entre autres, de la température du corps, du taux de sucre dans le sang ; il est le siège des automatismes innés (faim, soif, respiration, sudation, sommeil...).
- Le paléencéphale, qui se développe chez les mammifères, permet une première prise de distance par rapport aux réflexes innés ; il est le centre des émotions et des circuits de la mémorisation.
- Le néocortex (la fameuse matière grise !) qui prend toute son importance chez l'homme, il est dit aussi cerveau associatif. Il nous confère la possibilité de réfléchir. Il peut inhiber les réflexes innés ou acquis, comme il peut diriger des actions volontaires. Il nous permet d'analyser les informations, de faire des hypothèses et des déductions, d'imaginer des solutions nouvelles, d'inventer...

Les ordres du néocortex ont la priorité dans l'organisme sur les ordres envoyés par les structures sous-jacentes. Or, comme le dit Edgar Morin, « aucun dispositif dans le cerveau ne permet de distinguer le rêve de la veille, l'hallucination de la perception, l'imaginaire de la réalité, le subjectif de l'objectif ». Voilà une

assertion lourde de conséquences ! Le corps, recevant des informations erronées, pourrait-il s'adapter à un environnement imaginaire ?

L'adaptation à un environnement imaginaire

Voici une histoire que vous avez peut-être suivie en direct à la télévision, il y a quelques années. Devant les caméras, le Dr Chertok, illustre hypnotiseur, appose sur le bras d'un sujet en état d'hypnose une pièce de monnaie, lui suggérant que celle-ci est chauffée à blanc. Les téléspectateurs ont vu apparaître sans tarder une rougeur, puis un cloque. Le néocortex du sujet, convaincu que la pièce était brûlante – l'hypnose ayant endormi les perceptions autonomes du sujet – a sonné l'alarme et envoyé les "pompiers de l'organisme". Le néocortex a déclenché la réponse adaptée à une brûlure sur la peau... En réalité il a réagi à l'idée d'une brûlure.

L'effet placebo est une autre illustration de l'impact des croyances sur la physiologie. Un placebo est une substance inactive donnée pour satisfaire le besoin symbolique du patient de recevoir une thérapie médicamenteuse. Son effet est tellement reconnu qu'il est utilisé par les laboratoires pour déterminer l'efficacité des médicaments. Un médicament n'est mis sur le marché qu'après avoir prouvé que son effet était largement supérieur à celui d'un placebo. L'effet est différent selon les affections, mais on accepte couramment 50 % d'efficacité, c'est-à-dire 50 % de cas où des malades sont améliorés ou guéris par une substance inactive. Il y a même des opérations chirurgicales placebo.

Au-delà du placebo, le Dr Wolf, à l'hôpital de New York, mène une expérience sur l'Ipecac. L'Ipecac est un médicament provoquant nausées et vomissements ; on l'emploie en cas d'intoxication. A l'aide d'un ballon avalé par le patient et relié à des appareils enregistreurs, Wolf mesure les contractions stomacales. Normalement, nausées et vomissements sont liés à une diminution des contractions. L'Ipecac fait vomir, lors de son ingestion, on devrait donc noter une décroissance des contractions. Mais en lui donnant de l'Ipecac,

le médecin dit à son patient, souffrant de vomissements, que ce produit abolira toute sensation de nausée... Après ingestion du médicament, les contractions de l'estomac reviennent et le patient n'a plus de nausées... ! L'attente du patient peut amener son organisme à réagir à l'inverse de l'action pharmacologique normale de la drogue.

Le corps obéit très souvent aux ordres du cerveau. Il s'adapte en fonction des informations qui lui sont envoyées. Lorsque ces informations sont erronées, confuses, voire contradictoires, il en résulte des désordres.

Lorsque la vie nous présente des situations que nous ne savons pas gérer, lorsque l'on est dans une impasse, lorsque deux tendances s'affrontent en nous, lorsque nous ne trouvons aucune solution, les réseaux de neurones activés par les influx contradictoires sont mis en tension. Le corps ne sait comment s'adapter à ces informations confuses émises par le cerveau.

Les comportements passifs

Quatre étapes jalonnent l'escalade dans la passivité, quatre marches que nous gravissons peu à peu avec l'espoir d'arriver à fuir le problème. Au départ, nous pouvons nous contenter de « ne rien faire ». Nous ignorons simplement le problème et nous attendons. Peut-être qu'il trouvera sa solution tout seul, peut-être qu'une baguette magique interviendra. Nous attendons que « quelque chose se passe », ou que « quelqu'un fasse quelque chose ». Nous aménageons la situation de façon à pouvoir la tolérer le plus longtemps possible sans avoir à la transformer, premier mauvais compromis.

Un problème non résolu est source de tension, un besoin n'est pas satisfait. Pour pouvoir continuer à ignorer ce besoin, il faut arriver à faire taire cette tension. Nous pouvons réussir par la « sur-adaptation ». Ce mot barbare signifie que nous nous adaptons plus que nécessaire à une situation. Second mauvais compromis, nous nous soumettons maladroitement aux attentes des autres, ou plus souvent à ce que nous ima-

ginons être les attentes des autres. Nous consacrons toute notre énergie à « être conformes », ce qui a le double bénéfice de nous excuser tout en nous permettant de ne pas nous occuper de notre problème : nous avons tout fait pour les autres. L'espoir secret derrière ce comportement est que les autres prendront en charge notre problème, ou que si nous sommes suffisamment « gentils » et « comme il faut », quelqu'un nous prendra sous son aile. Mais le plus souvent cette attitude ne permet pas de résoudre le problème.

Alors nous commençons à nous agiter. Nous dépensons notre énergie dans des activités infructueuses. On marche de long en large, on fume cigarette sur cigarette, on dévalise le frigidaire, on remue ciel et terre pour retrouver un papier important (alors qu'il est en évidence sur le bureau !), on perd ses clés ou ses papiers et on est obligé de faire des démarches, bref tous les comportements qui nous exaspèrent et qui nous font perdre du temps.

Perdre du temps ? En réalité, ces comportements nous permettent de « gagner du temps » et de ne pas nous occuper du problème. En nous voyant dans un tel état d'énervement, quelqu'un finira bien par nous aider... L'agitation, nouveau mauvais compromis, est une façon d'évacuer le trop-plein d'énergie accumulée par les tensions et d'inviter les autres à prendre en charge le problème.

Et si ce problème n'est toujours pas résolu, alors il va falloir employer les grands moyens. La tension arrive à son paroxysme, elle atteint une telle intensité, que nous nous laissons « déborder ». Si elle est permise dans les croyances d'une personne, la violence intérieure s'extériorise en une brusque décharge. Violence verbale ou physique : « Je frappe, je ne peux faire autrement ». Perte de contrôle, perte de responsabilité, agression de l'autre, déplacement sur l'autre de la souffrance devenue intolérable. L'acte violent est une tentative pour établir son pouvoir sur autrui, pour se sentir puissant et vaincre, ou au moins contrebalancer le profond sentiment d'impuissance qui naît de l'impossibilité de répondre à ses besoins réels.

Exemples de symptômes-compromis

Ou bien, si l'acte violent est inhibé, interdit, la violence intérieure doit trouver une autre issue. Certains la cristallisent dans les crises d'angoisse, d'autres sombrent dans la dépression, utilisant toute leur énergie à taire leur rage intérieure. D'autres encore « tombent » malades, symptômes-compromis permettant de libérer les tensions accumulées sans en perdre la responsabilité.

Le bénéfice est évident. Ce n'est pas que nous ne voulons pas résoudre le problème, ce n'est pas que nous ne voulons pas ceci ou cela, mais nous ne « pouvons » plus. Comme l'extinction de voix de Jean-Pierre qui lui permet d'éviter de faire ce discours que tout le monde attend et que lui redoute. Comme l'herpès d'Antoine qui l'empêche de faire l'amour avec Elisabeth... ou lui permet de ne pas avoir à assumer de dire NON. En fait il est en colère contre elle, il a l'impression de ne pas être respecté, mais n'ose le lui dire. L'herpès lui permet de garder ses distances. Comme le cancer des os de Georges, 20 ans, qui s'est senti un peu vite poussé hors du nid par ses parents, qui se sentait trop seul et trop démunis devant la vie. Cette maladie qui le rongeait lui a permis de se faire choyer à nouveau, à l'hôpital d'abord, puis après quelques rechutes désespérées, par ses parents lorsque ceux-ci ont enfin compris que c'était grave. Comme la phobie d'Agnès qui ne lui permet plus de se déplacer sans sa mère, la vengeant ainsi d'une trop grande dépendance. Comme la dépression de Jeanne qui lui permet de culpabiliser l'homme qui l'a « abandonnée ».

Ce ne sont pas les problèmes qui nous stressent, aussi cruciaux soient-ils, ce sont les sentiments et les émotions que ces difficultés éveillent en nous, et que nous ne savons pas reconnaître et exprimer.

Le problème de Jean-Pierre n'est pas de prendre la parole ou non, mais de reconnaître sa peur de ne pas être à la hauteur. Le problème d'Antoine n'est pas de faire l'amour ou non, mais de reconnaître son agressivité envers Elisabeth, et surtout son sentiment d'impuissance en face d'elle, si sûre d'elle, si fascinante. Le problème de Georges n'est pas de se lancer dans la vie

active ou non, mais de reconnaître en lui la profonde insécurité dans laquelle il se trouve, de sentir l'isolement, et l'immense colère, la rage, contre ses parents qui l'ont frustré dans son besoin d'amour et de reconnaissance....

Si nous sommes conscients des émotions éveillées par les situations dans lesquelles nous nous trouvons, si nous savons gérer ces émotions, nous savons résoudre nos difficultés. Mais si nous leur refusons l'accès à la conscience, elles trouveront une issue dans un symptôme physique ou névrotique, adroit compromis entre le besoin d'expression de la pulsion inconsciente et l'interdit du conscient.

Jacques est un « homme bien ». Le président directeur général d'une entreprise prospère, marié, père de famille. Il a tout pour lui, argent, réussite, femme, enfants... Il ne se pose pas (ou ne se pose plus) de questions existentielles, il vit, il fait ce qu'il doit faire. Il joue son rôle de patron, son rôle de mari, son rôle de père. Et il pensait bien continuer comme ça jusqu'à la retraite.

Mais un beau jour... il rencontre une femme et en tombe éperdument amoureux ! C'est la surprise totale. Jamais il n'a aimé comme ça, il ne savait même pas que ça existait ! L'Amour ? Oui, il l'avait lu dans les romans, mais il pensait que c'était « romancé », jamais, non jamais il n'aurait pensé que ce pût être aussi fort. Et son épouse ? Il l'a choisie parce qu'elle était jolie et un peu fragile, il se voyait bien à ses côtés. Elle lui plaisait, mais il le sait maintenant, il ne l'aimait pas avec un grand A. Il s'est marié, a eu des enfants. Sa femme ne travaille pas. Les enfants sont grands, ils sont partis de la maison...

Jacques se sent terriblement coupable. Il ne peut rien dire à son épouse de cette femme qu'il aime. Et il a un grand problème. Toute sa vie, Jacques a été droit, il ne supporte pas de mentir à sa femme, mais il ne supporte pas non plus l'idée de lui parler. Il ne veut pas lui faire de mal, il ne veut pas la faire souffrir, il se sent responsable d'elle, elle a élevé ses enfants, elle n'a pas d'activité... et elle est si fragile.

Alors il va quitter cet amour ? Non, ça il ne le peut pas non plus. Il l'aime, et surtout, il ne supporte pas de la faire souffrir. Il continue de la voir, moins qu'il ne le désirerait, c'est sa façon à lui de se punir, de se racheter de sa culpabilité. Au début elle accepte, elle comprend, et puis, elle finit par trouver qu'elle ne reçoit pas assez. Elle souffre et le lui dit. Et pour Jacques, c'est la panique. Il est littéralement coincé, écartelé entre deux femmes, mais surtout entre deux exigences. Il se sent maintenant coupable des deux côtés, immobilisé, paralysé. Mais quelle que soit sa souffrance, ses croyances le maintiennent prisonnier. Il ne peut rien faire. Ni quitter sa femme, ni quitter son amour, car dans les deux cas il transgresserait la loi de sa mère. « Il ne faut pas faire de peine à maman »... aux femmes.

Les tensions s'accumulent, Jacques devient nerveux, agressif, déplaçant la cible de ses sentiments. Il déverse le trop-plein d'émotions sur des personnes ou des objets qui ne sont pour rien dans toute cette affaire. Ses employés et le cendrier de son bureau en savent quelque chose !

Comme cela ne résorbe ni le problème ni ses tensions, il plonge dans son activité professionnelle pour ne plus penser, avec l'espoir magique que le problème se réglera tout seul.

C'est rarement le cas, et ici encore rien n'y fait. Les tensions accumulées tentent de se faire un chemin vers la sortie, elles sont exacerbées. Un moment d'inattention, et c'est l'accident de voiture ! Quel conducteur n'a-t-il jamais senti, un jour où il était particulièrement en colère, le désir lancinant d'appuyer sur l'accélérateur un bon coup, et de ne plus réfléchir ? Se donner une émotion forte permet d'évacuer les autres. Nous ne nous le permettons pas souvent, heureusement, mais si nous ne reconnaissons pas la pulsion, nous risquons de la satisfaire inconsciemment, en n'étant simplement pas aussi attentif que d'habitude.

La tension est à son comble. La résistance de Jacques a des limites, c'est l'infarctus ! Eh oui, quand on a le cœur divisé, ce sont des choses qui arrivent.

Revenu de l'hôpital, malgré les avertissements de son corps continuant de refuser d'assumer la responsabilité de ses conflits pulsionnels, il va laisser la fatalité jouer son rôle. Il va se laisser quitter. Il ne peut dire à son amante « c'est fini », mais si elle le lui dit... il souffrira intensément, et la laissera partir, résigné, soulagé. Il a réussi, quelqu'un d'autre que lui a fini par décider et trouver une issue au problème.

Il sera malheureux, mais aura protégé l'intégrité de son cadre de référence. Il est resté l'homme qu'il avait décidé d'être, le bon petit garçon que sa maman a voulu qu'il soit, même si au fond de lui, il n'est pas bien fier.

Sa carte du monde est intacte, elle a juste intégré un nouveau pays inconnu : l'amour, mais c'est un pays interdit... il pourra toujours y rêver.

Il a tu sa réalité pour ne pas affronter deux femmes. Il leur en veut terriblement de ce qu'elles l'ont obligé à se comporter ainsi. Il en veut à son amante d'être partie tout en se disant qu'il n'a pas le droit de lui en vouloir. Il n'a toujours rien dit à sa femme, et lui en veut du secret qui les sépare. Mais bien sûr il lui est impossible de prendre conscience de sa rage puisqu'il se sent coupable... Son inconscient trouve rapidement un compromis pour assouvir cette rage inconsciente tout en lui évitant de faire face à sa responsabilité. Il devient Don Juan, et il se venge ainsi des femmes ; il leur fait payer les émotions qu'il n'a pas pu exprimer.

La maladie est un signal

Il y a souvent une balance entre un comportement névrotique et une somatisation. Il n'est pas rare de voir des angoisses ou des phobies disparaître lorsque paraît une maladie physique, et inversement. Tant que la cause n'est pas élucidée, tant que les parties en conflit ne sont pas acceptées dans la conscience, tant que ce conflit n'est pas résolu, les symptômes peuvent changer mais le stress reste. Si un symptôme guérit sans que ses racines soient extirpées, l'inconscient a plus d'un tour dans son sac et trouvera autrement satisfac-

tion. Les symptômes peuvent donc changer, et pourtant le symptôme a toujours un sens, il tente d'exprimer quelque chose, pour qui sait l'écouter.

La maladie est à la fois la conséquence d'un conflit et une tentative de résolution de ce conflit.

La maladie-solution, logique du symptôme

Cessons de fermer les yeux sur notre réalité intérieure sous peine de n'être que des jouets inconscients d'une destinée qui n'est en fait pas la nôtre. Notre corps et notre entourage subissent les répercussions des tensions dues à notre passivité.

Eviter le problème, se distraire, se « changer les idées » ne résout rien. C'est même nocif, puisque la difficulté enfouie dans les profondeurs devient inaccessible à la conscience et poursuit son chemin, le temps n'efface pas, les affects refoulés nous minent peu à peu.

Tous les problèmes peuvent trouver des solutions, à condition que nous les soumettions à une intelligence libre de préjugés et de schémas réducteurs. « Là où la vie emmure, l'intelligence perce une issue, car s'il n'est pas de remède à l'amour non partagé, on sort de la constatation d'une souffrance ne fût-ce qu'en en tirant les conséquences qu'elle comporte. L'intelligence ne connaît pas ces situations fermées de la vie sans issue » (Marcel Proust).

Les obstacles de la vie nous forcent à apprendre, ils nous confrontent à nous-mêmes. Ils sont autant d'opportunités pour nous découvrir, nous comprendre et grandir.

Bibliographie

- BORREL-RONALD MARY (Marie), *L'homme médicamenteux*, L'âge du verseau, 91.
- GRODDECK (Georg), *Le livre du ça*, Gallimard, 73.
- LABORIT (Henri), *L'inhibition de l'action*, Masson, 79.
- LYNCH (James), *Le cœur et son langage*, Inter Editions, 87.
- SIRIM, *Alors survient la maladie*, Empirika, 83.
- THOMAS (Jacques), *Les maladies psychosomatiques*, Guides santé Hachette, 89.

LE COMPROMIS DANS LA FAMILLE

Faute de savoir comment s'y prendre, la plupart des parents oscillent entre l'autorité, le compromis ou le laisser faire. On reste dans le rapport de force. Une autre voie pourrait être celle de l'écoute, du respect mutuel et de la conciliation des intérêts et des besoins.

Si les enfants refusent d'écouter votre point de vue, c'est seulement que vous les avez très peu écoutés jusque-là, ils vous en veulent trop, ils n'ont pas confiance. Il est nécessaire, tout d'abord, de rétablir cette confiance, en manifestant votre bonne volonté par des compromis. Le compromis n'est pas un but, mais un moyen d'apprendre à écouter le point de vue de l'autre.

De nombreux comportements problématiques de l'enfant (agressivité, passivité, demandes exagérées, anorexie, paresse, maladies, insomnies...) sont des tentatives de résistance à la domination parentale (voir ANV n° 77). Par ces comportements, les enfants tentent de se faire entendre. Parents et enfants entrent vite dans un rapport de force « c'est toi ou moi ». Le parent bien souvent ne veut pas « se laisser faire » par l'enfant. L'enfant ne peut céder, les enjeux sont pour lui existentiels.

Il n'y a pas de tiers dans la famille, pas d'opinion publique, pour être témoin de ce qui se passe. L'enfant est seul et doit escalader dans les comportements inadaptés pour tenter d'obtenir satisfaction de ses besoins. Difficultés scolaires, d'alimentation, de sommeil, d'asthme, d'allergies et des maladies diverses sont des symptômes-compromis par lesquels ses besoins d'existence, de reconnaissance ou d'expression tentent de trouver satisfaction sans contrer directement les exigences parentales (dites ou non-dites). Les symptômes tombent rapidement lorsque les difficultés sous-jacentes peuvent être

exprimées. Mais pour écouter l'enfant, le parent a besoin de se mettre à la place de l'enfant, en se mettant provisoirement de côté.

Le médiateur est souvent nécessaire pour égaliser le rapport de force. Empêcher la prise de pouvoir de l'un sur l'autre.

Le psychothérapeute joue le rôle de témoin et de médiateur. Il ne peut prendre parti. Il serait immédiatement déconsidéré, exclu. Ce sont les parents qui payent, et ce sont les parents qui ont le pouvoir sur l'enfant. Parents et enfants doivent vivre ensemble (sauf exception). Tout sentiment de culpabilité des parents rendrait très difficiles les relations familiales... et réduirait les possibilités de changement.

Dans la plus grande neutralité possible, le psychothérapeute prend soin des deux parties, leur permet de s'écouter et d'apprendre à respecter leurs besoins mutuels. Il rétablit la communication. Le thérapeute se doit d'être une instance puissante (non vulnérable aux attaques ou aux tentatives de manipulation des parties), permissive (il permet la parole des deux parties) et protectrice (garant de la sécurité mutuelle).

En attendant que le consensus soit possible (les deux parties pleinement satisfaites), le thérapeute permet d'établir un compromis souvent en négociant sur des attitudes comportementales : « si tu... alors je... ».

Les compromis permettent d'évaluer le désir des parties et de s'intéresser à l'autre. Ils mesurent le respect mutuel. Ils permettent peu à peu d'apprendre à se connaître. Les compromis rétablissent la confiance, donc le dialogue.

I. F.

Nous avons lu...

Julien DRAY

La guerre qu'il ne fallait pas faire

Albin Michel, 1991, 202 p., 79 F.

Parmi les essais nés de l'après Golfe, le livre de Julien Dray ne tient ni de l'analyse géo-politique ni du journalisme événementiel. C'est un cri du cœur. L'originalité de cet ouvrage réside essentiellement dans la personnalité de l'auteur : député PS, co-fondateur de SOS-Racisme et, d'après certains journalistes, représentant de ce qu'on appelle depuis 1986 « la génération morale ».

Les reproches véhéments de l'auteur s'adressent avant tout au PS qu'il accuse d'avoir trahi ses idéaux, ses valeurs – en un mot, son âme – au profit d'un certain opportunitisme lié à la gestion du pouvoir, à la collusion avec le monde des affaires et des hauts fonctionnaires.

On peut regretter que les événements et les analyses propres à la guerre du Golfe ne soient traités qu'allusivement, et qu'un certain manque de rigueur marque la succession quelque peu désordonnée des différents thèmes abordés : l'échec politique de l'Europe et de l'ONU, la politique française dans le Golfe, l'embargo, l'emprise de la politique américaine... Il est également dommage que l'auteur sacrifie au vocabulaire à la mode, et range les pacifistes et les non-violents sous le même terme... de pacifistes.

Mais ce que le livre perd en organisation et en précision, il le retrouve en sincérité et en honnêteté. Il se lit très facilement, fait suffisamment rare pour être applaudi. Nul doute que l'auteur a su

retrouver parfois certains accents dignes de Jaurès, qu'il connaît bien, manifestement.

Sylvie BLÉTRY

Jean TOULAT

Le pape contre la guerre du Golfe - Jean-Paul II censuré

Paris, Ed. Oeil, 1991, 159 p., 100 F.

Avant et pendant la guerre du Golfe, Jean-Paul II a fait 55 interventions publiques pour condamner la solution militaire choisie par les pays occidentaux pour résoudre le conflit irako-koweïtien.

Comme les grands médias français ont littéralement étouffé les propos de Jean-Paul II, à l'exception de *La Croix* et de *Témoignage Chrétien*, Jean Toulat a voulu les présenter et les commenter. L'entreprise est réussie, fort bien réussie. Même si l'on regrette que l'auteur ne donne pas toujours les références complètes des citations qu'il insère dans son écrit.

Ce livre peut se mettre entre toutes les mains. Bien écrit – le style est alerte – il se lit d'une traite.

Jean-Paul II fut lui aussi contre la guerre du Golfe. Son analyse demeure riche d'enseignements, à l'heure où les Palestiniens et les Libanais attendent toujours que soient aussi appliquées pour eux les résolutions des Nations-Unies !

François VAILLANT

**

COMMUNIQUES

Le service minitel du Mouvement des objecteurs de Conscience, 3615 MOC, a redémarré le 20 juillet avec une présentation plus dynamique. On y trouve absolument tout ce qu'un futur objecteur doit savoir sur le service civil : la demande du statut, l'annuaire exhaustif des associations agréées pour accueillir un objecteur, les stages de formation pour objecteurs...

Le GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix) et deux autres Instituts belges organisent à Bruxelles un colloque sur le thème : « La seconde guerre du Golfe et la menace chimique et biologique », à Bruxelles, les 29 et 30 novembre 1991. Pour tout renseignement : GRIP, rue Van Hoorde 33, 1030 Bruxelles. Belgique.

Le Centre Thomas More, près de Lyon, propose deux sessions. Les 30 novembre et 1^{er} décembre : « Un an après la crise du Golfe, analyse des discours sur la guerre », avec Alain Joxe. Les 18 et 19 janvier 1992 : « Nations et Europe », débat avec les collaborateurs de la revue *Esprit*. Se renseigner en écrivant : Centre Thomas More, BP 0105, 69120 L'Arbresle Cedex. Tél. : 74 01 01 03.

Jeudi 19 décembre : « Journée avec Albert Jacquard », de 10 h à 17 h, sur le thème « entre le militant et le savant, de quel homme a aujourd'hui besoin l'humanité contre l'intolérance ? ». Renseignements et inscriptions : Espace Spirituel, BP 0105, 69591 L'Arbresle Cedex. Tél. : 74 01 03.

•

Voyage au Chili, du 6 au 20 décembre 1991, pour découvrir un pays en processus de transformation démocratique. De nombreuses rencontres sont prévues avec des acteurs politiques, religieux et culturels. Prix : environ 9 500 F. Renseignements et inscriptions : Espace Barthélémy de Las Casas, BP 0105, 69591 L'Arbresle Cedex. Tél. : 74 01 01 03.

•

Une série de trois conférences aura lieu à Paris sur les thèmes qui sont développés dans l'Encyclique de Jean-Paul II, « Centesimus annus » : totalitarisme, démocratie, Etat de droit, néo-libéralisme. Avec J.-Y. Calvez, les jeudis 7, 14 et 21 novembre, de 20 h à 22 h. Se renseigner au Centre Sèvres, 35, rue de Sèvres, 75006 Paris. Tél. : 45 44 58 91.

**

**A.N.V. remercie d'avance
ses lecteurs qui ont lu
attentivement la page 2
de couverture de
ce numéro.**

**Abonnez-vous,
Abonnez vos amis**

BULLETIN D'ABONNEMENT

à envoyer à : A.N.V.

16, rue Paul-Appell
42000 SAINT-ÉTIENNE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Je souscris un abonnement d'un an (4 numéros),
à partir du numéro

Je commande dépliants de présentation
de la revue (gratuits).

Tarif minimum : 130 F

Etranger : 170 F

Soutien : à partir de 200 F

* Pour maintenir un tarif minimum assez bas, nous invitons tous ceux qui en ont les moyens à s'abonner en tarif **de soutien** : c'est une forme de péréquation entre nos lecteurs. Merci.

Je commande les numéros suivants :

.....

.....

.....

Je verse donc la somme de F.
par chèque à l'ordre de

ANV - CCP 2915-21 U LYON

Voici les noms et adresses de personnes qui pourraient être intéressées par A.N.V. :

Voici l'adresse d'une librairie qui accepterait peut-être de vendre régulièrement A.N.V. :

N° 51 : L'AGRESSIVITÉ EN QUESTION (16 F)

Du génétique au social, quatre thèses sur l'agressivité : Karli, Laborit, Wilson et Bunge.
Sortir du pénal : la pensée de Louk Hulsman. - Les évêques et la bombe.

N° 52 : L'ESPRIT DE DÉFENSE (16 F)

Comment le définir ? Le mesurer ? Pour quoi sommes-nous prêts à prendre des risques ? Entretiens avec Jean GATEL, Paul VIRILIO. Le protocole Hernu-Savary. L'esprit de défense en Suisse

N° 53-54 : POLOGNE : LA RÉSISTANCE CIVILE (30 F)

Peut-on parler d'une stratégie non-violente en Pologne ? Un numéro exceptionnel où des historiens, des philosophes, des syndicalistes polonais cherchent à analyser les rapprochements possibles entre la stratégie de l'action non-violente et le combat de Solidarnosc. Un texte inédit en français de Kłakowski. Une interview de Milewski, président de Solidarnosc à l'étranger.

N° 55 : MARIER ARMÉE ET NON-VIOLENCE ? (20 E)

DEFENSE NON MILITAIRE ET NON VIOLENCE ? (2/2)
Défense non militaire : le rapport suédois.
Peut-on combiner résistance non-violente et lutte armée ? La Non-Violence au service de la cause palestinienne ? Pologue : les sanctions économiques

N° 56 : TECHNOLOGIE : COMME UN CAMION FOU... (20 E)

LA COURSE TECHNOLOGIQUE : COMME UN CHAMONIX... (2011)
La course technologique, comme la course aux armements, semble totalement incontrôlable. Une analyse de Louis PUISEUX sur la guerre et la technique. Sans faire un usage créatif de son temps quand on est au chômage ou quand on a décidé de travailler à temps partiel ? L'informatique au service de la pédagogie ?

N° 57 : EXTRÊME-DROITE : LA COTE D'ALEBTE (20 E)

Connaitre l'extrême-droite pour mieux lui résister. Construire une France pluri-ethnique. Albert JACQUARD énonce le cancer nucléaire. Premières analyses du rapport sur « la dissuasion civile ».

N° 58 : NI ROUGES NI MORTS (20 F)

Le point sur le mouvement de paix en RFA, après les déplacements des euromissiles. Théodor EBERT réfléchit sur les moyens d'introduire la "défense sociale" dans son pays. L'éducation à la paix en RFA.

N° 59: LA DISSUASION CIVILE (20 F)

Donnent leur opinion sur le livre « La dissuasion civile » : Ch. HERNU, B. STASI, Y. LANCIEN, les généraux LE BORGNE, BUIS, COPEL, l'amiral SEVAISTRE, des évêques, des stratégies. Le débat s'amorce avec les auteurs du livre. Compte rendu détaillé du Colloque de Strasbourg sur les stratégies civiles de défense.

N° 60 : GÉNOCIDES (20 F)

Les formes les plus extrêmes de la violence de masse sont un défi à ceux qui veulent réduire la violence : il faut analyser

et connaître les génocides pour mieux empêcher leur retour. Léon POLIAKOV, F. PONCHAUD, Y. TERNON, J.L. DOMENACH, W. BERELOWITCH réfléchissent sur les génocides des Juifs et des Arméniens et sur les massacres au Cambodge, en URSS et en Chine.

N° 61 : URSS (20 F)

Un éclairage sur la société soviétique entre dissidence et consensus. Peut-on encore parler de "totalitarisme" ? Les pressions économiques sont-elles efficaces ? Une étude frapante sur la formation militaire des jeunes en URSS.

N° 62 : RÉSISTANCES CIVILES EN AMÉRIQUE LAT. (28 F)

Guatémala, Bolivie, Uruguay, Brésil : des luttes non-violentes pour les droits de l'Homme et la démocratie. Dans le même numéro, une réflexion de fond sur le rapport entre éthique et technique dans l'action non-violente (J.M. MULLER).

N° 63 : PHILIPPINES : NON-VIOLENCE CONTRE DICTATURE (16 F)

Un dossier, unique en français, sur les événements de février 1986. Récit et analyse de la révolution non-violente qui a chassé Marcos. Nombreux témoignages des acteurs directs de ces événements. Dossier illustré de nombreuses photos.

N° 66 : LA NON-VIOLENCE ET LE DROIT (28 F)

Un recours contre la violence : la défense des Droits de l'Homme. Quels sont les fondements philosophiques et historiques de ces Droits ? Quand le Droit couvre l'injustice, la désobéissance civile est-elle légitime ? L'objection de conscience est-elle un droit ? Que peut le Droit contre la "raison d'Etat" ? En annexe : une réflexion sur les ventes d'armes, moins rentables qu'on ne le croit.

N° 67 : LA PAIX, VUE DE L'EST (28 F)

Mouvements pour la paix et l'écologie en Tchécoslovaquie, Hongrie, R.D.A., Pologne, Yougoslavie.

N° 68 : LEXIQUE DE LA NON-VIOLENCE (38 F)

Jean-Marie MULLER propose les définitions d'une soixantaine de mots couramment utilisés dans la recherche sur la non-violence. Toutes les formes d'action sont passées en revue ainsi que quelques notions-clé. Un outil pratique et éclairant.

N° 69 : LES DÉFIS DES TERRORISMES (30 F)

Le terrorisme : comment se distingue-t-il des autres formes de violence ? Comment le juger ? Comment lui résister ? Des questions vitales pour la démocratie. Avec Olivier MONGIN, Michel WIERIORKA, Edwy PLENEL.

N° 70 : INTIFADA - RÉVOLUTION AMÉRICAINE (30 F)

Deux dossiers dans ce numéro : la résistance civile en Palestine (l'intifada peut-elle réussir autrement que par la non-violence ?) et deux études sur les mouvements de résistance civile qui ont mis en route la révolution américaine à la fin du XVIII^e siècle.

N° 72 : STRATÉGIES NON-VIOLENTES :

OU EN EST LA RECHERCHE ? (30 F)

Cinq ans après la création de l'Institut pour la Résolution non-violence des Conflits (IRNC), un premier bilan des recherches qu'il a menées : sur l'énergie, sur les collectivités locales, sur les associations, sur la défense européenne.

N° 73 : REPÈRES POUR LA NON-VIOLENCE (30 F)

Ce numéro d'archives vous propose une série d'articles parus dans A.N.V. entre 1973-1983. Des repères pour la réflexion et l'action sur les grands thèmes qui intéressent la non-violence.

N° 74 : LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES (30 F)

Les boycotts et les embargos sont-ils efficaces ? Analyse des sanctions économiques établies dernièrement contre Israël, l'Afrique du Sud..., ou contre les entreprises telles que Nestlé. Le boycott des consommateurs en France.

N° 75 : POUR VAINCRE LA MISÈRE ICI ET LA-BAS (30 F)

La misère est une forme de violence qui a ses lois et ses victimes. Diverses initiatives sont prises ici et là-bas pour la combattre, avec le caractère inventif et exigeant de la non-violence. Économistes et militants ont la parole. Interview de l'abbé Pierre.

N° 76 : SPÉCIAL PAYS DE L'EST (30 F)

Un dossier unique sur les bouleversements survenus en Europe de l'Est et dans les pays Baltes, en 1989 et 1990. Le cas de la Roumanie. Le primat de l'éthique sur la politique...

N° 77 : VIOLENCES, LES ENFANTS AUSSI (30 F)

Quolibets et brimades, délinquance et suicide, d'où vient la violence des enfants et des adolescents ? Ce numéro montre avant tout que les violences sournoises subies durant la petite enfance ressortent plus tard chez le sujet. Psychologues, psychanalystes, pédiatre et avocat expliquent le pourquoi et le comment des violences chez l'enfant.

N° 78 : AMÉRIQUE LATINE :

LE COMBAT DES FEMMES (30 F)

Le combat des femmes a pris ces dernières années une nouvelle ampleur en Amérique latine. Elles luttent contre la misère et les autres violences, dont le "machisme". Témoignages de militantes ; analyses par des femmes sociologues, anthropologues...

N° 79 : SPÉCIAL PROCHE-ORIENT

LA GUERRE... ET APRÈS (35 F)

L'embargo aurait marché si on l'avait poursuivi : propos d'un économiste. Le pétrole et les ventes d'armes. La guerre n'a fait qu'accentuer les problèmes au Proche-Orient. Interview exclusives de Georges Corm et de Ilan Halévi.

N° 80 : POUR UNE ÉTHIQUE DU COMPROMIS (35 F)

La dynamique non-violente invite parfois à faire des compromis, non des compromissions. Le compromis dans le couple, dans l'entreprise, en politique... jusqu'où aller ? La médiation, par J.-F. Six. Interview exclusive de Paul Ricœur.

ALTERNATIVES NON VIOLENTES

16, rue Paul-Appell
42000 SAINT-ETIENNE

Revue associée à l'*Institut de recherche sur la résolution non-violente des conflits (I.R.N.C.)*

COMITÉ D'ORIENTATION

Bernard BOUDOURESQUES
Patrice COULON
Isabelle FILLIOZAT
Etienne GODINOT
Laurent GRZYBOWSKI
Anne LE HUÉROU
François MARCHAND
Christian MELLON
Jean-Marie MULLER
Bernard QUELQUEJEU
Ina RANSON
Alain REFALO
Jacques SEMELIN
Jean VAN LIERDE
Patrick VIVERET

Directeur de Publication :

Christian DELORME

Rédacteur en chef :

François VAILLANT

sommaire

<i>Editorial</i>	1
Interview de Paul Ricœur	2
La peur de perdre son identité Isabelle Filliozat	8
Le compromis dans le couple Jeannine Marroncle	12
Avec les enfants Bernadette Bayada et Anne-Catherine Bisot	16
Compromission et compromis dans la vie de l'entreprise Henri Vacquin	19
Le compromis dans les affaires prud'hommales Serge Ducrocq	23
Les Verts allemands ont-ils raté un compromis historique ? Karlheinz Koppe	28
<hr/>	
Promotion A.N.V.	
La médiation, une innovation sociale et politique Jean-François Six	33
La gestion du compromis dans les actions de Gandhi Simone Panter-Brick	40
La maladie, un compromis Isabelle Filliozat	51
<hr/>	
Nous avons lu	58